

**>> DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2007**

www.calyon.com

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense cedex
Tél. : 33 (0) 1 41 89 00 00
Fax : 33 (0) 1 41 89 12 77

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007

Profil

Banque de Financement et d'Investissement du Crédit Agricole,
Calyon a pour ambition de devenir un leader européen à dimension mondiale.

Calyon est la Banque de Financement et d'Investissement du groupe Crédit Agricole, 8ème acteur mondial et 3ème européen par les fonds propres Tier 1.

Fort de plus de 14 000 collaborateurs répartis dans 58 pays, Calyon propose à ses clients une gamme complète de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, du courtage, de la banque d'investissement, des financements structurés, du corporate banking et de la banque privée à l'international.

La Banque de Financement et d'Investissement s'articule autour de deux pôles majeurs : la banque de marchés et d'investissement et la banque de financement.



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30 avril 2008 sous le numéro R.08-050. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1- I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le Crédit Agricole, un groupe bancaire leader en Europe

Présent dans tous les métiers de la finance, le Crédit Agricole se place parmi les tout premiers acteurs de la banque de proximité en Europe. Son ambition : construire un leader européen, à dimension mondiale, de la banque et de l'assurance, dans le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Un groupe bancaire leader, une présence renforcée à l'international

N°1 en France avec 28% du marché des ménages • **n°1 en Europe** par les revenus de la banque de détail • **8^e mondial et 3^e européen** par les fonds propres Tier 1.

Leader européen du crédit à la consommation • dans les 15 premiers mondiaux de la gestion d'actifs • parmi les 20 premiers mondiaux en assurance • parmi les 10 premiers européens en banque de financement et d'investissement.

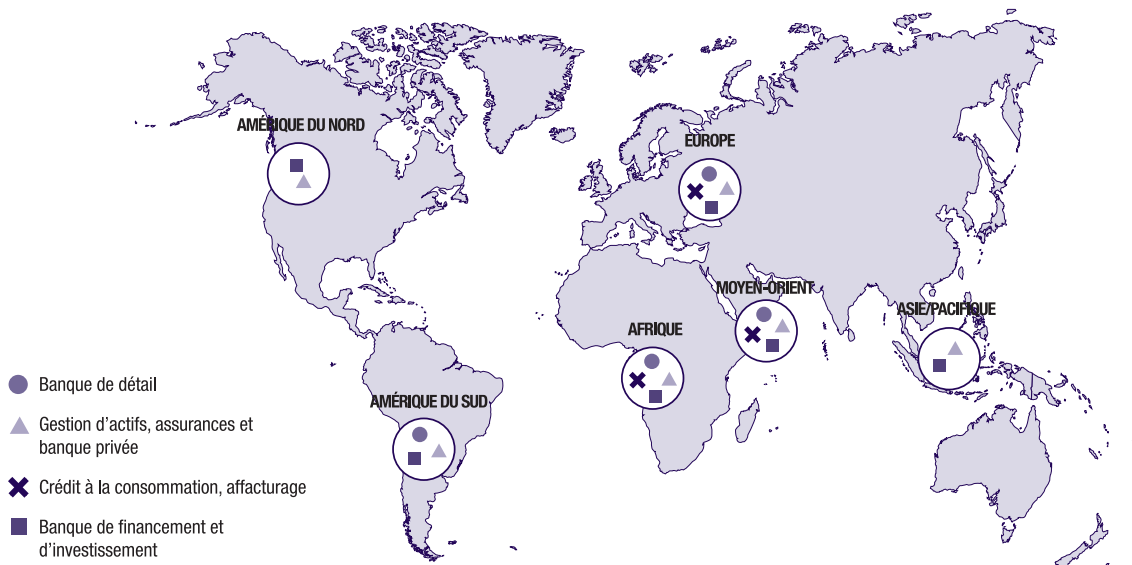
3 marchés domestiques : France, Italie, Grèce • **44 millions de clients** particuliers • **11 000 agences** dans **23 pays** • présence dans 58 pays en banque de financement et d'investissement.

Un acteur responsable et engagé

Adhésion au Pacte mondial des Nations unies (2003) et à la Charte de la Diversité (2008) • adoption des Principes Équateur par Calyon • signature des Principes pour l'Investissement Responsable par Crédit Agricole Asset Management.

sources : The Banker, Banque de France, FFSA, Crédit Agricole S.A.

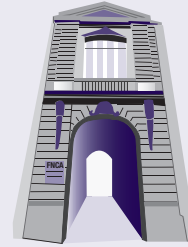
162 000 collaborateurs dans plus de 70 pays



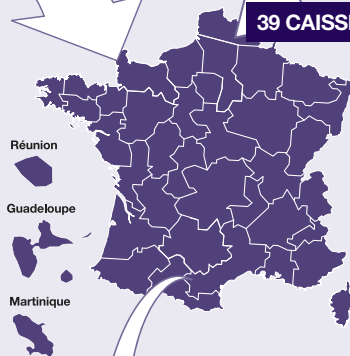
Plus de 5,8 millions de **sociétaires** désignent les 33 400 administrateurs des Caisses locales



La **Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)** est l'instance d'information, de dialogue et d'expression des Caisses régionales



2 570 Caisses locales. Socle du Crédit Agricole, elles détiennent l'essentiel du capital des Caisses régionales. Acteurs de la vie locale et à l'écoute de ses besoins économiques, les administrateurs des Caisses locales permettent au Crédit Agricole d'adapter son offre de produits et services aux attentes de ses clients



39 CAISSES RÉGIONALES

Sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice, **les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole** offrent une gamme complète de produits et services financiers à leurs clients. Ensemble, elles détiennent la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. (54,1%) via la SAS Rue La Boétie

CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Crédit Agricole S.A. a été organisé lors de sa cotation, en décembre 2001, pour être représentatif de tous les métiers et de toutes les composantes du Groupe



Le public détient 45,9% du capital de Crédit Agricole S.A.

- investisseurs institutionnels : 30% du capital
- actionnaires individuels : 9%
- salariés via les fonds d'épargne salariale : 6,2%
- autocontrôle : 0,7%

3 missions principales :

- organe central : il veille à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau, et représente le Groupe auprès des autorités bancaires
- banque centrale : il garantit l'unité financière du Groupe
- responsable de la cohérence de son développement : il coordonne, en liaison avec ses filiales spécialisées, les stratégies des différents métiers en France et à l'international

3 lignes métiers :

- Banque de détail en France et à l'international : 25% des Caisses régionales*, LCL, Groupe Cariparma FriulAdria, Emporiki
- Métiers financiers spécialisés : gestion d'actifs, assurances, banque privée, crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage
- Banque de financement et d'investissement

* sauf la Corse

»» SOMMAIRE

LE CRÉDIT AGRICOLE, UN GROUPE BANCAIRE LEADER EN EUROPE	2
PRÉSENTATION DE CALYON	7
Messages du Président et du Directeur général	8
Historique	10
Chiffres clés 2007	11
Faits marquants de l'année 2007	13
Les métiers de Calyon	14
GOVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE	19
Rapport du Président du Conseil d'administration	20
Rapport des Commissaires aux comptes	36
Informations sur les mandataires sociaux	37
Composition du Comité exécutif	50
RAPPORT DE GESTION	51
Activité et résultats du groupe Calyon	52
Comptes de Calyon (société-mère)	63
Gestion des Risques dans le groupe Calyon	67
Informations sociales et environnementales	90

ETATS FINANCIERS	99
Comptes consolidés au 31 décembre 2007	101
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	180
Comptes individuels au 31 décembre 2007	183
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	219
INFORMATIONS GÉNÉRALES	221
Renseignements concernant la Société	222
Renseignements complémentaires	226
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	228
Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes	232
TABLE DE CONCORDANCE	234

PAGE BLANCHE

»» Présentation de Calyon

8 MESSAGES DU PRÉSIDENT
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

10 HISTORIQUE

11 CHIFFRES CLÉS 2007

13 FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2007

14 LES MÉTIERS DE CALYON

MESSAGES

DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MESSAGE DE GEORGES PAUGET

Pour le Groupe Crédit Agricole, 2007 s'est terminé sur un résultat positif de 4,044 milliards d'euros, en diminution de 16,8%. Face à toute réalité, il existe toujours plusieurs façons de regarder les choses. Pour ma part, je vois dans ces résultats la capacité du modèle Crédit Agricole de résister aux situations difficiles, y compris à une crise financière qui figurera certainement parmi les plus profondes depuis la seconde guerre mondiale. Compte-tenu de ces circonstances, le Groupe Crédit Agricole affiche de bonnes performances dans ses différents métiers : banque de détail en France, banque de détail à l'international, services financiers spécialisés, asset management, assurance, Banque Privée.

Calyon, notre banque de financement et d'investissement, affiche des performances plus contrastées, puisque, si l'on exclu les structurés de crédit, l'ensemble de ses activités a connu une bonne année 2007. Mais nous savons qu'à l'intérieur des marchés de capitaux, les produits structurés de crédit ont connu des difficultés importantes expliquant, pour la quasi-totalité, les dépréciations ou provisions que nous enregistrons.

Revenons sur ces résultats en demi-teinte. Hors crise et perte de trading, la banque de marché et d'investissement affiche une progression de 22 % de ses revenus. Plus encore, certaines activités ont même connu des niveaux de revenus historiques. Prenons par exemple, la forte croissance des activités de change dans une période de forte volatilité, la croissance des revenus de 80 % de la trésorerie, ou encore, la forte progression des dérivés de taux qui confirment leur rôle de premier contributeur aux activités de marchés de capitaux.

Je souhaite également souligner que les dérivés actions ont traversé l'année en ligne avec leur plan de marche, malgré un contexte très agité et affichent des revenus en croissance de plus de 20 %. Les trois courtiers du Groupe ont également su tirer les bénéfices de la crise : Calyon Financial, devenu Newedge début 2008, a profité des volumes de couverture importants sur les marchés. Cheuvreux a également réalisé une très belle année, ainsi que CLSA, dont les revenus sont en hausse de près de 40 %,

reflétant la force de son business model diversifié. Enfin, il est important de souligner que la banque d'investissement enregistre une croissance de 44 %, notamment grâce à son activité de conseil et d'assistance dans la gestion de haut de bilan des grandes entreprises.

Quelques mots sur la banque de financement qui a poursuivi sur sa lancée et affiche un PNB en progression de près de 8 %, malgré une activité de syndication ralentie depuis le deuxième semestre 2007. Les financements structurés, fleurons historiques de Calyon, enregistrent globalement une progression de leurs revenus de 20 % et contribuent pour plus de 60 % au produit net bancaire de la banque de financement grâce à une dynamique commerciale particulièrement soutenue en commerce international, financements d'acquisitions et financements de projets. Les activités de banque commerciale tant en France qu'à l'international ont également connu une progression sensible de leurs revenus commerciaux. Au final, le résultat net part du groupe de la banque de financement en 2007 s'élève à 1 milliard d'euros, en progression de près de 4 % par rapport à celui de 2006.

En conclusion, une seule activité a fragilisé le Groupe. Cette constatation doit conduire à nous interroger sur ce que nous devons faire demain, mais doit surtout nous conforter dans la capacité du Groupe Crédit Agricole à résister et affronter les difficultés.

Dans cette période troublée, je sais que Calyon a la capacité à faire face à des marchés dont l'instabilité est notoire. La banque de financement et d'investissement est un des éléments clés de l'architecture du Groupe Crédit Agricole et bénéficie de son appui.

Georges Pauget,
Président de Calyon
Directeur Général de Crédit Agricole SA

MESSAGE DE MARC LITZLER

Calyon a vécu une année 2007 particulièrement intense et contrastée. Après un premier semestre favorable pour l'ensemble de nos activités, nous traversons depuis l'été une crise sans précédent qui touche l'ensemble du secteur financier mondial.

Le premier enseignement que nous pouvons tirer de nos performances 2007 est de constater que Calyon, tout comme le Groupe Crédit Agricole, a un modèle de développement équilibré, et que ce modèle a fonctionné. L'impact de la crise d'aujourd'hui sur les comptes de Calyon est, compte tenu des pertes, dépréciations et provisions que nous avons subies, de 4 milliards d'euros. Mais, au regard de la très bonne performance de toutes les lignes métier hors structurés de crédit, Calyon enregistre en 2007 un résultat net négatif de 700 millions d'euros. Autrement dit, cette crise d'une ampleur sans précédent a généré pour Calyon une perte qui représente sur les trois dernières années six mois de résultat.

Le deuxième enseignement important à tirer de l'année 2007 est la performance commerciale de l'ensemble des équipes de Calyon. Calyon a développé son fonds de commerce dans trois directions, les métiers, les pays et les clients. Calyon a donc renforcé son modèle équilibré parce que nous avons su développer l'ensemble de nos métiers dans l'ensemble de nos pays, tant sur le segment des clients Corporate que sur celui des institutions financières.

Pour 2008, nous avons l'objectif de rendre Calyon plus fort et plus solide pour être en ordre de marche lorsque la crise financière sera surmontée. La préparation de l'après crise signifie qu'il faut renforcer notre business model en s'appuyant sur trois piliers : la poursuite du développement, le renforcement de nos infrastructures et l'intensification de la coordination. Le développement, parce que Calyon est la plus petite des Banques de Financement et d'Investissement en Europe et que nous avons besoin de diversification dans nos sources de revenus. Renforcer nos infrastructures pour que jamais ne se reproduise un incident comme celui qui nous a affecté en septembre à New-York. Il ne s'agit pas

seulement de renforcer les contrôles des risques, mais la finance, les ressources humaines, l'informatique, les back-office. Au-delà, cela signifie industrialiser et innover. Enfin, intensifier la coordination, c'est-à-dire construire une offre produit unique et investir collectivement.

Des réalisations notables ont déjà eu lieu en 2007 dans chacun de ces domaines. Concernant le développement, des projets d'accélération des activités ont été identifiés l'été dernier et sont déjà pour certains d'entre eux en phase de lancement. Pour les fonctions de support et de pilotage, nous retiendrons les premières réalisations visant à améliorer le suivi des risques. Enfin, les mesures de renforcement de la coordination sont nombreuses au sein du Groupe, telle la création d'un pôle dédié à la couverture des corporate à l'international (International Corporate Coverage), le renforcement de la coopération avec la Banque de détail à l'international, la nomination de Group Senior Country Officers, le mandat donné aux Senior Bankers de Calyon afin qu'ils assurent la couverture clientèle pour l'ensemble du Groupe.

Ces trois piliers sont le support de l'ambition de Calyon, qui est d'être une banque de Financement et d'Investissement leader en Europe, avec une vocation mondiale. Notre défi aujourd'hui est de faire de Calyon une grande banque, efficace par ses modèles d'activités, une banque qui renoue avec la performance et les bénéfices, une banque solidaire, une banque résolument tournée vers ses clients.

Marc Litzler,
Directeur Général

HISTORIQUE

- **1883**
Création du **Crédit Lyonnais**
- **1875**
Création de la **Banque d'Indochine**
- **1894**
Création des premières « Sociétés de Crédit Agricole », dénommées par la suite Caisses Locales
- **1920**
Création de l'**Office National de Crédit Agricole**, devenue la **Caisse Nationale de Crédit Agricole** (CNCA) en 1926
- **1945**
Nationalisation du Crédit Lyonnais
- **1959**
Création de la **Banque de Suez**
- **1975**
Fusion de la Banque de Suez et de l'Union des Mines avec la Banque d'Indochine pour former la **Banque Indosuez**
- **1988**
Loi de Mutualisation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, qui devient société anonyme, propriété des Caisses régionales et des salariés du Groupe
- **1996**
Acquisition de la Banque Indosuez par le Crédit Agricole pour créer la **Banque d'Affaires Internationale** de l'un des 5 premiers groupes bancaires mondiaux
- **1997**
La Caisse Nationale de Crédit Agricole apporte ses activités internationales, de marchés et de grande clientèle à sa nouvelle filiale, **Crédit Agricole Indosuez**
- **1999**
Privatisation du Crédit Lyonnais
- **2001**
Transformation de la CNCA en **Crédit Agricole S.A.** introduit en bourse le 14 décembre 2001
- **2003**
Succès de l'**Offre Publique d'Achat Mixte** du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais
- **2004**
Naissance de **Calyon**, nouvelle marque et dénomination sociale du pôle Banque de financement et d'investissement du groupe Crédit Agricole, par apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez

CHIFFRES CLÉS 2007

EVOLUTION DU RÉSULTAT

Compte de résultat résumé

En millions d'euros	31.12.2007 retraité ⁽²⁾	31.12.2007	31.12.2006
Produit net bancaire	6 579	3 359	5 862
Résultat brut d'exploitation	2 750	(470)	2 288
Résultat net	2 125	(606)	⁽¹⁾ 1 815
Résultat net part du Groupe	2 017	(714)	⁽¹⁾ 1 738

Activité

En milliards d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Total du bilan	641,9	⁽¹⁾ 588,0
Prêts bruts à la clientèle	121,5	104,0
Ressources de la clientèle	170,6	146,9
Actifs gérés (en banque privée)	61,3	55,1
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	N/A	17,1 %



(1) A la suite du changement de méthode comptable (cf. note 1.3) relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires, les capitaux propres ont été réduits de 179 millions d'euros (dont 33 millions d'euros sur le résultat net).

(2) retraité de la perte liée à la crise : - 3 220 millions d'euros en PNB, -882 millions d'euros en coût du risque, soit 2 731 millions d'euros après impôts.

STRUCTURE FINANCIÈRE



Capitaux propres et avances d'actionnaires

(y compris résultat) en millions d'euros

31.12.2006	 13 056 ⁽¹⁾ (dont intérêts minoritaires : 839)
31.12.2007	 12 883 (dont intérêts minoritaires : 865 et avances d'actionnaires : 2 250)

Ratio international de solvabilité (CAD/RSE)

(y compris résultat) en millions d'euros

31.12.2006	 11,4 % (dont 9,6 % ratio sur fonds propres durs – Tier 1)
31.12.2007	 10,5 % (dont 9,0 % ratio sur fonds propres durs – Tier 1)

NOTATIONS DES AGENCES DE RATING

	Notation court terme	Notation long terme	Date de mise à jour
Moody's	P1	Aa1 (perspective stable)	5 mars 2008
Standard & Poor's	A1+	AA - (perspective stable)	11 mars 2008
Fitch Ratings	F1+	AA (perspective stable)	6 mars 2008

EFFECTIFS MOYENS

En unités de temps plein	31.12.2007	31.12.2006
France	4 587	4 474
International	9 230	8 627
Total	13 817	13 101

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2007

L'année 2007 a été pour Calyon une année contrastée. L'activité de structurés de crédit a été affectée par une perte de trading à New York ainsi que des effets de la crise du subprime. Les autres activités ont affiché une forte progression de leurs revenus.

Crise du subprime

Au deuxième semestre 2007, Calyon a enregistré des dépréciations sur ses produits structurés de crédit à sous jacent immobilier américain. Dès le premier trimestre, aucune opération nouvelle n'a été originée et un comité de suivi a été mis en place, présidé par la Direction générale. Les pertes se sont concentrées dans l'activité « crédits structurés » (cf. Rapport de gestion, page 54).

Perte de trading de New York

Au cours de l'été 2007, un incident est intervenu à New York concernant l'activité de trading pour compte propre de la ligne produit « crédits structurés » générant une perte de 230 millions d'euros sur le résultat net. En réaction à cet événement, Calyon a lancé des mesures de renforcement de son dispositif de contrôle.

Bonne performance des lignes métiers

Les lignes métiers autres que « crédits structurés » ont affiché de bons résultats.

- Les marchés de capitaux ont connu des niveaux record.

L'activité « dérivés de taux » a élargi sa gamme de produits et a conforté sa position sur les marchés émergents. L'activité dérivés actions a bénéficié d'un environnement riche en émissions d'obligations convertibles.

Le courtage a enregistré une forte progression des revenus de CLSA. En 2007, tous les bureaux de recherche locale de CA Cheuvreux ont été classés dans le Top 5. Ce dernier est de nouveau classé 1^{er} en Europe sur les actions françaises (Institutional Investor, Thomson Extel). Calyon Financial devenu Newedge le 2 janvier 2008 a renforcé sa part de marché sur les dérivés listés.

Calyon se classe aux tous premiers rangs des banques d'investissement en France, 1^{er} pour les opérations de primaire actions en France (Thomson Financial) et 5^e en conseil sur le marché français (Thomson Financial, 'deals closed'). Ses revenus sont en forte croissance en dépit de conditions de marché difficiles depuis l'été et du ralentissement de l'activité avec les fonds d'investissement.

- Les financements structurés, principal contributeur de la Banque de Financement de Calyon, continuent à conforter leur position.

L'activité de commerce international a poursuivi en 2007 son développement au Moyen-Orient et en Asie, particulièrement en Inde.

Le financement d'acquisition bien que touché par le ralentissement lié à la crise de liquidité, a acquis de nombreux mandats d'arrangeurs en France, en Europe, en Asie et aux États-Unis. En 2007, Calyon est le premier arrangeur mondial de financements de projets (source Dealogic) et son activité transport s'est vue décerner le titre de 'Aircraft Finance House of the Year 2007' par la revue Jane's Transport Finance.

En 2007, en dépit d'une concurrence accrue, la Banque Privée internationale a su recueillir une forte collecte grâce à un dynamisme commercial confirmé, et une présence accentuée sur des zones de forte croissance (Moyen Orient, Amérique Latine ou Asie, avec depuis 2007 Hong-Kong).

Présence internationale

En 2007, Calyon a continué d'étendre son réseau de distribution international. Un bureau dédié a été ouvert à Hambourg. Les équipes des États-Unis, de Russie et de Pologne ont été renforcées. Calyon a obtenu la licence de plein exercice pour la place financière de Dubaï et Calyon Algérie a obtenu son agrément.

LES MÉTIERS DE CALYON

Les métiers de Calyon se répartissent entre la Banque de Financement et d'Investissement (pôle principal) et la Banque Privée Internationale.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Banque de Financement et d'Investissement regroupe la Banque de Marché et d'Investissement d'une part et la Banque de Financement d'autre part.

BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

La banque de marché et d'investissement comprend les activités de marchés de capitaux, de courtage et de Banque d'investissement.

Marchés de capitaux

Dérivés de taux et hybrides

La ligne métier « dérivés de taux et hybrides » est spécialisée dans le marché des options et swaps de taux d'intérêt, et des produits exotiques et hybrides.

Plus précisément, Calyon intervient :

- sur de nombreux produits innovants : dérivés IPD (Investment Properties Databank), dérivés alternatifs qui proposent des instruments de couverture aux clients confrontés à des risques non financiers tels que le risque de paiement anticipé ou le risque de longévité, produits structurés et hybrides indexés sur l'inflation dans de nombreuses devises ;
- sur les produits exotiques : steepeners, TARN (Target Redemption Notes), produits CMS (Constant Maturity Swap) ;
- sur le marché des émissions des notes structurées : MTN (Medium Term Note) en euro, BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable), Stand Alone, Schudschein (prêts adossés à des reconnaissances de dettes), Notes Uridashi, dépôts structurés et Repack Notes.

En 2007, Calyon maintient sa position de premier plan dans ce domaine (2^{ème} rang pour les émissions de Medium Term Note - Source Dealogic).

Dérivés Actions et Fonds

La ligne métier Dérivés Actions et Fonds de Calyon regroupe les activités de trading, vente, et arbitrage de dérivés sur actions, indices, et fonds allant des produits de flux tels que les warrants, les certificats ou les obligations convertibles, aux solutions d'investissement plus sophistiquées comme les produits structurés. Présent sur 12 sites en Europe, en Amérique et en Asie, Calyon couvre fin 2007 une quarantaine de pays.

Crédit Structurés

Calyon dispose d'une plate-forme mondiale permettant de syndiquer, structurer, traiter et gérer les instruments de crédit structurés.

Compte tenu de l'évolution récente de ce marché, Calyon a réorganisé l'activité de structurés de crédit en octobre 2007 dans l'optique d'améliorer sa capacité de gestion du risque et d'adapter l'offre de produits aux nouveaux besoins de la clientèle.

Trésorerie

Les activités de trésorerie de Calyon s'articulent autour de cinq centres de liquidité situés à Paris, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong, avec une présence active dans une vingtaine d'autres pays.

Les centres de liquidité contrôlent et contribuent à la gestion de la liquidité des succursales et des filiales au sein de chaque région. Cette structure permet une gestion et une vision consolidées de la trésorerie de Calyon, tout en assurant la liquidité du Groupe et de son réseau, en offrant un accès continu aux marchés monétaires mondiaux.

Calyon étend à de nouveaux marchés tant les programmes d'émission mondiaux que locaux. Ainsi, une offre de produits conformes à la loi islamique ainsi que de nouveaux programmes dans les pays développés et émergents ont été développés. La trésorerie de Calyon gère et coordonne les relations internationales avec 90 établissements supranationaux et banques centrales et réalise des opérations sur le 'marché ouvert' avec nombre de ces dernières.

Change

Les équipes de Calyon sont très présentes sur les devises d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ainsi que sur les principales devises internationales (euro, livre sterling, yen, franc suisse, dollar américain, dollar australien, devises scandinaves).

Les produits proposés vont du change au comptant à des produits plus élaborés comme des produits structurés de change à vocation d'investissement, de couverture de risque de change et d'optimisation de passif de trésorerie. Chaque produit peut être adapté à des besoins spécifiques.

Debt and Credit Markets

Cette activité est dédiée aux instruments de crédits et de dettes destinés aux émetteurs (États, organismes publics, établissements financiers et grandes entreprises) et aux investisseurs dans le monde entier. L'offre couvre d'une part l'ensemble des titres de créances : obligations, capital hybride, ABS (Asset-Backed Securities), et d'autre part, les CDS (Credit Default Swaps) sur des sous-jacents 'investment-grade', à haut rendement ou des marchés émergents.

Matières premières

La ligne produit Matières premières est présente dans neuf centres financiers majeurs : Paris, Londres, Genève, New York, Houston, Johannesburg, Hong Kong, Séoul et Tokyo. Calyon opère sur des sous-jacents dans le secteur de l'énergie (pétrole et raffinage), des métaux de base et des métaux précieux ainsi que dans le trading des émissions CO₂.

Par ailleurs, Calyon est aussi acteur dans le secteur des produits structurés indexés sur les matières premières.

Le courtage

Le pôle courtage de Calyon est organisé autour de 3 courtiers. Le courtage actions est réparti sur deux filiales, CA Cheuvreux en Europe et CLSA en Asie tandis que le courtage futures relève de Newedge.

CLSA

Leader sur les marchés asiatiques, CLSA offre à ses clients grands corporates et institutionnels mondiaux, une recherche reconnue, des services de courtage, de banque d'investissement et de placements privés. Sa gamme de produits et services s'étend sur 13 implantations en Asie, mais aussi à Dubaï, Londres et New York.

CA Cheuvreux

CA Cheuvreux est le courtier européen du Groupe Crédit Agricole. Il couvre 760 valeurs européennes, soit 84 % de la capitalisation boursière. Sa recherche indépendante est fortement valorisée par les investisseurs institutionnels.

Ses activités sont les suivantes :

- brokerage institutionnel sur les grands marchés boursiers européens ;
- exécution de programmes et courtage électronique sur les marchés internationaux ;
- intermédiation pour une clientèle d'entreprises et de fonds de private equity européens ;
- intermédiation pour le compte de la clientèle de particuliers du groupe Crédit Agricole.

À noter que deux bureaux ouvriront prochainement à Athènes et à Istanbul et qu'une équipe a été mise en place à Dubaï.

Newedge

Depuis le 2 janvier 2008, Calyon et Société Générale ont regroupé leur activité de Calyon Financial et Fimat dans la nouvelle entité, Newedge.

Newedge offre des services de compensation et d'exécution de produits dérivés listés. Acteur de premier plan du courtage interbancaire de valeurs mobilières et de produits dérivés traités de gré à gré, Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que prime brokerage, financement d'actifs, plateforme électronique de négociation et de routage d'ordre, cross margining, et traitement et reporting centralisés des portefeuilles clientèle.

Newedge intervient sur 60 marchés de produits dérivés et 40 marchés d'actions dans le monde répartis sur 25 places financières mondiales. Le siège social est situé à Paris.

La Banque d'investissement

La Banque d'Investissement rassemble l'ensemble des activités de « haut de bilan » à destination de la clientèle corporate de Calyon et s'articule autour de 3 pôles principaux :

Global Equity Capital Markets

regroupe d'une part les activités de Primaire Actions liées aux émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital, et d'autre part, les opérations pour la clientèle utilisant des dérivés actions pour gérer des problématiques de haut de bilan ('Corporate Equity Derivatives').

Global Corporate Finance

regroupe les activités de conseil en fusions-acquisitions.

Investment Banking Origination

a pour mission l'obtention des mandats. Son organisation est sectorielle et inclut la recherche d'investisseurs pour le compte de fonds d'investissement en partenariat avec le pôle en charge des relations corporate.

BANQUE DE FINANCEMENT

La banque de Financement regroupe les financements structurés et la banque commerciale en France et à l'international. La syndication bancaire contribue aux deux pôles.

Syndication bancaire

Cette ligne métier, spécialisée dans le marché des crédits syndiqués, propose des syndications de produits tels que les financements de projets ou les financements à levier. Calyon intervient notamment dans l'origination, la structuration, la distribution et les activités sur le marché secondaire. Calyon opère sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) à partir d'une plate-forme intégrée unissant Londres, Paris et Madrid.

Financements structurés

Le métier des Financements Structurés consiste à originer, structurer et financer, en France et à l'étranger, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières...) ou encore des crédits complexes et structurés.

Les financements structurés constituent le pôle d'excellence de Calyon.

Commerce international

Cette activité est organisée autour de plusieurs métiers dont l'objet est de répondre aux demandes et aux besoins de nos clients exportateurs, importateurs et investisseurs. Calyon offre également la capacité de traiter et de sécuriser les flux liés au commerce international.

Financements transactionnels et structurés de matières premières

Destinés aux grands producteurs et négociants internationaux, les Financements transactionnels de matières premières, basés

à Genève, offrent des solutions de financement et de sécurisation de paiement à court terme liés aux flux des matières premières et de produits semi-finis. Les Financements structurés de matières premières, basés à Londres proposent des financements dont le remboursement est assuré par le produit d'exportation de matières premières.

Ils s'adressent aux grands négociants et producteurs internationaux intervenant sur les marchés des matières premières, en particulier dans les domaines de l'énergie, des métaux, des soft commodities et de certaines matières premières agricoles.

Trade Finance

Les produits proposés tels que les crédits et encaissements documentaires, les garanties internationales ou l'activité forfaiting (rachat sans recours de créances commerciales) assurent la sécurisation et le financement de transactions commerciales transfrontalières.

Ce métier s'appuie sur un réseau commercial réparti sur près de 40 pays.

Financements export

Calyon offre des schémas de financement en accompagnement de leurs exportations de biens d'équipement ou de certains de leurs investissements à l'étranger. L'essentiel de ses opérations implique la mise en place de crédits à l'exportation (acheteurs ou fournisseurs) garantis par des assureurs crédits publics. Calyon propose aussi des co-financements réalisés avec des institutions financières multilatérales ou encore des crédits financiers avec ou sans couverture d'assureurs privés. Ses opérations incluent parfois d'autres produits (lettres de crédit, forfaiting, opérations de marché,...).

Financements d'acquisition

Fruit d'une coopération entre la Banque Commerciale et la Banque d'Investissement, l'équipe de Financements d'acquisition propose aux fonds de capital-investissement différents services sur mesure, couvrant toutes les étapes de leur développement (levée de fonds, acquisition de sociétés cibles, vie des sociétés de portefeuille, stratégie de sortie). Cette ligne métier est présente en Europe (à Paris, Londres, Francfort, Milan et Madrid), en Amérique (à New York) et en Asie (à Hong Kong et Sydney).

Financements de projets

Calyon intervient en matière de conseil financier et d'arrangement de crédits sans recours dans le cadre de nouveaux projets ou de

privatisations. Les financements bancaires ou obligataires mis en place impliquent aussi bien des banques commerciales que des agences de crédit export et/ou des organismes multilatéraux. Cette activité s'exerce dans les secteurs des ressources naturelles (pétrole, gaz, pétrochimie, mines et métallurgie), de la génération et la distribution d'électricité, de l'environnement (eau, traitement des déchets), ainsi que dans le secteur des infrastructures (transport, hôpitaux, prisons, écoles, services publics). La taille des projets étudiés est importante, généralement plus de 100 millions de dollars de dette par transaction.

Cette ligne métier est répartie au niveau mondial dans les centres d'expertise régionaux situés à Paris, Londres, Madrid, Milan, New York, Singapour, Hong Kong, Tokyo et Sydney.

Calyon fait partie des banques européennes leaders en matière de financements de projets.

Immobilier et Hôtellerie

La Direction de l'Immobilier et de l'Hôtellerie est présente dans 15 pays.

En France, son activité est essentiellement constituée du financement de la promotion et des financements aux investisseurs et aux foncières.

Ses positions historiques aux Etats-Unis sont maintenues. En Europe, axe majeur de développement, et en Asie, d'importantes opérations signées en 2007 ont consolidé ses parts de marché.

Financements maritimes

Calyon finance, depuis le début des années soixante dix, des navires neufs et de seconde main pour des armateurs français et étrangers et a acquis dans ce domaine une expertise solide et une réputation mondiale.

Fin 2007, cette ligne métier finance une flotte moderne et diversifiée de plus de 1 100 navires pour une clientèle internationale d'armateurs.

Transports aériens et ferroviaires

Engagé depuis plus de trente ans sur ce secteur, et bénéficiant d'une excellente réputation sur les marchés, Calyon a toujours privilégié le long terme en s'efforçant d'établir des relations durables avec les grandes compagnies aériennes, les aéroports et entreprises de services connexes au transport aérien (maintenance, services au sol,...) afin de comprendre leurs priorités, en termes d'activité et de besoins de financement.

Telecom

La ligne métier intervient sur tous les continents grâce à la présence d'équipes dédiées dans les principales places financières.

La banque commerciale en France et à l'international

Banque commerciale France

La Banque commerciale France dispose de produits et services qui s'appuient sur l'expertise des lignes métiers spécialisées de Calyon ainsi que sur les capacités offertes par les réseaux du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, LCL) et ses filiales spécialisées (crédit bail, gestion d'actifs, affacturation). Plus précisément la banque commerciale propose des produits de cash management domestique et international, de crédits commerciaux court et moyen terme, de crédits syndiqués, de leasing, d'affacturation, de commerce international (lettres de crédit, encaissements, préfinancements export, crédits acheteurs, forfaiting, etc.), de garanties domestiques et internationales, de cautions de marché, de gestion du risque de change et de taux.

Banque commerciale à l'international

Le réseau à l'étranger couvre plus de soixante pays dans le monde. Il offre à la clientèle entreprises du Crédit Agricole un appui permettant de mieux appréhender l'environnement local et d'accéder plus aisément aux services bancaires dont elle a besoin à l'étranger.

Banque Saudi Fransi

La Banque Saudi Fransi est détenue à hauteur de 31,1 % par Calyon. Banque universelle, elle figure parmi les premiers établissements du royaume saoudien et distribue près de 11 % des crédits de ce pays.

L'exercice 2007 a connu de très bonnes performances tant sur les Métiers de Banque de Détail, que de Banque de Financement et de Banque de Marché. En revanche l'activité de Courtage Actions a connu un retrait important du fait de l'éclatement de la bulle boursière en 2006 qui a eu pour conséquence une forte baisse des volumes du marché boursier en 2007.

Le groupe Crédit Agricole et BSF ont créé 3 joint-ventures en 2007 visant à développer ou renforcer certaines activités en Arabie. Il s'agit d'une part de Calyon Saudi Fransi, détenue à 55 % par Calyon et à 45 % par la BSF, active dans les métiers d'Equity Capital Markets, Debt Capital Markets et Corporate Finance Advisory, d'autre part de Sofinco Saudi Fransi détenue à part égale par BSF et Sofinco, active dans le crédit à la consommation et enfin CAAM Saudi Fransi détenue à 60 % par la BSF et 40 % par CAAM et active dans l'Asset Management.

BANQUE PRIVÉE INTERNATIONALE

La Banque privée internationale met au service de l'investisseur particulier une approche globale de la gestion patrimoniale.

A l'international, Calyon exerce le métier de Banque Privée sous diverses enseignes dont la marque unifiée Crédit Agricole Private Bank.

Crédit Agricole Suisse a développé des implantations extérieures : création d'une succursale à Hong-Kong, d'une filiale au Qatar, acquisition de NBCI Bahamas, appelée à fusionner avec la filiale locale de Crédit Agricole Suisse.

Au Luxembourg, acquisition de la filiale locale de la banque Sarasin. Cette acquisition est la plus grosse opération enregistrée en banque privée au Luxembourg, hors opération résultant de fusions des maisons mères.

Le Crédit Foncier de Monaco, première banque monégasque, marque son rôle majeur dans l'économie locale en conseillant le gouvernement monégasque pour le projet d'extension en mer de la Principauté de Monaco.

En Espagne, renforcement des équipes de Madrid et des filiales commerciales.

Au Brésil, Calyon exerce sous la marque Crédit Agricole Brasil Private Capital Management.

Aux États-Unis (Miami), les activités précédemment gérées sous l'enseigne LCL, ont été regroupées dans une succursale de Calyon sous la marque Crédit Agricole Miami Private Bank, dédiée à la clientèle non résidente sud américaine.

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ DES PRINCIPALES FILIALES DE CALYON

En contribution aux résultats consolidés du Groupe

en millions d'euros	CA Suisse	CLSA	CA Cheuvreux	Calyon Financial	Banque Saudi Fransi
Produit net bancaire	415	617	365	436	
Résultat brut d'exploitation	197	221	84	212	
Résultat net	148	147	61	127	⁽¹⁾ 129

(1) Quote-part de résultat mis en équivalence

»» Gouvernance et Contrôle interne

20 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20 Préparation et organisation des travaux
du Conseil d'administration

26 Procédures de contrôle interne

36 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

37 INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

37 Rémunérations des mandataires sociaux

42 Mandats et fonctions exercées
par les mandataires sociaux

50 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 13 mai 2008

au titre de la loi 2003-706 de « sécurité financière » du 1^{er} août 2003 (Code du commerce, art. L 225-37 ; Code monétaire et financier, art. L 621-18-3)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce et en référence aux principes et normes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et plus largement du groupe Crédit Agricole en matière de gouvernance et de contrôle interne consolidé, ce rapport vous est présenté, en complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, afin de vous informer sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par Calyon.

Le présent rapport, communiqué au Conseil d'administration du 3 mars 2008, a été établi sur la base des travaux notamment des différents responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent et de la Conformité, du Secrétariat général et de la Direction financière.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se trouvent incorporées par référence dans cette partie, les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, à leurs mandats et à leurs rémunérations figurant en page 37 à 50 du présent chapitre « Gouvernance et Contrôle interne ».

Les conditions de préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil d'administration et des directives internes.

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation générale

Le Conseil d'administration de Calyon est composé au 31 décembre 2007 de seize administrateurs et d'un censeur.

Il est rappelé que quatorze administrateurs ont été nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux ont été élus par les salariés. S'agissant de la nomination des administrateurs, les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de six à vingt administrateurs nommés pour trois ans : six au moins nommés par l'Assemblée générale des actionnaires et deux élus par les salariés.

Un administrateur doit détenir au minimum une action. La limite d'âge pour exercer cette fonction est fixée à soixante-cinq ans, le mandat pouvant toutefois être exceptionnellement reconduit d'année en année, dans la limite de cinq fois sans que le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans puisse dépasser le tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Au cours de l'année 2007, Messieurs Jean Philippe et Jean Le Vourch ont été nommés en qualité d'administrateur en remplacement de Messieurs Pierre Bastide et Roger Gobin.

La fonction de Président du Conseil d'administration, exercée par Monsieur Georges Pauget depuis le 15 mai 2007 en

remplacement de M. Jean Laurent, démissionnaire, est dissociée de celle de Directeur général qui est exercée par Monsieur Marc Litzler.

La Direction générale est également composée de Messieurs Alain Massiera et Jérôme Grivet, Directeurs généraux délégués. Messieurs Litzler, Grivet et Massiera ont été nommés avec effet au 1^{er} octobre 2007. Jusqu'au 1^{er} octobre 2007, la Direction générale était composée de Monsieur Edouard Esparbès, Directeur général démissionnaire, et de Messieurs Perrier et Litzler, en qualité de Directeurs généraux délégués.

Messieurs Georges Pauget et Marc Litzler ont été nommés dirigeants responsables au sens de la réglementation bancaire (CECEI) en remplacement de Messieurs Jean Laurent et Edouard Esparbès.

Le Conseil d'administration de Calyon est composé au 31 décembre 2007 de Messieurs Georges Pauget, Président, Edmond Alphanhéry, Pierre Bru, Jean-Paul Chifflet, Jean-Dominique Comolli, Yves Couturier, Frank E. Dangeard, Jean-Frédéric Dreyfus, Philippe Geslin, François Imbault, Marc Kyriacou, Jean Le Vouch, Bernard Lolliot, Didier Martin, Jean Philippe, Jean-Marie Sander, Administrateurs, et Henri Moulard, Censeur.

Le fonctionnement du Conseil d'administration

Mode et fréquence des réunions du Conseil

Les statuts prévoient que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de toute personne mandatée à cet effet par le Conseil d'administration.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Il est rappelé que les pouvoirs du Conseil sont énoncés à l'article L 225-35 du Code de commerce et sont précisés dans le règlement intérieur comme suit :

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, compte

tenu des pouvoirs conférés à la Direction générale, le Conseil d'administration définit les stratégies ainsi que les politiques générales de la Société, approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur général et/ou des Directeurs généraux délégués, les moyens, structures et plans destinés à mettre en œuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies. Il se prononce sur toutes les questions liées à l'administration de la Société qui lui sont soumises par le Président et le Directeur général.

Outre les pouvoirs précités et ceux dévolus par la loi, il décide, sur proposition du Directeur général et/ou de chacun des Directeurs généraux délégués :

- de toute opération de :
 - création, acquisition ou cession de toutes filiales ou participations,
 - création ou suppression de toutes succursales à l'étranger,
 - acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce, susceptible de se traduire par un investissement ou un désinvestissement supérieur à 50 millions d'euros,
- ainsi que de la constitution de sûretés à la couverture des engagements propres (notamment hors opérations de marché) de la Société dès lors que ces sûretés portent sur des actifs de la Société pour un montant supérieur à 50 millions d'euros.

En outre, le Conseil approuve les propositions du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués portant sur l'achat ou la vente d'immeubles effectué au nom ou pour le compte de la Société pour des montants dépassant 30 millions d'euros.

La procédure de saisine, d'information et les modalités d'intervention du Conseil

Ces conditions et modalités d'intervention du Conseil sont décrites dans une directive interne à la Société. L'ordre du jour est établi par le Secrétaire du Conseil quinze jours avant la date prévue de sa réunion. Le Secrétaire du Conseil fait en sorte d'adresser dans les meilleurs délais les documents d'information aux administrateurs pour une participation éclairée et utile aux délibérations. Les directions du siège ou les succursales susceptibles de saisir ou d'informer le Conseil - dans le respect du calendrier des Conseils préétabli - doivent informer, par l'intermédiaire des responsables métiers et en temps utile, le Secrétaire du Conseil des points à aborder, le choix de l'ordre du jour définitif du Conseil appartenant au Président. Les projets de décision à dominante juridique - compte tenu de leur enjeu ou complexité ou de la nouveauté d'une opération, ou

concernant la convocation de l'Assemblée générale, la modification de la composition du Conseil d'administration ou de la Direction générale, la modification des statuts ou du capital et les décisions relatives aux agréments en qualité d'établissement de crédit ou de prestataire de services d'investissement - sont initiés par les services concernés et préparés en liaison avec la Direction des affaires juridiques au moins un mois avant la tenue du Conseil.

Le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

- autorise préalablement à leur conclusion les conventions dites « réglementées », les administrateurs / dirigeants communs concernés par les conventions ne prenant pas part au vote ; ces conventions font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes communiqué à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- prend connaissance de la liste et de l'objet des autres conventions réglementées dites « libres » – conventions significatives portant sur des « opérations courantes et conclues à des conditions normales » – également transmis aux Commissaires aux comptes et mis à la disposition de l'assemblée des actionnaires.

Pour toutes les autres interventions du Conseil - comme les décisions à dominante opérationnelle, les rapports prévus par la loi ou la réglementation et les notes d'information du Conseil sur un point particulier ou pour rendre compte de la mise en œuvre des orientations par lui déterminées - les services concernés, après avoir porté ces points à l'ordre du jour du Conseil établi par le Secrétaire du Conseil, doivent transmettre au Secrétariat général, au moins dix jours avant la tenue du Conseil, les notes de saisine et d'information y afférentes, ainsi que tous les documents annexes nécessaires.

Les notes comprennent la description synthétique de l'opération, les montants en jeu pour la Société et le Groupe, les avantages et perspectives dans le cadre de la stratégie de la Société et du Groupe, le calendrier de décision et de réalisation et, le cas échéant, les opinions juridiques et fiscales obtenues de conseils internes ou externes. Elles mentionnent le texte de la résolution demandée.

Par ailleurs, un guide de l'administrateur, accompagné de recommandations en matière déontologique, a été diffusé au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Evaluation des performances du Conseil

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois conformément au calendrier préétabli au cours de l'exercice 2007 : les 18 janvier, 28 février, 14 mai, 28 août et 13 novembre 2007.

Pour chacune des séances et préalablement à leur tenue, un dossier a été envoyé aux administrateurs le plus précocement possible pour leur bonne information. La quasi-totalité des points portés à l'ordre du jour font l'objet d'un support écrit diffusé dans la mesure du possible quelques jours avant la tenue du Conseil.

Les séances ont été consacrées principalement aux sujets suivants :

- comptes annuels, semestriels et trimestriels, après examen de ces comptes par le Comité d'audit ;
- budget annuel - rapport financier semestriel - bilan social ;
- rapport annuel 2006 : - sur le contrôle interne - sur la mesure et la surveillance des risques ;
- rapport 2006 du Responsable de la conformité pour les services d'investissement ;
- points sur la situation des risques au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 ;
- incident de trading à New-York et mesures correctrices ;
- présentation de stress tests credit et de l'évolution du projet Bâle II chez Calyon (notamment risque de crédit, risque de contrepartie et risque opérationnel) ;
- délégation à Calyon par certaines filiales (responsabilité du contrôle de la conformité, du contrôle permanent) ;
- points sur la conformité ;
- présentation de lettres de la Commission bancaire et des autres autorités de tutelle ;
- suivi de l'activité de certaines filiales, participations et lignes de métiers ;
- liste des conventions libres et significatives ;
- délégations de pouvoirs, notamment en matière d'émissions obligataires ;
- nomination des membres de la Direction générale et fixation de leur rémunération.

Dans le cadre de l'évaluation des performances du Conseil, a été communiqué au Conseil de janvier 2008 un document retraçant les principaux thèmes abordés lors des Conseils tenus en 2007, ainsi que certains éléments d'organisation du Conseil.

Les membres du Conseil d'administration sont fortement impliqués dans les travaux du Conseil. En 2007, le taux de présence moyen s'est établi à plus de 93 %.

L'âge moyen des administrateurs est de cinquante-sept ans. La qualité d'administrateur indépendant au regard des critères du rapport AFEP / MEDEF a été à nouveau retenue par le Conseil d'administration pour Messieurs Alphandéry, Comolli, Dangeard et Martin.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET LE COMITÉ D'AUDIT

Les membres de ces Comités sont nommés par le Conseil d'administration conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé de trois personnes désignées parmi les membres du Conseil d'administration :

- Monsieur Georges Pauget, Président, nommé le 17 janvier 2006 ;
- Monsieur Pierre Bru, nommé le 16 novembre 2004 ;
- Monsieur Didier Martin, administrateur indépendant, en fonction depuis le 4 septembre 2002.

Le Comité des rémunérations se réunit en tant que de besoin ou à la demande du Président du Conseil d'administration.

Il a pour mission de faire des recommandations au Conseil concernant les rémunérations ordinaires et exceptionnelles, telles que prévues dans les statuts, versées aux membres du Conseil, à son Président, ainsi que les rémunérations, avantages en nature et droits pécuniaires accordés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués.

Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés dans le rapport de gestion relèvent de sa responsabilité. Il s'est réuni deux fois en 2007, en février et août.

Sur la base de ses propositions, les principes et les règles en matière de rémunération des mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- la répartition de jetons de présence versés aux administrateurs est établie en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil, ainsi que de leur participation aux Comités d'audit et de rémunération - une rémunération forfaitaire est attribuée au titre de la fonction de Président du Conseil ; les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :
 - le montant des jetons de présence versés par Calyon aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance),
 - les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros),
 - une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros ;
- la rémunération des membres de la Direction générale comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ; la partie variable, plafonnée, est calculée sur la base de critères quantitatifs et/ou qualitatifs :
 - les éléments quantitatifs peuvent être :
 - ✓ la réalisation d'objectifs de résultats de Calyon (résultat brut d'exploitation,...) et de Crédit Agricole S.A. (produit net bancaire, bénéfice net par action,...),
 - ✓ ou la seule performance d'un métier de Calyon ;
 - ces critères quantitatifs peuvent représenter une part prépondérante de la partie variable ;
 - les éléments qualitatifs sont composés de critères liés notamment à la mobilisation autour du projet stratégique de Calyon et du groupe Crédit Agricole.

Rémunération de M. Édouard Esparbès, Directeur Général de Calyon jusqu'au 30 septembre 2007

La part fixe de la rémunération du Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général.

La part variable est déterminée sur la base de deux séries de critères :

- des critères quantitatifs, pondérés au titre de 2007 à 70 % :
 - croissance du Produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. ;
 - croissance du Bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. ;
 - croissance du Résultat brut d'exploitation de Calyon ;

- des critères qualitatifs pondérés à 30% au titre de 2007. Ces critères, définis à l'avance, sont les suivants :
 - collaboration entre pôles métiers en France et à l'international ;
 - collaboration avec le pôle banque de détail en France du Groupe Crédit Agricole ;
 - management des équipes dirigeantes de Calyon ;
 - participation à la gestion des ressources dirigeantes du Groupe ;
 - poursuite de la mise en œuvre du projet industriel Groupe (exploitation informatique Groupe...).

Rémunération de M. Yves Perrier, Directeur général délégué de Calyon

jusqu'au 30 septembre 2007, supervisant la Direction des Financements Structurés et la Direction de l'International ainsi que les fonctions supports suivantes :
Organisation & Traitements, Gestion des Actifs Dépréciés, Risques et Contrôles Permanents

La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

La part variable au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 septembre 2007 (9 mois) est déterminée en fonction des résultats des domaines d'activités supervisés (banque de financement et réseau international) et du résultat global de Calyon - prorata temporis.

Rémunération de M. Marc Litzler, Directeur général de Calyon

depuis le 1^{er} octobre 2007, précédemment Directeur général délégué supervisant les activités de Marchés de Capitaux et de Courtage

La part fixe de sa rémunération de Directeur général délégué, puis de Directeur général est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions respectives de Directeur général délégué et Directeur général.

La part variable au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 septembre 2007 (9 mois) est déterminée en fonction des résultats des Marchés de Capitaux de Calyon, prorata temporis.

La part variable au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007 est déterminée :

- pour 80% sur les résultats des Marchés de Capitaux de Calyon,
- pour 20% sur des critères qualitatifs fixés par M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Rémunération de M. Alain Massiera, Directeur général délégué de Calyon

nommé à compter du 1^{er} octobre 2007, en charge de l'International, Structured Finance et Fixed Income Markets

La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

La part variable au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007 est déterminée :

- pour 80 % sur les résultats de Crédit Agricole Suisse,
- pour 20 % sur des critères qualitatifs fixés par M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Rémunération de M. Jérôme Grivet, Directeur Général Délégué

nommé à compter du 1^{er} octobre 2007, en charge des Distressed Assets, des directions de Services et Pilotage suivantes : Risk and Permanent Control, Finance, Credit Portfolio Management, Organisation & Financing Support, Capital Market Support, Cash Management & E-Business, Corporate Secretary & Legal

La part fixe de la rémunération du Directeur général délégué est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué.

La part variable au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2007 est déterminée :

- pour 80 % sur les résultats de Calyon,
- pour 20% sur des critères qualitatifs fixés par M. Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Programme de fidélité de Calyon

Calyon a mis en place en 2007 un programme de fidélité auquel sont potentiellement éligibles les cadres et cadres dirigeants de Calyon. Les bénéficiaires de ce plan percevront, sous

condition de présence au sein de Calyon ou d'une autre société du groupe Crédit Agricole à la date de paiement, trois primes versées respectivement en 2008, 2009 et 2010.

Il est rappelé que des éléments sur la rémunération des mandataires sociaux de Calyon sont détaillés dans le présent chapitre « Gouvernance et Contrôle interne » en pages 37 à 41.

Par ailleurs, les principaux dirigeants du groupe Crédit Agricole bénéficient d'un régime de retraite complémentaire non individualisable. Le bénéfice des droits à ce régime est acquis seulement si les bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le Groupe jusqu'à leur départ à la retraite.

Comité d'audit

Le Règlement intérieur prévoit qu'il est composé de quatre personnes au moins, désignées pour la durée de leur mandat, par le Conseil d'administration parmi les administrateurs ou censeurs, et comprend au moins deux membres non liés au groupe Crédit Agricole. Il est composé de :

- Monsieur Henri Moulard, Censeur, membre du Comité depuis novembre 2003, désigné Président du Comité le 1^{er} avril 2004 ;
- Messieurs Edmond Alphandéry, administrateur indépendant, et Philippe Geslin, nommés en septembre 2002 ;
- Monsieur Bernard Lolliot nommé en mars 2006 ;
- Monsieur Yves Couturier, qui a remplacé - en février 2007 - Monsieur Jean-Paul Chifflet, désigné le 16 novembre 2004.

Selon le Règlement intérieur, le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par semestre sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration. Il a pour mission d'examiner et de suivre le dispositif de contrôle interne, de suivre les travaux des Commissaires aux comptes et des équipes des fonctions du Contrôle interne, d'examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux comptes et d'examiner toute question de nature financière et comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général.

Il peut formuler toute recommandation sur ces questions et commander des missions d'audit interne ou externe auprès du Directeur général, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration.

Le Président du Comité d'audit est notamment chargé de présenter au Conseil d'administration la synthèse des travaux du Comité.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois en 2007 dont trois fois à titre exceptionnel au cours du quatrième trimestre 2007. Le taux de participation au Comité d'audit est de plus de 88 % pour l'année 2007.

Le Comité a examiné les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil. Au cours du quatrième trimestre, un point régulier a été fait sur les conséquences de la crise liée à l'activité subprime aux Etats-Unis, l'impact sur la liquidité et la solvabilité, ainsi que sur la constitution de provisions. Le Comité a suivi les travaux menés et les mesures correctrices prises après l'incident de trading constaté à New-York.

Les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle interne ont fait l'objet de points réguliers :

- synthèse des missions du Contrôle périodique ;
- points sur la conformité ;
- situation des risques au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 – risques financiers globaux – contrôle interne comptable et financier – scénarios de stress sur portefeuille de crédit et sur les activités de marché – Bâle II : risque de crédit et risque opérationnel,
- information semestrielle sur le contrôle interne.

Le Comité a examiné également les rapports établis au titre de l'année 2006 : le rapport sur le contrôle interne et celui sur la mesure et la surveillance des risques qui sont présentés à la Commission bancaire.

Il a entendu les Commissaires aux comptes lors de chaque examen des comptes. Il a rencontré notamment les membres de la Direction générale, le Directeur financier et le Contrôleur financier groupe, les différents responsables du Contrôle interne (Contrôle périodique, Risques et Contrôle permanent et Conformité).

Une présentation des travaux du Comité d'audit a été faite par le Président du Comité d'audit lors de chaque séance du Conseil d'administration, à l'exception de la séance du 18 janvier 2007.

LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Directeur général est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, au respect des règles de contrôle interne applicables dans le groupe Crédit Agricole, des orientations définies et des décisions attribuées par la loi ou par ledit règlement, au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale. Il précise également que le Directeur général est tenu de saisir le Conseil d'administration et de rechercher ses indications à l'occasion notamment de toutes opérations significatives concernant les orientations stratégiques de la Société ou susceptibles de l'affecter et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. De plus, comme mentionné au paragraphe "Pouvoir du Conseil d'administration" page 21, à titre de mesure purement interne inopposable aux tiers, certains actes du Directeur général ne peuvent être accomplis que sur autorisation du Conseil d'administration ou de son Président.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de reportings à la Direction générale et au management, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre.

Calyon, filiale à 100 % du groupe Crédit Agricole, suit les règles imposées par les réglementations françaises et internationales et celles édictées par sa maison-mère.

TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Cadre législatif et réglementaire

L'exercice du contrôle interne de Calyon s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements de crédit et entreprises d'investissement français, défini notamment par :

- le code monétaire et financier ;
- le règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (C.R.B.F.) ;
- l'ensemble des textes relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (recueil établi par la Banque de France et le C.R.B.F.) ;
- le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant de références internationales, le contrôle interne prend également en compte :

- les recommandations émises par le Comité de Bâle ;
- les législations et les réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère.

Principaux textes de référence interne

Les principaux textes de référence interne sont :

- la Note de Procédure 2006-11 sur « l'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. » ;
- les communications de Crédit Agricole S.A. à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;

- la Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- la Directive 3.3.1 du 27 mars 2007 sur l'organisation du contrôle interne du groupe Calyon ;
- Les Manuels de Conformité Calyon ;
- un corpus de procédures (base Intranet des textes de gouvernance, maintenue par le Secrétariat général de la Banque) relatives en particulier à la conformité, aux risques et contrôles permanents ;
- les procédures des différentes directions de Calyon, de ses filiales et succursales.

PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Calyon et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques ;
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- une définition claire des tâches ;
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- des délégations formalisées et à jour ;
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour ;
- des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (Inspection générale, Audit).

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Calyon, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent des risques et du Contrôle de la Conformité ont été désignés.

Le Comité de Contrôle interne, présidé par un membre de la Direction générale, est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système

de contrôle mis en œuvre ;

- procéder à l'examen des principaux risques auxquels est exposé Calyon et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques ;
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit, par les rapports de contrôle interne ou lors de la survenance d'incidents ;
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne.

Il réunit l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A., l'Inspecteur général de Calyon, le Directeur financier, le Directeur des Risques et des Contrôles permanents, le Directeur de la Conformité, le Directeur juridique et, selon les sujets traités, les responsables d'autres unités de la Banque.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2007.

Il existe également des comités locaux de contrôle interne dans les filiales et succursales, en France et à l'étranger.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne ainsi que des principaux risques encourus par la Banque. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise, ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, les rapports suivants relatifs à l'exercice 2007 :

- le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré,
- le rapport sur la mesure et la surveillance des risques,
- le rapport du responsable de la conformité pour les services d'investissement qui porte sur l'organisation de cette fonction, ses tâches, les observations formulées, ainsi que les mesures prises, feront l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil de mai 2008.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'examiner le dispositif de contrôle interne et de prendre connaissance des travaux des responsables des fonctions du Contrôle interne (cf. paragraphe « Comité d'audit » en page 25).

Rôle de l'organe exécutif : Direction générale

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant. L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées. Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de Calyon

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Calyon s'applique sur un périmètre qui englobe ses succursales et ses filiales, françaises et étrangères, contrôlées de manière exclusive ou conjointe. Il vise à l'encadrement et la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Calyon à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, Calyon s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, de l'identification et de la surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle, distinguant le contrôle permanent du contrôle périodique :

- Le contrôle permanent est assuré :
 - au 1^{er} degré : de façon courante, à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation de l'opération, par les opérateurs eux-mêmes, la hiérarchie au sein de l'unité, ou par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;
 - au 2^e degré - 1^{er} niveau, par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération, pouvant exercer des activités opérationnelles ;
 - au 2^e degré - 2^e niveau, par des agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risques (contrôle des risques crédit ou marché, contrôle comptable, contrôle de la conformité...).
- Le contrôle périodique (dit de 3^{ème} degré), recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, de toutes les activités et fonctions de l'entreprise par l'Inspection générale.

Le premier degré

Le premier degré de contrôle est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, et par référence aux procédures en vigueur. Il s'applique principalement aux unités de front-office exerçant leurs activités au sein des métiers ou pôles d'activité (Structured Finance, Fixed Income Markets, Global Equity Derivatives, Brokerage, Global Investment Banking, Corporate Coverage Group, Financial Institutions Group, Distressed Assets et International Private Banking). Il concerne notamment le contrôle opérationnel des opérateurs ou chargés de relation sur leurs positions et sur leurs limites.

Il s'applique également dans les fonctions supports.

Ce premier degré de contrôle est placé sous la responsabilité du responsable local de l'entité et, de façon centrale, sous celle du responsable de métier.

Les opérationnels doivent ainsi assurer dans le cadre de leur activité une vigilance continue sur les opérations qu'ils traitent. Cette vigilance se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité, la validité et l'exhaustivité des opérations traitées. Chaque responsable, à son niveau, s'assure, pour les activités placées sous sa responsabilité, que les règles et procédures internes de traitement des opérations sont connues et respectées par ses équipes.

Le second degré - Premier niveau

Au-delà de leur mission de traitement administratif de l'ensemble des opérations négociées, les back-offices assurent un contrôle sur le front-office lors de l'enregistrement et de l'exécution des opérations au travers notamment de rapprochements entre les bases des front-offices, celles des back-offices et les états fournis par les contreparties. De la même manière, un contrôle de second degré - premier niveau est exercé pour les fonctions support.

Ce contrôle est coordonné localement par le responsable de l'entité par l'intermédiaire du Chief operating officer ou du responsable administratif ou financier.

Le second degré - Second niveau

Il est effectué, en central, par des unités spécialisées au sein des directions :

La direction Risk and Permanent Control

Le pilotage des risques au sein de Calyon est assuré par la Direction Risk and Permanent Control (RPC).

Cette Direction a pour objectif la maîtrise des risques de crédit, pays, de marché ainsi que des risques opérationnels et comptables.

Pour ce faire, elle encadre le développement commercial du groupe afin de minimiser le coût du risque induit par les activités des différents métiers et entités ou implantations.

De plus, RPC est responsable de la surveillance du dispositif de Contrôle Permanent des risques définis ci-dessus, sur l'ensemble du périmètre Calyon.

RPC est également en charge du pilotage du dispositif Bâle II pour l'ensemble de Calyon.

L'organisation de la fonction Risques et Contrôles Permanents chez Calyon fait partie de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents mise en place au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle regroupe l'ensemble des fonctions et métiers de risques du siège ainsi que les responsables locaux et régionaux du réseau international.

Parallèlement, Calyon bénéficie d'une délégation dans la gestion de ses risques et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » les dossiers dépassant ses pouvoirs ainsi que certaines stratégies risques significatives.

Le Directeur de Risk and Permanent Control est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la Direction générale de Calyon. Il fait partie du Comité de Direction de la banque. Le Directeur de RPC est également responsable du Contrôle Permanent, au sens du règlement C.R.B.F. 97-02 modifié.

La gouvernance s'articule principalement autour des instances suivantes :

- Le Comité des Risques de Contrepartie qui statue sur les risques individuels,
- Le Comité des Risques de Marché qui fixe les limites applicables et assure le suivi des positions,
- Le Comité des Stratégies et Portefeuilles, qui définit et décide pour chaque métier et chaque implantation les grandes lignes directrices fixant le cadre du développement des activités sous l'angle des risques,
- Le Comité des Affaires sensibles qui décide le classement des affaires sensibles et des clients douteux et fait des propositions de provisions qui sont validées par la Direction générale.

Le risque de crédit fait l'objet de processus de décision, de surveillance et de provisionnement conformément aux règles internes du groupe Crédit Agricole S.A.

Risques de crédit

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites accordées dans le cadre de procédures spécifiques.

Le processus de décision repose sur deux signatures autorisées de front-office (l'une de nature « analyse engagements », l'autre étant celle du Président du Comité compétent) ainsi que sur un avis indépendant de RPC.

Dans l'hypothèse où l'avis de RPC est négatif, le pouvoir de décision revient au Président du Comité immédiatement supérieur.

Calyon s'appuie sur un dispositif de notation interne qui repose sur une échelle comprenant quinze graduations (notches) et des méthodologies adaptées à chaque grande nature de contreparties.

Les décisions de crédit sont encadrées par des stratégies-risques précisant les grandes lignes directrices (cible de clientèle visée, types de produits autorisés, enveloppes globales et montants unitaires envisagés, etc.) à l'intérieur desquelles chaque entité géographique ou chaque métier doit inscrire son activité.

Lorsqu'une affaire est considérée en dehors du cadre de la stratégie-risque en vigueur, les délégations intermédiaires ne sont pas applicables, seul le comité de niveau Direction générale (CRC) pouvant alors décider.

En outre, RPC identifie, le plus en amont possible, les actifs susceptibles de se dégrader et lance les actions les plus appropriées afin de protéger les intérêts de la Banque.

Le processus de suivi des créances est complété par un dispositif d'analyse de portefeuille et sous-portefeuille selon des visions transversales (métier, géographique ou sectoriel). L'analyse des concentrations et, le cas échéant, des recommandations de recomposition du portefeuille, sont partie intégrante de cet exercice.

De plus, des revues de portefeuille sont organisées de façon périodique sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille constitué en regard de la stratégie risque en vigueur. A cette occasion, la notation de certaines contreparties sous revue peut être ajustée.

Les affaires sensibles et les grands risques font l'objet d'une surveillance trimestrielle ; les autres risques font l'objet d'une revue annuelle de leurs engagements et de leur dispositif d'autorisations.

L'adéquation du niveau de provisionnement par rapport aux risques est mesurée trimestriellement par la Direction générale sur proposition de RPC.

Risques pays

Le risque pays fait l'objet d'un système d'appréciation et de surveillance fondé sur une méthodologie de notation spécifique. La note des pays est mise à jour chaque trimestre. Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement.

Cette approche est complétée par des « stress tests » qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques défavorables et de quantifier les risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans un environnement dégradé.

Risques de marché

Ils sont suivis à travers plusieurs approches, dont la notion de Value at Risk (VaR) ou perte potentielle avec une probabilité maximale d'occurrence de 1 % (ou seuil de confiance 99 %) complétée d'indicateurs spécifiques à chaque marché.

L'analyse du niveau des risques de marché par le biais de la VaR est complétée par la mise en œuvre de stress scenarios globaux de trois types : stress historiques, stress hypothétiques et stress adverses.

Les demandes de limites de marché font l'objet d'une instruction qui permet de mettre en place des limites à la fois globales et opérationnelles (processus de décision), quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée (seuils d'alerte).

Risques opérationnels

La gestion du risque opérationnel repose sur un ensemble de Correspondants de Contrôle Permanent dont l'action est animée par RPC.

Le suivi des risques opérationnels relève de chaque métier et de chaque entité géographique qui assure la remontée des pertes et des dysfonctionnements ainsi que leur analyse dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

Chaque trimestre, RPC produit un tableau de bord des risques opérationnels mettant en évidence l'évolution du coût des risques opérationnels et soulignant les faits marquants associés.

La cartographie des risques opérationnels couvrant l'ensemble des métiers du siège, du réseau international et des filiales fait l'objet d'une révision annuelle.

S'agissant des prestations de services « essentielles » externalisées, une actualisation des contrats de sous-traitance et une procédure d'encadrement ont été mises en œuvre.

Incident de New York - Mesures correctives

Un incident est survenu à New York au cours de l'été 2007 concernant l'activité de trading pour compte propre de la ligne produit Credit Markets & CDO. Cet incident a fait l'objet d'une détection rapide, d'une information appropriée des différentes instances de décision et de contrôle du Groupe (Comité d'audit notamment) et de mesures immédiates vis-à-vis du management local. En réaction à cet incident, Calyon a lancé dès septembre 2007 un projet composé de différents chantiers organisés autour de trois axes :

- le resserrement du dispositif de contrôle avec un renforcement des procédures d'alerte ;
- la responsabilisation des Fronts offices et de la chaîne de commandement ;
- l'amélioration de la mécanique de décision au travers d'une revue du fonctionnement des Comités des Risques de Marché et des Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités.

Chaque chantier a été confié à un responsable clairement identifié. Un comité de suivi s'est assuré de l'avancement de l'ensemble, sous l'autorité du Directeur général délégué chargé des risques et des fonctions support. Ce projet a été présenté au comité d'audit et au conseil d'administration de Calyon.

Parmi les chantiers lancés en septembre 2007, un seul, relatif à la revue de portefeuille des lignes produits Crédit et Commodities, restait ouvert à la fin de l'année. Ce chantier a été clôturé en février 2008 selon les modalités suivantes : la revue de la ligne produit Commodities a été finalisée ; le suivi des activités de « marchés de crédit » a été confié, au regard des fortes turbulences les affectant et jusqu'à retour à la normale, à un comité hebdomadaire spécifique, placé sous l'autorité de la Direction générale.

Les différents travaux initialement considérés ont, au total, été réalisés sous l'horizon de temps relativement bref qui avait été fixé. Néanmoins, compte tenu de la nécessité d'accompagner dans la durée les efforts accomplis et du fait des événements intervenus au sein de la communauté bancaire rendus publics en janvier 2008, la Direction générale a souhaité maintenir la

structure projet jusqu'à la fin de l'année 2008. Dans ce cadre, une série de chantiers complémentaires ont été lancés.

Dispositif Bâle II

La mise en place de la réforme règlementaire Bâle II s'est conclue, fin 2007, par l'autorisation donnée à Calyon, par la Commission bancaire, d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit (méthode dite Internal Rating Based avancée), ainsi que l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (méthode dite Advanced Measurement Approach), pour le calcul des exigences en fonds propres règlementaires.

En 2007, les principaux travaux menés par Calyon ont porté sur :

- l'achèvement des travaux méthodologiques ainsi que des travaux de back-testing et de benchmarking ;
- la finalisation des travaux consacrés à la définition et à la gestion du défaut ;
- l'évolution des systèmes d'information ;
- la poursuite d'actions de formation.

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'amélioration du dispositif Bâle II, Calyon a mis en place une organisation de suivi adaptée, en relation avec les métiers.

La Direction Finance : dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Au sein de la Direction financière de Calyon, le Contrôle Financier Groupe assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Les Directions financières des entités consolidées sont elles-mêmes responsables de l'élaboration de leurs états financiers et de leur transmission au Contrôle Financier Groupe.

Calyon se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent de Calyon et hiérarchiquement au Directeur financier.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 15 mars 2005, définit les rôles des différents acteurs au sein de Calyon (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), et les contrôles permanents relevant de leur responsabilité.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Le groupe Calyon applique les normes comptables du groupe Crédit Agricole. Le traitement comptable des instruments et opérations complexes fait l'objet d'une analyse préalable par le département des Normes comptables de la Direction financière.

L'information financière publiée par Calyon s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

Chaque entité du groupe Calyon produit une liasse de consolidation qui alimente le système de consolidation comptable. Le système de consolidation comptable est un système commun au groupe Crédit Agricole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit agricole S.A. Des instructions sont diffusées par le Contrôle financier groupe aux Directions financières des entités afin de préciser la nature des informations à collecter notamment en vue de l'élaboration des notes annexes aux comptes consolidés.

En 2007, Calyon a engagé des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole, et notamment la réorganisation de la collecte des données de consolidation avec l'automatisation de l'alimentation du système de consolidation. Calyon a également poursuivi le déploiement à l'international de sa nouvelle plateforme comptable qui permet de standardiser les processus d'élaboration et de traitement de l'information financière.

Données de gestion

Chaque entité rapproche les principaux agrégats du résultat de gestion avec les soldes intermédiaires de gestion du résultat comptable. Le Contrôle financier groupe contrôle que la somme des résultats des métiers est égale à la somme des résultats

des entités qui est elle-même égale aux résultats consolidés du groupe Calyon. Ce contrôle est facilité par le fait que l'axe analytique (centre de profit) est intégré au système d'information comptable des entités. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer leur comparabilité dans le temps.

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par Calyon font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole ;
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de Calyon et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de Calyon sur l'information publiée ;
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, Calyon a décliné en 2007 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière, incluant notamment un plan d'actions qui comprend la rédaction d'un manuel des contrôles clés contributeurs à la qualité de l'information financière consolidée. En outre, la cartographie des risques opérationnels couvre les processus comptables et les risques de fraudes.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions/Métiers ;
- contrôles de 2^e degré premier niveau exercés par la Direction financière.

Cette évaluation doit permettre de définir d'éventuelles actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les reportings relatifs au contrôle permanent intègrent l'avancement des travaux de structuration du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de Calyon les conclusions de leurs travaux.

La Division « Information Security & Continuity »

La Division "Information Security & Continuity" (ISEC) est indépendante de la Direction des Traitements Informatiques. Dotée de moyens adaptés, la Division, qui s'appuie sur un réseau de correspondants, assure les missions de contrôle permanent relatives à la sécurité de l'information et à la continuité des activités.

En matière de sécurité de l'information, ISEC définit les règles et coordonne le maintien du niveau de sécurité adéquat. En outre, les dispositifs Internet sont couverts par des vérifications spécifiques, de grande ampleur.

Cette Division assure également la supervision globale des plans de continuité des activités. Des moyens conséquents sont alloués en vue de répondre au mieux aux besoins des métiers. Des tests permettent de vérifier la capacité de redémarrage des diverses unités de Calyon.

Une évaluation mondiale annuelle permet de vérifier l'efficacité du dispositif dans les deux disciplines considérées. La Division rend compte du niveau de sécurité de Calyon à un comité bimestriel, présidé par un membre du Comité exécutif.

La Direction de la Conformité

Organisée en ligne métier, la Conformité au sein du groupe Calyon contribue au respect de l'obligation de conformité des activités et opérations de la Banque et de ses collaborateurs aux dispositions législatives et réglementaires, aux normes et usages professionnels ainsi qu'aux orientations de l'organe délibérant ou de l'organe exécutif, relatives notamment aux activités bancaires, de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Le Directeur de la Conformité de Calyon est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Calyon et rapporte fonctionnellement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Assisté d'un Responsable Déontologie et d'un Responsable Sécurité Financière (ce dernier étant rattaché fonctionnellement au Responsable de la Sécurité Financière de Crédit Agricole S.A.), il exerce en outre une tutelle fonctionnelle sur les responsables de la conformité des filiales et succursales du Groupe.

La fonction de conformité est systématiquement présente tant dans les lignes d'activité que dans les succursales et filiales en France et à l'étranger.

Il existe au sein de la Direction de la Conformité des unités de contrôle permanent du risque de non-conformité. Les dispositifs d'encadrement et de surveillance font l'objet d'un suivi renforcé notamment dans le cadre du Programme renforcé de contrôle de la conformité (FIDES). L'année 2007 a été marquée notamment par le renforcement du dispositif de suitability en matière d'opérations de marchés ainsi que par l'avancement des projets de surveillance automatisée (« Abus de Marché » et « Lutte Anti Blanchiment »).

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Directive Européenne « Marchés des Instruments Financiers (MIF) », des dispositions importantes ont été mises en œuvre (classification-notification des clients) et les dispositions existantes ont été adaptées, notamment celles relatives à la gestion des conflits d'intérêts. S'agissant de lutte contre le blanchiment de capitaux, la transposition en droit français de la troisième Directive européenne a été préparée (adaptation des outils et des textes de gouvernance) et le dispositif des embargos américains et européens notamment sur l'Iran a été renforcé.

La Direction des Affaires juridiques

Organisée en ligne métier, la Fonction juridique au sein du groupe Calyon contribue, conjointement avec la Conformité, au respect de l'obligation de conformité des activités et opérations de la Banque et de ses collaborateurs aux dispositions législatives et réglementaires, aux normes professionnelles et déontologiques et aux normes internes. La Fonction juridique assure plus spécifiquement le contrôle de la conformité aux dispositions législatives et réglementaires.

Le Directeur juridique de Calyon est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué de Calyon, et fonctionnellement au Directeur juridique de Crédit Agricole S.A.

Au titre des deux objectifs principaux de la politique juridique de la Banque, d'une part, la maîtrise du risque juridique au sein de la Banque dans les conditions fixées par le Règlement n°97-02 (modifié) du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, et, d'autre part, l'apport de l'appui juridique nécessaire aux Métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en minimisant les risques et le coût juridiques, la Fonction juridique concourt au dispositif de contrôle interne de la Banque.

La Direction des affaires juridiques assure, sur son périmètre, le contrôle permanent des risques juridiques générés par les activités, produits, services et opérations de la Banque, ainsi que les risques opérationnels générés par la fonction elle-même.

L'année 2007 a été marquée par :

- une modification de l'organisation de la Fonction juridique qui s'est notamment traduite par la fusion des différentes équipes juridiques (Département juridique Marchés de capitaux et Département juridique central) et par

l'encadrement des relations entre les juristes de la Direction des affaires juridiques à Paris et les juristes des succursales et filiales en France et à l'étranger ;

- un renforcement :
 - du dispositif de veille juridique et réglementaire couvrant les activités de la Banque en droit français (refonte de l'équipe en charge du dispositif de veille et renforcement des moyens matériels) ;
 - des effectifs de la fonction juridique pour répondre notamment à des besoins spécifiques dans certains domaines (contentieux, nouvelles technologies, nouveaux produits et transactions complexes, gestion des documents et archivage et coordination de la Fonction juridique).

Le troisième degré

Contrôle périodique

L'Inspection générale, a la responsabilité de conduire des inspections sur l'ensemble des unités du groupe Calyon. Elle exerce également une responsabilité hiérarchique directe sur toutes les unités d'audit, locales ou régionales, de Calyon ou de ses filiales.

L'Inspection et les unités d'audit n'exercent aucune responsabilité ni autorité sur les activités qu'elles contrôlent.

L'Inspection générale de Calyon fait partie intégrante de la ligne Métier Audit Inspection du Groupe. Ainsi, l'Inspecteur général, responsable du contrôle périodique de Calyon, est hiérarchiquement rattaché à l'Inspecteur général de Crédit Agricole S.A. et rapporte fonctionnellement au Directeur général de Calyon.

Équipe centrale

Dotée d'une équipe centrale de cinquante-trois inspecteurs, l'Inspection générale est chargée d'évaluer, au travers de ses missions de contrôle périodique, l'efficacité du système de contrôle interne au sein de Calyon et dans l'ensemble de ses filiales. A ce titre, elle conduit des missions au sein des entités consistant notamment à s'assurer du respect des règles externes et internes, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la qualité de l'information comptable.

Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

À cet effet, elle :

- réalise des missions globales sur les entités du groupe,
- conduit des missions thématiques visant à évaluer le dispositif de maîtrise et de surveillance des risques,
- procède à des missions spécifiques sur les activités organisées sous forme de lignes produits mondiales.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan annuel d'audit validé par la Direction générale de Calyon et par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. Les conclusions relatives aux enquêtes de l'Inspection générale sont communiquées à la Direction générale de Calyon, à la Direction générale de Crédit Agricole S.A. et à l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. Les inspections effectuées par les corps de contrôle internes et externes (autorités de tutelle, cabinets d'audit externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi semestriel par les équipes d'audit internes. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces inspections, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Par ailleurs, l'Inspection générale participe régulièrement à des comités de contrôle interne locaux. Ces comités traitent du contrôle permanent, de la mise en œuvre du programme renforcé de contrôle de la conformité, des missions effectuées, du suivi par l'audit des recommandations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle.

Les équipes d'audit interne

Les unités d'audit interne du groupe comprennent cent quarante deux personnes fin 2007.

Une coordination globale des équipes d'audit est assurée par des responsables d'audit régionaux ou de filiales dans leur périmètre respectif. L'activité de ces responsables est animée par un collaborateur de l'Inspecteur général.

Les missions des unités d'audit locales sont :

- d'auditer la qualité du contrôle interne, des processus et de la conformité légale et réglementaire des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'entité selon un cycle d'audit adapté (3 ans),

- de procéder à toute vérification ponctuelle à la demande du Directeur général de l'entité et/ou de la hiérarchie de l'Inspection générale,
- de s'assurer de la réalisation de leurs propres préconisations et de celles émanant de l'Inspection générale et des différents corps d'audit externes, en particulier des autorités de tutelle,
- de rendre compte périodiquement de leur activité à l'Inspection générale.

Sur la base d'une identification régulière des zones de risque de son périmètre, chaque unité d'audit définit un plan d'audit annuel qui s'inscrit dans un cycle pluriannuel et qui est validé par l'Inspection générale.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de Calyon, le Conseil d'administration, la Direction générale et les composantes concernées de la Banque sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Calyon, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CALYON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

NEUILLY-SUR-SEINE, LE 21 MARS 2008

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Valérie Meeus

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les montants de jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration de Calyon au titre de leurs mandats détenus en 2007 chez Calyon, Crédit Agricole S.A. et Crédit Foncier de Monaco, sont les suivants

Jetons de présence 2007

Membres du Conseil d'administration (administrateurs et censeur)	Jetons de présence versés par Crédit Agricole S.A. ⁽¹⁾	Jetons de présence versés par Calyon	Jetons de présence versés par le Crédit Foncier de Monaco	TOTAL 2007	TOTAL 2006
Montants en euros					
Georges PAUGET, Président		39 000		39 000	19 000
Edmond ALPHANDERY		30 000		30 000	30 000
Pierre BRU		19 000		19 000	43 000
Jean-Paul CHIFFLET	39 550	15 000		54 550	24 000
Jean-Dominique COMOLLI		12 000		12 000	12 000
Yves COUTURIER		30 000		30 000	50 000
Frank DANGEARD		15 000		15 000	12 000
Philippe GESLIN		30 000	9 379	39 379	42 245
François IMBAULT		15 000		15 000	15 000
Jean LE VOURCH		9 000		9 000	-
Bernard LOLLLOT		30 000		30 000	21 000
Didier MARTIN		19 000		19 000	19 000
Jean PHILIPPE		6 000		6 000	-
Jean-Marie SANDER	47 850	15 000		62 850	55 000
Henri MOULARD, Censeur	42 500	30 000		72 500	64 500

(1) Les séances du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. donnent lieu au versement d'un jeton de présence à raison de 3 300 euros par réunion pour chaque administrateur et de 2 750 euros par réunion pour le censeur, alloués en fonction de leur participation effective aux réunions - Viennent s'ajouter des jetons supplémentaires pour les membres des Comités attribués en fonction de leur présence aux réunions de ces comités et pour les Présidents de ces comités.

Montant des jetons de présence versés par Calyon à Messieurs :	2007	2006
Jean LAURENT, Président du Conseil d'administration jusqu'au 15 mai 2007	15 000	35 000
Pierre BASTIDE, Administrateur	6 000	15 000
Roger GOBIN, Administrateur	6 000	48 000

Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de Calyon

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a fixé l'enveloppe de jetons de présence alloués annuellement à un montant maximum de 500 000 euros.

Les montants des jetons de présence sont fixés selon les règles suivantes :

- le montant des jetons de présence versés par Calyon aux membres du Conseil est calculé en fonction de la présence aux réunions du Conseil (3 000 euros par séance) ;

- les membres du Comité des rémunérations et du Comité d'audit perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de jetons de présence au titre de leur participation à ces comités (respectivement 4 000 euros et 15 000 euros) ;
- une rémunération forfaitaire annuelle est versée au Président du Conseil au titre de cette fonction pour un montant de 20 000 euros.

DIRECTION GÉNÉRALE

Remarque liminaire

Les rémunérations variables qui seront versées en 2008 au titre de 2007 par Calyon aux membres de la Direction générale de Calyon seront en baisse.

Rémunération versées en 2007 et 2006

en euros	2007				2006				Options d'achat Plans en cours ⁽⁴⁾		
	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence	Avantages divers	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence	Avantages divers	Plan	Nombre	Prix d'exercice
	Fixe	Variable			Fixe	Variable					
Marc Litzler Directeur général de Calyon ⁽²⁾	624 615	3 755 000			600 000	3 500 000			2006	55 000	33,61
Alain Massiera Directeur général délégué ⁽³⁾	95 022										
Jérôme Grivet Directeur général délégué ⁽³⁾	112 825										

(1) La rémunération fixe correspond aux salaires versés l'année N et la part variable aux bonus, aux primes exceptionnelles et aux suppléments de rémunération liés aux séjours effectués hors de France versés l'année N au titre de l'exercice N-1 (montants bruts annuels).

(2) Directeur général depuis le 1^{er} octobre 2007 (précédemment Directeur général délégué)

(3) Depuis le 1^{er} octobre 2007

(4) Aucune option de souscription ou d'achat d'actions de Calyon ou d'une société contrôlée n'a été attribuée au cours des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, Crédit Agricole S.A. ayant souhaité établir un seul dispositif à son niveau pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Aucune option n'a été attribuée en 2007 aux membres de la Direction générale de Calyon par Crédit Agricole S.A.

en euros	2007				2006				Options d'achat Plans en cours ⁽²⁾		
	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence	Avantages divers	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence	Avantages divers	Plan	Nombre	Prix d'exercice
	Fixe	Variable			Fixe	Variable					
Edouard Esparbès Directeur général jusqu'au 30.09.2007 ⁽³⁾	552 000	957 100		441 902	700 000	850 000		403 817	2004 2006	70 000 70 000	20,48 33,61
Yves Perrier Directeur général délégué jusqu'au 30.09.2007	450 000	950 000			600 000	800 000		403 817	2004 2006	50 000 55 000	20,48 33,61

(1) La rémunération fixe correspond aux salaires versés l'année N et la part variable aux bonus, aux primes exceptionnelles et aux suppléments de rémunération liés aux séjours effectués hors de France versés l'année N au titre de l'exercice N-1 (montants bruts annuels).

(2) Aucune option de souscription ou d'achat d'actions de Calyon ou d'une société contrôlée n'a été attribuée au cours des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, Crédit Agricole S.A. ayant souhaité établir un seul dispositif à son niveau pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Aucune option n'a été attribuée en 2007 aux membres de la Direction générale de Calyon par Crédit Agricole S.A.

(3) Pour Edouard Esparbès, la rémunération variable au titre de la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 septembre 2007, versée en mars 2008, s'élève à 552 000 euros.

Le Conseil d'administration de Calyon a arrêté la structure et le niveau de la rémunération du Directeur général et des

Directeurs généraux délégués de Calyon sur proposition du Comité des rémunérations.

Principes de rémunération

La rémunération comprend une part fixe et une part variable :

- la part fixe est déterminée par référence aux pratiques de marché ;
- la part variable, plafonnée, comprend elle-même deux éléments :
 - le premier repose sur des indicateurs de performance financière du Groupe et des résultats des pôles métiers sous la responsabilité des intéressés,
 - le second est fondé sur une appréciation qualitative établie à partir d'objectifs prédéfinis.

Marc Litzler, Directeur général depuis le 1^{er} octobre 2007

La part fixe de la rémunération de M. Litzler est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général. Elle a été portée de 600 000 à 680 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 28 août 2007 avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Le Conseil d'administration de Calyon du 28 février 2007 a fixé la rémunération variable de M. Litzler au titre de 2006 à 3 755 000 euros au regard des résultats de l'activité marché de capitaux.

Ce bonus est déterminé en fonction de la performance des activités de marché de capitaux. Le bonus cible était fixé à 3 500 000 euros.

Alain Massiera, Directeur général délégué depuis le 1^{er} octobre 2007

La part fixe de la rémunération de M. Massiera est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué. Elle a été portée à 570 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 28 août 2007 avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Jérôme Grivet, Directeur général délégué depuis le 1^{er} octobre 2007

La part fixe de la rémunération de M. Grivet est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué. Elle a été portée à 420 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 28 août 2007 avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Edouard Esparbès, Directeur général jusqu'au 30 septembre 2007

La part fixe de la rémunération de M. Esparbès est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général. Elle a été portée à 736 000 euros sur décision du Conseil d'administration du 28 février 2007.

La rémunération variable au titre de 2006 de M. Esparbès a été fixée par le Conseil d'administration du 28 février 2007 à 957 100 euros, comprenant un bonus de 837 100 euros et un bonus exceptionnel supplémentaire de 120 000 euros.

Le montant du bonus a été calculé sur la base de la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- 50 % sur des critères quantitatifs :
 - 6 % sur la croissance du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A.
 - 14 % sur la croissance du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A.
 - 30 % sur l'évolution du RBE après coût du risque de Calyon ;
- 50 % sur des critères qualitatifs centrés sur le fonctionnement global de Calyon :
 - collaboration entre pôles métiers en France et à l'international ;
 - collaboration avec le pôle banque de détail en France du Groupe Crédit Agricole ;
 - management des équipes dirigeantes de Calyon ;
 - participation à la gestion des ressources dirigeantes du Groupe ;
 - développement d'activités nouvelles.

Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Compte tenu des excellents résultats de Calyon au 31 décembre 2006, la rémunération variable résultant des paramètres était fixée à 837 100 euros, soit un indice de performance globale (119,6 %), très voisin du plafond, il a été décidé de verser en sus une prime exceptionnelle de 120 000 euros.

Yves Perrier, Directeur général délégué jusqu'au 30 septembre 2007

La part fixe de la rémunération de M. Perrier est déterminée par référence aux pratiques de marché pour les fonctions de Directeur général délégué. Elle reste inchangée à 600 000 euros jusqu'au 30 septembre 2007.

Le Conseil d'administration de Calyon du 28 février 2007 a fixé la rémunération variable de M. Perrier au titre de 2006 à 950 000 euros.

Le montant du bonus est calculé sur la base de la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- 50 % sur des critères quantitatifs :
 - 30 % sur les résultats économiques de Calyon (RBE, RBE après coût du risque) ;
 - 20 % sur les résultats de CA.sa ;
- 50 % sur des critères qualitatifs personnalisés (supervision de l'International ainsi que sur la capacité de favoriser le travail d'équipe au niveau de la Direction Générale).

AUTRES RÉMUNÉRATIONS

(versées par Crédit Agricole S.A. au titre des mandats exercés au sein de cette société)

en euros	2007				2006				Options d'achat Plans en cours		
	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence ⁽²⁾	Avantages divers	Rémunération ⁽¹⁾		Jetons de présence ⁽²⁾	Avantages divers	Plan	Nombre	Prix d'exercice
	Fixe	Variable			Fixe	Variable					
Georges Pauget Directeur général de Crédit Agricole S.A., Président du Conseil d'administration de Calyon	920 000	957 100	39 000	573 954	800 000	650 000	19 000	263 030	2003 2004 2006	40 164 70 000 100 000	14,59 20,48 33,61

(1) La rémunération fixe correspond aux salaires versés l'année N et la part variable aux bonus versés l'année N au titre de l'exercice N-1 (montants bruts annuels).

(2) Au titre de son mandat de Président de Calyon en 2007 et d'administrateur de Calyon en 2006.

Georges Pauget, Président du Conseil d'administration de Calyon

La rémunération fixe de l'année 2007 de M. Pauget a été portée à 920 000 euros sur décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 6 mars 2007.

La rémunération variable au titre de 2006 de M. Pauget a été fixée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 6 mars 2007 à 957 100 euros, montant calculé sur la base de la réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil dans ses séances du 7 mars et 18 juillet 2006 :

- 40 %, sur des indicateurs de performance du groupe, dont l'évolution du produit net bancaire à hauteur de 12 % et du bénéfice net par action de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 28 % ;
- 60 %, sur la base de l'appréciation portée sur la mise en œuvre du volet managérial du plan de développement et du projet industriel du groupe Crédit Agricole S.A, et sur la réalisation des opérations de croissance externe et la maîtrise du coefficient d'exploitation.

Le montant du bonus était fixé en valeur cible à 100 %, le bonus maximum pouvant atteindre 120 %.

Compte tenu des résultats du Groupe et des appréciations portées, le montant du bonus a été arrêté sur la base d'un indice voisin du plafond.

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ DE CALYON

Calyon a mis en place en 2007 un programme de fidélité auquel sont potentiellement éligibles les cadres et cadres dirigeants de Calyon. Les bénéficiaires de ce plan percevront, sous condition de présence au sein de Calyon ou d'une autre société du groupe Crédit Agricole à la date de paiement, trois primes versées respectivement en 2009, 2010 et 2011, en complément des bonus.

Marc Litzler et Yves Perrier ont bénéficié de ce programme en 2007.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les principaux dirigeants du Groupe Crédit Agricole bénéficient d'un régime de retraite complémentaire non individualisable. Le bénéfice des droits à ce régime est acquis seulement si les bénéficiaires poursuivent leur carrière dans le Groupe jusqu'à leur départ à la retraite. Il s'agit d'un régime de type différentiel qui vient parfaire les pensions de retraites des régimes généraux et des régimes complémentaires obligatoires acquises tout au long de la carrière dans le groupe ou en dehors du groupe Crédit Agricole. Le provisionnement est établi chaque année de manière globale, sans calcul individualisé propre aux mandataires sociaux, sur la base de profils établis en fonction des caractéristiques des bénéficiaires (âge moyen, niveau moyen de rémunération, carrière type pour reconstituer les droits à la retraite des régimes généraux).

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

DIRECTION GÉNÉRALE

Marc Litzler

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris - La Défense cedex

Première nomination
2004 en qualité de Directeur général délégué

Echéance du mandat
2010

Fonction principale exercée chez Calyon
Directeur général

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

Président du Conseil d'administration de :

- Crédit Agricole Cheuvreux
- Newedge Group
- Casam

Président de CLSA BV

Président de Stichting CLSA Foundation

Administrateur de Crédit Lyonnais

Gérant des sociétés Brahe, Copernic, EURL Kepler et MLFG

Jérôme Grivet

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris - La Défense cedex

Première nomination
2007

Echéance du mandat
2010

Fonction principale exercée chez Calyon
Directeur général délégué

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

Président du Conseil d'administration de SNGI

Président Directeur général de Mescas

Administrateur de Newedge Group et Trillion

Membre du Conseil de surveillance de l'UBAF

Représentant permanent de Calyon administrateur de Flétirec

Alain Massiera

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris - La Défense cedex

Première nomination
2007

Echéance du mandat
2010

Fonction principale exercée chez Calyon
Directeur général délégué

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Membre du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.

Administrateur de :

- Crédit Agricole (Suisse)
- Crédit Agricole (Suisse) Conseil
- Crédit Agricole Egypt
- Finanziaria Indosuez International SA

Autres références et activités professionnelles
des cinq dernières années

Président de Crédit Agricole Funds

Président de Crédit Agricole (Suisse) Conseil

Administrateur de CAI BP Holding, Safec et de Caceis Fasnet

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Georges Pauget***91-93 Boulevard Pasteur - 75015 Paris*

Détient une action

Première nomination

2004

Echéance du mandat

2010

Fonction principale exercée chez Calyon

Président du Conseil d'administration

Président du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Président du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais

Administrateur de Valeo

Membre du Conseil d'orientation de Paris-Europlace

Vice-président de la Fédération bancaire française

Représentant permanent du Crédit Lyonnais, administrateur de la
Fondation de FranceAutres références et activités professionnelles
des cinq dernières années

Président de :

- Cedecam (SAS),
- Servicam (GIE),
- TLJ SAS,
- Uni-Editions (SAS),
- Union des assurances fédérales

Vice-président de :

- Pacifica
- Prédica

Administrateur de :

- Banca Intesa
- Banque de Gestion Privée Indosuez
- Bankoa
- Crédit Agricole Indosuez (jusqu'en 2003)
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux
- Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux Gestion
- Europay France
- Foncaris
- Holding Eurocard
- Mercagentes SA SVB
- Prédi-retraite
- Sacam
- Sapacam
- Scicam

Directeur général du Crédit Lyonnais jusqu'en novembre 2005

Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. (2003), puis

Directeur général délégué jusqu'en septembre 2005)

Représentant permanent de Crédit Agricole S.A., membre du

Conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts

Edmond Alphanéry*4 Place Raoul Dautry - 75015 Paris*

Détient une action

Première nomination

2002

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration de CNP Assurances S.A.

Administrateur de :

- Caixa Seguros
- CNP Capitalia Vita
- Icade
- Suez

Membre du European Advisory Board de Lehman Brothers

Autres références et activités professionnelles
des cinq dernières années

Administrateur de « Les Affiches parisiennes »

Pierre Bru

219 Avenue François Verdier - 81022 Albi cedex 9
Détient une action

Première nomination

2001

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration de la CRCAM Nord Midi-Pyrénées

Président du Conseil d'administration de Sodagri

Administrateur de :

- Caisse locale de Crédit Agricole de Pont-de-Salars
- Crédit Agricole S.A.
- Chabrilac (SAS)
- Graphi (SAS)
- Idia Participations
- Inforsud Diffusion (SAS)
- Inforsud Editique (SAS)
- Inforsud FM (SAS)
- Inforsud Gestion
- Merico-Deltaprint (SAS)
- Sofipar

Gérant de :

- GFA Pont des Rives
- GAEC Recoules d'Arques

Censeur de Grand Sud-Ouest Capital

Représentant permanent de la CRCAM Nord Midi-Pyrénées :

- Président de N.M.P. Développement SAS
- administrateur d'Inforsud Gestion

Président de l'Institut universitaire de technologie de Rodez

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Président directeur général de Inforsud Gestion

Administrateur de :

- Société des Caves de Roquefort
- GIE Gecam
- Sacam
- Sacam Participations (SAS)
- cicam

Président de la Commission nationale de négociation et de la Commission des Relations sociales à la FNCA, et trésorier du bureau fédéral de la FNCA

Jean-Paul Chifflet

1 Rue Pierre de Truchis de Lays
69410 Champagne au Mont d'Or
Détient une action

Première nomination

2004

Echéance du mandat

2010

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Directeur général de la CRCAM Centre-Est

Directeur Général de la SAS Sacam International

Membre du Comité de direction de la SARL Adicam

Président de Carvest (SAS)

Vice-président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Vice-président de la SAS Rue La Boétie

Président de SAS Sacam Développement

Secrétaire général et Membre du bureau de la FNCA

Administrateur de :

- Crédit Agricole Financements SA (Suisse)
- Deltager
- LCL
- Fédération Rhône-Alpes du Crédit Agricole
- GIE AMT
- SAS Sacam Participations
- SCI Scicam
- Siparex associés (SA)

Président du Comité des banques de la région Rhône Alpes

Administrateur de Lyon Place financière et tertiaire

Président fondateur en Rhône Alpes de IMS,

Entreprendre pour la cité.

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Président de Pacifica

Membre du Comité Exécutif de la SAS Sacam Santeffi

Administrateur de :

- Apis CA
- Banque de Gestion Privée Indosuez
- Crédit Agricole Capital Investissement et Finance
- GIE Attica
- Predica

Secrétaire général Adjoint de la FNCA

Jean-Dominique Comolli

143 Bd Romain Rolland - 75014 Paris

Détient une action

Première nomination

2005

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration d'Altadis

Président du Conseil d'administration de Seita

Président du Conseil de surveillance de la Régie des tabacs

(Maroc)

Administrateur de :

- Aldeasa
- Logista
- Pernod-Ricard

Yves Couturier

Détient une action

Première nomination

2004

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil de surveillance de Capida (SAS)

Président du Conseil d'administration de Agrica (ass.)

Administrateur de :

- ACBA Crédit Agricole
- GIE Agrica Gestion

Autres références et activités professionnelles
des cinq dernières années

Directeur général de CRCAM Sud Rhône-Alpes

Vice-président du Conseil d'administration

de Crédit Agricole S.A

Vice-président de la SAS La Boétie - Gérant

Secrétaire général de la FNCA

Président de la SAS Sacam Développement

Membre du Comité de direction de GIE Pratica

Membre du Conseil des associés de la SAS Ariane Crédit

Administrateur de :

- LCL
- Sacam (SAS)
- Sapacam
- SCI Cam
- GIE Gecam

Représentant permanent de Sacam,
administration de Prédica

Représentant de CR SRA, gérant de :

- SARL Simcad,
- SNC Foncière du Vivarais
- SCI du Vivarais,
- SCI Hautes Faventines,
- SCI 3 Rivières
- SCI Le Grand Bleu
- SCI Actipole
- SCI Guerlande Un

Franck Dangeard

46 Quai Alfonso Le Gallo - 92100 Boulogne Billancourt

Détient une action

Première nomination

2005

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président Directeur général du conseil

d'administration de Thomson

Administrateur de :

- EDF
- Symantec

Autres références et activités professionnelles
des cinq dernières années

Directeur général délégué de France Télécom

Directeur général adjoint et Vice-président du Conseil

d'administration de Thomson Multimédia

Administrateur d'Eutelsat, Orange et de Wanadoo

Jean-Frédéric Dreyfus*9 Quai du Président Paul Doumer**92920 Paris la Défense cedex*

Détient une action

Première nomination

1999

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur représentant les salariés

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Administrateur de :

- Union d'économie sociale pour le logement
- Foncière Logement
- Astria
- Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction
- Université de Paris Dauphine

Membre du Conseil national de la comptabilité, du Conseil consultatif du secteur financier, du Conseil national du développement durable

Philippe Geslin

Détient une action

Première nomination

2002

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil de surveillance d'Etam Développement

Membre du Conseil de surveillance d'Eurodisney

Administrateur de :

- Crédit Foncier de Monaco
- Union Financière de France
- Gecina

Gérant de Gestion Financière Conseil

Censeur d'Invelios Capital et Représentant permanent d'Invelios Capital

Administrateur de la Société sucrière de Pithiviers le Vieil et membre du Conseil de surveillance de la Société vermandoise de sucreries

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Président de la Banque française de l'Orient

Administrateur de :

- Banque libano-française
- CAAM

Membre du Conseil de surveillance d'ARC International France

François Imbault*26 Quai de la Rapée - 75012 Paris -*

Détient une action

Première nomination

2004

Echéance du mandat

2010

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration la CRCAM de Paris et d'Ile de France

Président de la SAS Domaine de la Sablonnière

Représentant permanent de la CRCAM de Paris et d'Ile de France :

- administrateur de Socadif,
- gérant de SCI Bercy villiot et gérant de SCI Agricole de l'Ile-de-France

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Administrateur de Foncaris

Marc Kyriacou*9 Quai du Président Paul Doumer**92920 Paris la Défense cedex*

Détient une action

Première nomination

2007

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur représentant les salariés

Jean Le Vourch

7 Rue du Loch - 29555 Quimper cedex

Détient une action

Première nomination

2007

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration de la CRCAM Finistère

Président de Breiz Europe (Ass.)

Membre du Conseil de surveillance de CA Titres (SNC)

Administrateur de Prédica

Gérant de GFA de Kerveguen

Associé de GAEC Le Vourch

Représentant permanent du CRCAM Finistère :

- Vice-président de l'association investir en Finistère
- Administrateur de la Fédération bretonne du Crédit Agricole, de Cofilmo et de Valorial

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Président du Conseil d'administration de :

- Coopérative laitière de Ploudanel
- Société financière du groupe Even
- Sica Ouest Elevage
- Fédération nationale coopérative lait
- Interprofession laitière

Président du Conseil de surveillance de Régilait

Vice-président d'Uclab

Bernard Lolliot

Détient une action

Première nomination

2006

Echéance du mandat

2010

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Directeur général de la CRCAM de Centre France

Président du Conseil d'administration et directeur général de

Banque Chalus

Président de CACF Développement (SAS et de CACF Immobilier

Administrateur de :

- CA-titres
- Crédit Agricole Solidarité et Développement
- Crédit Agricole Capital Investissement et Finance
- Fireca
- Green CAM
- Pleinchamp (SAS)
- Sofinco

Représentant permanent de CRCAM Centre-France, gérant de la SNC Alli-domes et de la SCI Jaude

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Directeur général de la CRCAM d'Alsace Vosges

Administrateur de :

- Cirecam GIE
- GPF
- Synergie GIE

Administrateur de Association Handicap et emploi

Didier Martin

130 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris

Détient une action

Première nomination

2002

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Membre du Comité des rémunérations

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Avocat associé Cabinet Bredin Prat

Président du Conseil de surveillance de Mondialum (SAS)

Représentant permanent de Frontline, membre du Conseil de surveillance de Europacorp

Jean Philippe*64060 Pau cedex 9*

Détient une action

Première nomination

2007

Echéance du mandat

2008

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Directeur général de la CRCAM Pyrénées Gascogne

Président du Conseil d'administration de Radian SA

Administrateur de :

- Crédit Agricole Covered Bonds
- Crédit Agricole Solidarité et Développement (Ass.)
- Crédit Agricole Cheuvreux
- Foncaris
- Gie Synergie

Membre du Conseil de surveillance de Eurofactor

Représentant permanent de la CRCAM Pyrénées Gascogne,

administrateur de :

- Bankoa
- Mercagentes

- LCL

- Sacam (SAS)

- Sci Cam

- Gie Cirecam

Président du Comité de direction de Gecam (GIE)

Membre du Comité de direction d'Adicam (SARL)

Représentant permanent de la SAS Sacam Participations,

Président des SAS suivantes :

- Miromesnil
- Sacam Assurances caution
- Sacam Fireca
- Sacam Pleinchamp
- Sacam Progica
- Sacam Santefi
- Segur

Président du Conseil économique et social d'Alsace et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit

Censeur d'Electricité de Strasbourg

Autres références et activités professionnelles

des cinq dernières années

Administrateur de Prédica

Président de la SAS Sapacam

Jean-Marie Sander*48 Rue La Boétie - 75008 Paris*

Détient une action

Première nomination

2004

Echéance du mandat

2010

Fonction principale exercée chez Calyon

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président du Conseil d'administration de la CRCAM d'Alsace-Vosges

Président de la FNCA

Président de la SAS Rue La Boétie

Représentant de la SAS Rue La Boétie, Vice-président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Président de :

- Sacam International (SAS)
- Sacam Participations (SAS)

Vice-président de la SAS Sacam Développement

Administrateur de :

Henri Moulard

25 Rue Marbeuf - 75008 Paris

Première nomination

2003

Echéance du mandat

2009

Fonction principale exercée chez Calyon

Censeur

Président du Comité d'audit

Autres mandats et fonctions exercés en dehors de Calyon

Président de :

- HM & Associés (SAS)
- Invest in Europe (SAS)

Président de Attijariwafa Bank Europe

Président du Conseil de surveillance de Dixence (SAS)

Vice-président du comité exécutif représentant le collège des censeurs de Gerpro (SAS)

Président du Conseil de Surveillance de Financière Centuria

Administrateur de :

- Atlamed
- Burelle S.A.
- Compagnie minière de Toussit
- Elf Aquitaine
- Foncia
- Involys
- La Française des placements investissements
- OSEAD Maroc Mining
- Unibail-Rodamco

Censeur de :

- Crédit Agricole S.A.
- LCL
- Dietswell
- GFI Informatique
- NetBooster

Autres références et activités professionnelles des cinq dernières années

Administrateur de :

- Foncia
- Attijariwafa Bank
- Attijari Bank Tunis
- Corifrance
- GFI Informatique

Membre du Conseil de surveillance de DIL France

Censeur de Dietswell Engineering

Conflits d'intérêts potentiels qui pourraient exister pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale entre leurs intérêts privés ou leurs autres devoirs et leurs devoirs à l'égard de Calyon

Il n'existe pas, à la connaissance de Calyon, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Calyon, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, et leurs intérêts privés.

Le Conseil d'administration et la Direction générale de Calyon comportent des mandataires sociaux de sociétés (dont des sociétés du Groupe Crédit Agricole) avec lesquelles elle entretient par ailleurs des relations commerciales, ce qui pourrait être source de conflits potentiels entre les devoirs de ces mandataires à l'égard de Calyon et leurs devoirs à l'égard de ces sociétés.

La charte de l'administrateur du groupe Crédit Agricole S.A. communiquée aux membres du Conseil d'administration leur rappelle notamment qu'ils doivent :

- s'assurer que leur participation au Conseil n'est pas source de conflit d'intérêts, professionnels ou privés, fondamental,
- s'abstenir de participer au vote d'une résolution portant sur une opération qui présenterait un conflit d'intérêts.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

Il n'y a pas eu d'opérations sur les titres de la Société effectuées par des dirigeants de Calyon au cours de l'exercice 2007, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 euros (en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007).

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

La composition du Comité exécutif de Calyon au 1^{er} janvier 2008 est la suivante :

Georges PAUGET	Directeur Général Crédit Agricole S.A., Membre de droit
Jean-Frédéric de LEUSSE	Directeur Général Délégué Crédit Agricole S.A., Membre de droit
Marc LITZLER	Directeur Général
Jérôme GRIVET	Directeur Général Délégué
Alain MASSIERA	Directeur Général Délégué
Gilles de DUMAST	Directeur Général Adjoint / Global Investment Banking
Ishan KAPUR	Financial Institutions Group
Guy LAFFINEUR	Fixed Income Markets
Jean François MARCHAL	Structured Finance
Bernard MIGNUCCI	International
Pascal POUPELLE	Directeur Général Adjoint / Corporate Coverage Group
François SIMON	CA Cheuvreux

Bertrand HUGONET (Communication) est invité permanent.
Le secrétaire du comité est Sébastien OLLEON.

52 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CALYON

- 52 Présentation des états financiers de Calyon (Groupe)
- 53 Environnement économique et financier
- 54 Résultats consolidés
- 55 Résultats par pôle d'activité
- 58 Bilan consolidé de Calyon
- 60 Ratios prudentiels
- 61 Tendances récentes et perspectives

63 COMPTES DE CALYON (SOCIÉTÉ-MÈRE)

- 63 Analyse des résultats de Calyon (société-mère)
- 64 Résultats financiers des 5 derniers exercices
- 65 Évolution récente du capital
- 66 Informations sur les mandataires sociaux

67 GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE CALYON

- 67 Contrôle interne
- 67 Gestion des risques financiers structurels
- 71 Gestion des risques de contrepartie, de marchés, opérationnels et autres risques
- 87 Crise du secteur immobilier résidentiel américain

90 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE CALYON

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE CALYON (GROUPE)

CHANGEMENTS DE PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Application du référentiel IAS/IFRS

La note 1 de l'annexe aux états financiers du groupe Calyon au 31 décembre 2007 expose le cadre réglementaire ainsi que la comparabilité avec les données relatives à l'exercice précédent.

Les comptes consolidés sont arrêtés selon le référentiel IFRS applicable pour les comptes et l'information annuels au 31 décembre 2007. Celui-ci comprend les normes IAS/IFRS et les interprétations nouvelles du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007. Ces normes sont celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit dans la note n° 1 de l'annexe aux comptes consolidés ; elles sont complétées par les dispositions des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2007.

Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à publier sur les instruments financiers ;
- l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres ;
- l'interprétation IFRIC 7 sur les modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyper-inflationnistes ;
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;

- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;
- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire.

La traduction dans les comptes de ces nouvelles dispositions n'est pas significative sur le compte de résultat et la situation nette 2007.

Rappelons par ailleurs que le Groupe n'applique pas les normes et interprétations d'application optionnelle sur l'exercice.

Changements de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur le changement de méthode comptable relatif aux mouvements sur intérêts minoritaires dans les filiales consolidées par intégration globale, mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec les pratiques de place.

Afin de rétablir la comparabilité dans le temps, ce changement de méthode comptable a été effectué rétroactivement sur la situation nette d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 ainsi que sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Ce changement de méthode et ses impacts comptables sont explicités dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2007.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En 2007, les évolutions du périmètre de Calyon n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Celles-ci sont détaillées dans la note 3 des états financiers consolidés.

La principale opération est l'acquisition par Crédit Agricole Luxembourg de Bank Sarasin Europe S.A., filiale luxembourgeoise de Bank Sarasin. Depuis le 2 juillet 2007, Bank Sarasin Europe S.A. opère sous le nom de Crédit Agricole Luxembourg Bank, filiale détenue à 98 %, intégrée globalement dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Il est prévu que Crédit Agricole Luxembourg Bank et Crédit Agricole Luxembourg fusionnent d'ici mi-2008.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2007 se scinde en deux périodes. En première partie d'année, la croissance mondiale a continué de surprendre par sa vigueur. Le ralentissement américain est resté centré sur le marché immobilier, avec peu d'effets de contagion visibles aux autres secteurs d'activité. Le reste du monde a pu faire preuve de résilience. L'Europe a ainsi affiché une croissance au-dessus de son potentiel et la dynamique de rattrapage des pays émergents est restée un élément moteur. Sur le plan financier, des premiers craquements sont apparus au printemps avec la montée des défauts de paiements sur le segment des crédits risqués, les subprimes, et les premières faillites d'organismes de crédits hypothécaires aux Etats-Unis. Mais les bourses ont repris rapidement le chemin de la hausse et les primes de risque ont rejoint des plus bas historiques. Cet épisode est venu rappeler les fragilités d'une croissance mondiale forte, assise sur des déséquilibres financiers toujours plus profonds : déficit extérieur américain, gonflement de l'endettement des ménages et des prix immobiliers, recherche de rendement des investisseurs sur fond d'effets de levier croissants ; l'ensemble étant porté par la faiblesse des taux d'intérêt, synonyme de crédit bon marché et carburant d'une liquidité mondiale abondante.

La crise, qui a éclaté à l'été 2007, est venue révéler les excès commis avec la mise sur le marché à grande échelle de ces crédits hypothécaires consentis à des clientèles risquées aux Etats-Unis. Récession immobilière aidant, les défauts sur ces crédits risqués se sont multipliés, contaminant les différentes tranches de titrisation, avec en corollaire un effondrement de leur prix sur les marchés financiers mondiaux. Les structures n'ont pu alors refinancer le papier arrivant à échéance concourant à une explosion soudaine de la demande de liquidités, alors même que le marché monétaire entrait en phase de paralysie. C'est le point de départ de la crise de liquidité qui s'est enclenchée le 9 août. Les banques centrales n'ont alors eu d'autres choix que d'assurer cette liquidité tout au long de l'été et au-delà. Dès septembre, devant les risques d'aggravation de la crise et ses possibles effets de contagion à l'économie réelle, la Réserve Fédérale américaine (Federal Reserve) a baissé ses taux.

Rapidement, le mouvement de défiance à l'égard de la finance titrisée s'est généralisé. Suite à cette double crise, les banques ont commencé, dès l'arrêt des comptes au 30 juin, à déprécier un large montant de leurs actifs liés aux marchés hypothécaires américains.

En fin d'année, la confiance n'était pas encore revenue, la crise s'installant dans la durée. Pourtant, en dépit des informations négatives en provenance de la sphère financière, les données conjoncturelles n'ont pas été alarmantes, l'économie mondiale faisant alors encore preuve de résilience.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE –
PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

en millions d'euros	2007	2007 retraité ⁽¹⁾	2006	variation 2007 retraité /2006
Produit net bancaire	3 359	6 579	5 862	12 %
Charges d'exploitation	(3 829)	(3 829)	(3 574)	7 %
Résultat brut d'exploitation	(470)	2 750	2 288	20 %
Coût du risque	(960)	(78)	9	ns
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	143	143	166	(14 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	(1)	⁽¹⁾ (28)	ns
Résultat avant impôt	(1288)	2 814	2 435	16 %
Impôt sur les bénéfices	682	(689)	(620)	11 %
Résultat net	(606)	2 125	1 815	17 %
Résultat net Part du Groupe	(714)	2 017	1 738	16 %

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes sur autres actifs a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

(2) Retraité de la perte liée à la crise.

L'année 2007 s'est déroulée dans un environnement marqué par la dégradation continue des marchés de crédit : crise du marché hypothécaire américain, affaiblissement de la situation des rehausseurs de crédit, ralentissement des opérations de LBO. A cette tendance lourde se sont ajoutées une forte volatilité des marchés actions, l'appréciation du cours des matières premières et, enfin, la dévalorisation du dollar qui a perdu 10,5 % par rapport à l'euro en un an.

La crise des marchés de crédit s'est traduite par une perte de 2,7 milliards d'euros en résultat net. L'impact négatif de 4,1 milliards d'euros sur le résultat avant impôt recouvre :

- des dépréciations sur ABS et CDO résidentiels américains : - 2,2 milliards d'euros ;
- des réfections pour risque de contrepartie sur garants monolines : - 1,2 milliard d'euros ;
- des provisions pour risques de contrepartie en coût du risque : - 0,9 milliard d'euros dont - 0,8 milliard d'euros sur le monoline ACA ;
- un profit dû à la réévaluation des émissions structurées à la juste valeur : 0,2 milliard d'euros.

Par ailleurs le troisième trimestre a supporté l'impact d'une perte de trading isolée aux Etats-Unis de 230 millions d'euros sur le résultat net.

Calyon enregistre en 2007 une perte nette de 714 millions d'euros contre un profit de 1 738 millions d'euros l'année précédente.

Après retraitements de la perte liée à la crise des marchés de crédit :

Le résultat net de Calyon (repris dans la colonne 2007 retraité) s'établit à 2 017 millions d'euros en progression de 16 % par rapport à celui de l'année 2006.

Le produit net bancaire ressort en hausse de 12 % sur un an, poursuivant sa croissance soutenue depuis la création de Calyon en 2004. Hormis les crédits structurés, l'ensemble des métiers de Calyon ont contribué à cette très bonne performance.

La hausse des charges d'exploitation de 7 % s'explique par la poursuite des investissements dans certains métiers et dans les infrastructures technologiques et les systèmes de contrôles. Les effectifs moyens ont progressé de 5,5 % en 2007.

Après trois années favorables, le coût du risque enregistre une charge nette de 78 millions d'euros, traduisant une dégradation, encore limitée, du risque de contrepartie. L'encours de provisions collectives s'établit à 1 168 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 125 millions d'euros un an auparavant.

Constituée pour sa quasi- totalité par la contribution de la Banque Saudi Fransi, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence diminue de 14 % en 2007, sous l'effet principalement de la baisse du riyal saoudien, après une très forte croissance de 33 % l'année précédente.

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

L'organisation des pôles métiers de Calyon est présentée et décrite en page 151 du présent document dans les annexes aux comptes consolidés, en note 6 « Informations sectorielles ».

BANQUE DE FINANCEMENT

en millions d'euros	2007	2006	variation 2007/2006
Produit net bancaire	2 268	2 091	8 %
Charges d'exploitation	(893)	(843)	6%
Résultat brut d'exploitation	1 375	1 248	10 %
Coût du risque	(107)	5	ns
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	130	158	(18 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	(5)	ns
Résultat avant impôt	1 397	1 406	(1 %)
Impôt sur les bénéfices	(279)	(337)	(17 %)
Résultat net	1 118	1 069	5 %

La banque de financement continue d'améliorer ses performances opérationnelles et financières en 2007 malgré une conjoncture un peu moins favorable au second semestre.

Elle préserve le niveau de rentabilité de ses actifs pondérés dans un volume d'affaires en forte croissance et maintient un niveau d'efficacité opérationnelle particulièrement satisfaisant avec un coefficient d'exploitation de 39,4 % contre 40,3 % en 2006.

Le produit net bancaire progresse de 8 % sur un an, malgré une activité de syndication ralentie depuis le deuxième semestre ayant entraîné une décote nette de 55 millions d'euros des encours restant à placer.

S'appuyant toujours sur des positions de premier ordre, les financements structurés enregistrent globalement une progression de leurs revenus de 20 % (hors décote sur encours

de syndication) et contribuent pour 61 % au produit net bancaire de la Banque de financement. La dynamique commerciale a été particulièrement soutenue en commerce international, financements d'acquisitions et financements de projets.

Les activités de Banque commerciale tant en France qu'à l'international ont connu également une progression sensible de leurs revenus commerciaux (+ 20 %) mais n'ont pas bénéficié comme en 2006 d'importants revenus de restructuration de créances.

La charge du risque traduit principalement le renforcement des provisions collectives.

Le résultat net s'élève à 1 118 millions d'euros en progression de 5 % par rapport à celui de 2006.

BANQUE DE MARCHÉS ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	2007	2007 retraité ⁽²⁾	2006	variation 2007 retraité /2006
Produit net bancaire	439	3 659	3 306	11 %
Charges d'exploitation	(2 572)	(2 572)	(2 406)	7 %
Résultat brut d'exploitation	(2 133)	1 087	900	21 %
Coût du risque	(853)	29		ns
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	5	1	ns
Gains ou pertes sur autres actifs			⁽¹⁾ (13)	ns
Résultat avant impôt	(2 981)	1 121	888	26 %
Impôt sur les bénéfices	1 048	(323)	(243)	33 %
Résultat net	(1 933)	798	645	24 %

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes sur autres actifs a été réduit au 31 décembre 2006 de 13 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

(2) retraité de la perte liée à la crise.

Les revenus de la Banque de marchés et d'investissement ont été lourdement pénalisés par les pertes et dépréciations d'actifs consécutives à la crise du marché hypothécaire américain, dont les éléments ont été décrits ci-avant.

Hors impact de la crise et perte de trading à New York, les revenus de la Banque de marchés et d'investissement s'élèvent à 3 329 millions d'euros en progression de 22 % sur un an (après une progression de 29 % en 2006).

Les revenus des marchés de capitaux croissent de 16 % après retraitements des pertes de l'activité de crédits structurés. Fortes d'une dynamique commerciale soutenue, les activités de dérivés de taux, dérivés actions, émissions de titres de dettes, et change ont enregistré une progression significative de leurs revenus. Le second semestre a été par ailleurs favorable aux activités de trésorerie.

2007 constitue à nouveau une très bonne année pour le courtage. Les revenus des courtiers sont en hausse de 29 % et encore de 21 % si l'on ne retient pas les plus-values réalisées sur les cessions de sièges de bourse. Cette très bonne performance est tirée par CLSA en Asie dont la hausse des revenus est remarquable en 2007 (+ 38 %), puis par CA Cheuvreux (+ 10 %) et l'activité sur dérivés listés de Calyon Financial (+ 8 %) devenue NewEdge début 2008.

La Banque d'investissement a connu une forte croissance de son activité de conseil et d'assistance dans la gestion de haut de bilan des corporates (produits de dérivés actions) et a maintenu un niveau élevé de revenu en primaire actions.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 7 % reflétant la poursuite d'investissement ciblés notamment chez les courtiers, et le renforcement des infrastructures de marchés.

La très forte dégradation du coût du risque traduit la montée du risque de contrepartie sur ces activités, et au cas spécifique, la dépréciation de l'assureur monoline ACA.

Hors éléments liés aux subprimes, le résultat net ressort à 798 millions d'euros en hausse de 24 % par rapport à celui de l'année 2006.

En incluant les pertes sur les marchés de crédit, et après la constatation d'un actif d'impôt différé corrélatif à ces dépréciations, la banque de marché d'investissement présente une perte nette de 1 933 millions d'euros.

BANQUE PRIVÉE INTERNATIONALE

en millions d'euros	2007	2006	variation 2007/2006
Produit net bancaire	538	474	14 %
Charges d'exploitation	(340)	(322)	6 %
Résultat brut d'exploitation	198	152	30 %
Coût du risque		4	ns
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	7	14 %
Gains ou pertes sur autres actifs		⁽¹⁾ 0	ns
Résultat avant impôt	206	163	26 %
Impôt sur les bénéfices	(55)	(42)	31 %
Résultat net	151	121	25 %

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes sur autres actifs a été réduit au 31 décembre 2006 de 20 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

L'ensemble des places (Suisse, Luxembourg, Monaco, Espagne, Brésil, Miami) contribue à la croissance de 14 % du produit net bancaire qui atteint 538 millions d'euros en 2007.

Luxembourg s'est renforcé avec l'acquisition en milieu d'année des activités luxembourgeoises de la Banque Sarasin.

La forte dynamique commerciale de la Banque privée s'est confirmée cette année malgré un environnement de marché moins favorable qu'en 2006. L'apport de nouveaux capitaux

ont ainsi porté l'encours de fortune à 61,4 milliards, en progression de 11 % sur un an (+ 7 % à périmètre constant) et ceci malgré la baisse du dollar.

La maîtrise rigoureuse des charges permet de gagner 5 points sur le coefficient d'exploitation qui s'établit à 63,2 % en 2007.

La contribution au résultat net de Calyon s'établit à 151 millions d'euros en hausse de 25 % par rapport à l'année précédente.

GESTION POUR COMPTE PROPRE ET DIVERS

en millions d'euros	2007	2006	variation 2007/2006
Produit net bancaire	114	(9)	ns
Charges d'exploitation	(24)	(3)	ns
Résultat brut d'exploitation	90	(12)	ns
Coût du risque			ns
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			ns
Gains ou pertes sur autres actifs		(10)	ns
Résultat avant impôt	90	(22)	ns
Impôt sur les bénéfices	(32)	2	ns
Résultat net	58	(20)	ns

BILAN CONSOLIDÉ DE CALYON

Au 31 décembre 2007, le total du bilan de Calyon s'élève à 642 milliards d'euros, en hausse de 54 milliards d'euros (+ 9 %) par rapport au 31 décembre 2006. L'essentiel de l'évolution

provient de la hausse des encours comptables liés aux activités de marché (titres de trading et dérivés). La baisse sur la période du cours du dollar par rapport à l'euro impacte le total de bilan à hauteur de - 13 milliards d'euros.

ACTIF

en milliards d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit (hors pensions)	40,0	30,6
Actifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	294,2	260,5
Instruments dérivés de couverture	0,5	0,3
Actifs financiers disponibles à la vente	16,5	24,6
Prêts et créances sur la clientèle (hors pensions)	108,8	89,1
Pensions	131,3	142,6
Compte de régularisation et actifs divers	47,9	37,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,7	0,7
Immobilisations	0,8	0,7
Écarts d'acquisition	1,2	⁽¹⁾ 1,1
Total	641,9	588,0

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

PASSIF

en milliards d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit (hors pensions)	59,3	59,7
Passifs financiers à la juste valeur (hors pensions)	227,4	192,9
Instruments dérivés de couverture	1,5	0,2
Dettes envers la clientèle (hors pensions)	89,5	80,8
Pensions	133,9	132,6
Dettes représentées par un titre	72,3	62,8
Comptes de régularisation et passifs divers	36,7	38,8
Provisions	1,0	0,9
Dettes subordonnées	9,6	6,3
Intérêts minoritaires	0,9	0,8
Capitaux propres part du Groupe (hors résultat)	10,5	⁽¹⁾ 10,5
Résultat part du groupe	(0,7)	⁽²⁾ 1,7
Total	641,9	588,0

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des capitaux propres a été réduit au 31 décembre 2006 de 146 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

(2) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat net a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

Opérations interbancaires

Calyon a accès à tous les grands centres de liquidité internationaux et est particulièrement actif sur les plus grandes places (Paris, New York, Londres, Hong Kong et Tokyo), ce qui lui permet d'optimiser les emplois et les ressources interbancaires au sein du Groupe.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions)

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (hors pensions) augmentent respectivement de 33,7 et 34,5 milliards d'euros sur la période. Ils comprennent principalement la juste valeur positive des instruments financiers dérivés et le portefeuille de titres détenus à des fins de transaction à l'actif, et au passif la juste valeur négative des dérivés et les titres vendus à découvert.

La hausse des encours provient en grande partie de soldes liés aux instruments dérivés : bien qu'existent en général des accords de compensation entre Calyon et ses contreparties réduisant le risque de crédit afférent à ces instruments, les règles comptables IFRS ne permettent que peu de compensation entre les justes valeurs positives et négatives sur dérivés avec une même contrepartie.

Le dynamisme des activités de marchés utilisant ce type d'instruments financiers entraîne donc mécaniquement un gonflement des soldes comptables sur ces postes.

Titres reçus ou donnés en pension

Les activités de pension sont essentiellement concentrées sur Paris, dont les encours représentent 79 % des pensions reçues et 89 % des pensions données. Les activités de trading et d'arbitrage sont fortement utilisatrices de ce type d'instruments financiers.

Prêts et créances sur la clientèle

Les encours de financements à la clientèle augmentent de 22 % (+ 19,7 milliards d'euros), reflet de la forte activité de la Banque de Financement de Calyon. Les engagements à l'international demeurent prépondérants.

Dettes représentées par un titre

Au-delà des refinancements par emprunts interbancaires classiques, Calyon procède à des levées de liquidité par émissions de papiers, réalisées sur les principales places financières (en particulier les Etats-Unis à partir de Calyon North America et de la succursale américaine de Calyon, le Royaume-Uni avec la succursale de Calyon, ou la France).

Capitaux propres part du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe hors résultat de la période s'établissent à 10,5 milliards d'euros, stables par rapport au 31 décembre 2006. Par ailleurs, une avance d'actionnaires capitalisable de 2,25 milliards d'euros est enregistrée dans le poste « dettes subordonnées ».

RATIOS PRUDENTIELS

RATIO EUROPÉEN DE SOLVABILITÉ

Conformément à la réglementation, Calyon calcule semestriellement le ratio européen de solvabilité. Le tableau ci-après détaille les composantes du dénominateur du ratio mesurées sous forme d'équivalent risques (après pondération liée à la contrepartie) ainsi que le niveau des fonds propres réglementaires calculés conformément aux règlements relatifs à la mesure des risques (N° 91-05 et N° 95-02) et aux fonds propres (N° 90-02) aux dates indiquées.

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Risques		
Risques de crédit	139 673	113 715
Risques de marché	17 986	12 072
Risques de taux	2 337	8 406
Risques actions	346	351
Risques de change	867	273
Risques sur les matières premières		12
Risques évalués par modèle interne	14 436	3 030
Total des risques pondérés (dénominateur)	157 659	125 787
Fonds propres disponibles		
Tier 1	14 165	12 080
Tier 2	3 645	4 115
Tier 3	801	258
Déductions	(2 008)	(2 165)
Total des fonds propres disponibles	16 546	14 288
Ratio de solvabilité Tier 1	9,0 %	9,6 %
Ratio de solvabilité global	10,5 %	11,4 %

Au 31 décembre 2007, le ratio global de solvabilité de Calyon s'établit à 10,5 % (contre 11,4 % au 31 décembre 2006) et le ratio sur noyau dur à 9,0 % (contre 9,6 % au 31 décembre 2006).

Les emplois pondérés s'établissent à 157,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en augmentation de 31,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006 (+ 25 %).

Les risques de crédit croissent de 26 milliards d'euros. Cette augmentation est essentiellement le résultat de la dynamique commerciale de Calyon en particulier sur le premier semestre 2007 et, dans une moindre mesure, la conséquence de la dégradation des marchés de crédit (ralentissement des titrisations et des opérations de syndication).

Les risques de marchés augmentent de 6 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Cet accroissement provient de la hausse de la VaR (Value at Risk), principalement sur le portefeuille de « credit market ».

Les principales composantes des fonds propres s'analysent comme suit :

- les fonds propres durs nets ressortent à 14 165 millions d'euros, après déduction d'un montant global de 1 304 millions d'euros au titre principalement des immobilisations incorporelles et des différences de première consolidation. Ils incluent 630 millions de dollars d'actions de préférence et 3 535 millions de dollars de Titres Super Subordonnés, souscrits par Crédit Agricole S.A., qui contribuent à l'immunisation des ratios de solvabilité contre les variations de cours du dollar. Par ailleurs, afin de permettre à Calyon de maintenir le niveau de ses ratios, Crédit Agricole S.A. a accordé à sa filiale deux avances d'actionnaires pour un montant total de 2 250 millions d'euros ;
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), de 3 645 millions d'euros intègrent 3 461 millions d'euros d'emprunts subordonnés remboursables, le solde étant constitué de titres participatifs et de plus-values latentes ;

- les déductions de 2 008 millions d'euros comportent notamment 1 057 millions d'euros de titres de participations non consolidés ou autres éléments de fonds propres dans des établissements de crédit ;
- les fonds propres sur-complémentaires (Tier 3) s'établissent à 801 millions d'euros.

GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion des fonds propres de Calyon est définie en deux étapes, en étroite collaboration avec son actionnaire majoritaire :

- respect des objectifs de ratio global défini par le groupe Crédit Agricole SA (pourcentage d'allocation de capital par métier du groupe Crédit Agricole) et de ceux discutés avec la Commission Bancaire ;
- allocation entre les métiers de Calyon en fonction de leur profil de risque, de leur rentabilité et du développement recherché.

RÉFORME DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le projet de transposition en France du dispositif européen CRD (2006/48/CE et 2006/49/CE) a été adopté le 20 février 2007. Cette adoption revêt la forme de deux arrêtés : l'un relatif « aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement », et l'autre « modifiant les règlements CRB et CRBF ».

Depuis l'arrêté du 30 juin 2007 et dans le cadre de la phase de calcul parallèle préalable à la mise en œuvre du nouveau ratio, Calyon communique trimestriellement à la Commission Bancaire son ratio CRD suivant le nouveau format réglementaire COREP.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

PERSPECTIVES 2008

Début 2008, la crise dépasse le cadre pur et simple du subprime. La question de la transmission du choc financier à l'économie réelle se pose avec plus d'acuité, laissant planer l'idée d'une possible récession mondiale. Mais le policy mix américain se veut réactif et pragmatique. Si l'économie américaine montre des signes clairs d'affaiblissement en début d'année, un rebond est possible dès le deuxième semestre grâce aux effets induits des stimuli monétaire et budgétaire.

Ainsi, le scénario central est celui d'un freinage très sérieux mais sans rupture aux Etats-Unis, assorti d'une croissance molle en Europe et d'un ralentissement graduel de l'activité ailleurs, et notamment dans les pays émergents.

Aux Etats-Unis, le premier semestre devrait être critique, la croissance flirtant avec la récession. Le policy mix américain va rester très actif. La Réserve Fédérale américaine a abaissé de 5,25 % à 3 % son taux directeur entre septembre 2007 et janvier 2008. Entre 50 et 100 points de base supplémentaires de baisse sont attendus courant 2008. Une relance budgétaire de l'ordre de 150 milliards de dollars aura des effets visibles sur la croissance à partir du milieu de l'année. En moyenne annuelle, la croissance en 2008 s'afficherait autour de 1,8 % après 2,2 % en 2007.

En Europe, la croissance ralentira sous l'effet de divers facteurs (freinage américain, resserrement en cours des conditions d'accès au crédit, envolée de l'euro et du prix des matières premières et plus ou moins grande résistance des marchés immobiliers européens) ; elle pourrait revenir à 1,6 % dans la zone euro.

La croissance de l'économie française devrait être légèrement en retrait par rapport à celle de 2007 (qui était de 1,9 %). Elle pourrait être soutenue par la demande intérieure, et la consommation des ménages en particulier, les effets retardés de l'amélioration du marché du travail et les différentes mesures du 'package fiscal' continuant à faire progresser le revenu disponible. S'agissant de la dynamique de l'investissement, si les perspectives de débouchés au niveau domestique resteront globalement favorables, l'environnement international et les conditions de financement le seront moins.

Les marchés financiers pourraient entrer dans une phase de progressive normalisation à la mi-année, même si la crise laissera sans doute quelques cicatrices. Les taux longs devraient remonter graduellement, ce qui devrait s'accompagner d'une repentification des courbes de taux un peu partout, surtout aux Etats-Unis compte tenu du relâchement monétaire consenti. Le dollar devrait retrouver un peu de fermeté en 2008, une fois les fortes inquiétudes sur la croissance américaine dissipées.

Pour Calyon

Dans un contexte de marché offrant peu de visibilité, Calyon poursuivra en 2008 sa politique de développement dans les zones géographiques à forte croissance où elle s'appuie sur un réseau bien implanté (principalement Asie, Moyen Orient et Europe de l'Est). Cet effort sera accompagné d'une gestion dynamique de l'allocation des fonds propres entre les zones géographiques et les métiers.

Le plan multi-annuel de renforcement des outils de contrôles entamé en 2007 va se poursuivre et s'accélérer en 2008.

A l'international, la coopération avec les réseaux de Banque de Détail du groupe Crédit Agricole sera intensifiée.

Globalement, la poursuite des acquis commerciaux des différents métiers de Calyon devrait permettre de palier aux aléas conjoncturels éventuels.

également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, le traitement et le reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 70 marchés dans le monde. Ses effectifs comptent près de 3 000 collaborateurs répartis sur 25 places financières mondiales et son siège est situé à Paris.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Communiqué de presse du 2 janvier 2008

Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon

Société Générale et Calyon ont conclu [le 2 janvier 2008] la fusion annoncée le 8 août 2007, des activités de courtage exercées par leurs filiales respectives Fimat et Calyon Financial. Ceci rend effectif le lancement opérationnel de Newedge, leader mondial de l'exécution et du clearing sur produits dérivés listés. L'objectif des deux actionnaires est d'introduire en Bourse la nouvelle entité dans un délai de 18 à 24 mois.

Newedge est détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon. Le Président, Marc Litzler, Directeur Général de Calyon et le Vice-Président, Philippe Collas, Directeur Général Adjoint de Société Générale en charge des gestions d'actifs et des services aux investisseurs, sont nommés pour une période de deux ans, avec une alternance entre Société Générale et Calyon.

Patrice Blanc, Président Directeur Général de Fimat, est nommé Directeur Général de Newedge et Richard Ferina, Directeur Général de Calyon Financial, est nommé Directeur Général Délégué.

Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose

COMPTES DE CALYON (SOCIÉTÉ-MÈRE)

ANALYSE DES RÉSULTATS DE CALYON (SOCIÉTÉ-MÈRE)

Calyon (société-mère) est présent sur tous les métiers du Groupe à l'exception des activités de courtage et de la banque privée internationale qui sont filialisées.

Le total bilan de Calyon s'établit à 495,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 9,1 milliards d'euros (+ 1,9 %) par rapport à celui du 31 décembre 2006 qui s'élevait à 486,8 milliards d'euros. Cette progression se reflète dans celle des chiffres clés du bilan :

La baisse des créances sur les établissements de crédit (- 32,5 milliards d'euros) est due principalement au volume des titres reçus en pension livrée qui passent de 136,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 101,4 milliards d'euros au 31 décembre 2007. La même tendance est observée au passif avec une baisse de 10,9 milliards d'euros des dettes envers les établissements de crédit (titres donnés en pension livrée : - 8,7 milliards d'euros ; comptes et emprunts à vue : - 11,6 milliards d'euros et comptes à terme : + 9,4 milliards d'euros).

La progression de l'encours des crédits à la clientèle (+ 24,7 %) qui s'élèvent à 117,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007 provient pour l'essentiel de l'augmentation du volume des titres reçus en pension livrée - clientèle (+ 7,6 milliards d'euros), des crédits à l'équipement (+ 2,8 milliards d'euros) et des autres crédits à la clientèle (+ 5,5 milliards d'euros).

De même, les dettes envers la clientèle progressent de 11,1 milliards d'euros (+ 14,5 %) entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007. Ce sont les comptes ordinaires de la clientèle qui sont essentiellement à l'origine de cette progression (+ 7 milliards d'euros).

A l'actif comme au passif, le portefeuille-titres, hors titres reçus ou donnés en pension livrée, subit une légère baisse. A l'actif, c'est le portefeuille obligataire qui supporte l'essentiel de cette baisse (- 11,6 milliards d'euros) ; au passif, les ventes à découvert et les dettes sur titres empruntés diminuent de 8 milliards d'euros.

Les primes sur instruments conditionnels achetés (à l'actif) ressortent en augmentation de 5,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Une tendance similaire est observée au passif pour les primes sur instruments conditionnels vendus (+ 6,9 milliards d'euros).

Les émissions nettes des titres de créances négociables enregistrent une progression de + 14,3 milliards d'euros en 2007.

Suite aux décisions de l'Assemblée générale du 14 mai 2007, le paiement d'une partie des dividendes en actions a donné lieu à une augmentation de capital de 279 millions d'euros et d'une prime d'émission de 298 millions d'euros. Après versement des dividendes, les fonds propres s'établissent à 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, le produit net bancaire de Calyon s'établit à 440 millions d'euros, en diminution de 3 735 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006 (4 175 millions d'euros).

Cette forte baisse des revenus est tirée par les résultats générés sur les opérations du portefeuille de négociation (opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme de taux et de change).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 2 230 millions d'euros contre 2 231 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les frais de personnel (1 361 millions d'euros) sont stables par rapport au 31 décembre 2006 (1 364 millions d'euros).

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'établit à - 1 861 millions d'euros, soit une baisse de 3 739 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006.

L'exercice 2007 s'est déroulé dans un contexte de risques très élevé et s'est traduit par une dotation nette significative en coût de risque de 958 millions d'euros, contre une reprise nette de 5 millions en 2006.

La charge d'impôt sur l'exercice 2007 s'établit à 95 millions d'euros en forte baisse par rapport à l'exercice 2006 (399 millions d'euros). Cette charge d'impôt reflète la forte baisse des résultats soumis à imposition en 2007 tant en France qu'à l'étranger.

Ainsi, le résultat net de Calyon en 2007 s'établit à - 2 855 millions d'euros contre 1 531 millions d'euros en 2006. Calyon Paris et les succursales contribuent respectivement à hauteur de - 2 671 et - 184 millions d'euros à ce résultat.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice (en euros)	1 142 480 673	3 119 771 484	3 119 771 484	3 435 953 121	3 714 724 584
Nombre d'actions émises	42 314 099	115 547 092	115 547 092	127 257 523	137 582 392
Opérations et résultat de l'exercice en millions d'euros					
Chiffre d'affaires	121 991	465 813	497 286	382 645	367 761
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	640	37	704	1 790	(2 237)
Impôt sur les bénéfices	35	135	120	318	(12)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	562	745	1 350	1 531	(2 855)
Bénéfice distribué	432	250	1 551	2 049	-
Résultat par action en euros					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	⁽¹⁾ 14,36	⁽²⁾ (0,85)	⁽³⁾ 5,05	⁽⁴⁾ 11,57	⁽⁵⁾ (16,17)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	⁽¹⁾ 13,32	⁽²⁾ 6,45	⁽³⁾ 11,68	⁽⁴⁾ 12,03	⁽⁵⁾ (20,75)
Dividende attribué à chaque action	10,25	2,16	13,42	16,10	-
Personnel					
Nombre de salariés	⁽⁶⁾ 4 905	⁽⁶⁾ 6 562	⁽⁶⁾ 7 782	⁽⁶⁾ 7 735	⁽⁶⁾ 8 363
Montant de la masse salariale de l'exercice en millions d'euros	534	756	869	962	1 011
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) en millions d'euros	166	257	289	337	323
Impôts, taxes et versements assimilés rémunérations en millions d'euros	25	44	47	54	30

(1) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2003, soit 42 179 533 titres.

(2) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2004, soit 115 547 092 titres.

(3) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2005, soit 115 547 092 titres.

(4) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2006, soit 127 257 523 titres.

(5) Calcul effectué par rapport au nombre d'actions émises hors autocontrôle à la clôture de l'exercice 2007, soit 137 582 392 titres.

(6) Effectif moyen.

ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social de Calyon au cours des cinq dernières années.

Date et nature de l'opération	Montant du capital (en euros)	Nombre d'actions
Capital au 31 décembre 2002	992 250 432	36 750 016
30/06/2003		
Païement du dividende en actions	+ 68 712 435	+ 2 544 905
Annulation d'actions d'auto contrôle	(2 743 902)	(101 626)
18/11/2003		
Augmentation de capital consécutive à l'apport de titres CAIC à Crédit Agricole S.A.	+ 82 522 908	+ 3 056 404
Levée d'options	+ 1 738 800	+ 64 400
Capital au 31 décembre 2003	1 142 480 673	42 314 099
30/04/2004		
Augmentation de capital consécutive à l'apport à Calyon par Crédit Agricole S.A. d'un portefeuille de titres de créances	+ 163 974 240	+ 6 073 120
Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	+ 297 000 000	+ 11 000 000
1/05/2004		
Augmentation de capital consécutive à l'apport à Calyon des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais	+ 1 380 335 229	+ 51 123 527
27/05/2004		
Annulation d'actions d'auto contrôle	(3 633 282)	(134 566)
Païement du dividende en actions	+ 139 614 624	+ 5 170 912
Capital au 31 décembre 2004	3 119 771 484	115 547 092
Capital au 31 décembre 2005	3 119 771 484	115 547 092
Païement du dividende en actions	316 181 637	11 710 431
Capital au 31 décembre 2006	3 435 953 121	127 257 523
Païement du dividende en actions	278 771 463	10 324 869
Capital au 31 décembre 2007	3 714 724 584	137 582 392

DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières :
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (Article L 225-100 du Code de commerce)

Délégation en cours de validité au 31 décembre 2007

Assemblée générale - Résolution	Durée de la délégation	Objet, plafonds, limites de la délégation	Utilisation faite au cours de l'exercice 2007
Assemblée générale mixte du 16 mai 2006 (12 ^e résolution)	vingt-six mois, soit jusqu'au 16 juillet 2008	Délégation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans la limite d'un montant nominal de 400 000 000 euros <ul style="list-style-type: none"> • par émission d'actions de numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, • et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission 	Aucune

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux rémunérations, mandats et fonctions des mandataires sociaux imposées par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, issu de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001, par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et par l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, figurent dans le chapitre « Gouvernance et contrôle interne » en pages 37 à 49 de ce document.

L'information relative aux opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants de Calyon au cours de l'exercice 2007, requis par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007, figure dans le chapitre « Gouvernance et Contrôle interne » en page 50 du document de référence.

GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE CALYON

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Elle comprend d'une part, des informations relatives aux instruments financiers requises par la norme IFRS 7 qui font partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2007⁽¹⁾ et figurent dans les quatre rubriques suivantes :

- gestion des risques financiers structurels : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ;
- risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe ;
- risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit) ;
- les risques liés au secteur immobilier résidentiel aux Etats-Unis ;

Et d'autre part, des informations complémentaires ne relevant pas de cette norme :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations ;
- les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales ;
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003, il appartient au Président

du Conseil d'administration de rendre compte à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, sur base consolidée.

Ce rapport, rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et intégré au présent document, au chapitre « Gouvernance et Contrôle interne » (pages 20 à 35), comporte deux parties :

- la première est relative aux travaux du Conseil d'administration de Calyon, et est enrichie d'une présentation des principes et des règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, conformément à la loi du 30 décembre 2006 ;
- la deuxième partie du rapport rassemble quant à elle des informations sur les principes d'organisation des dispositifs et les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Calyon. Y sont décrits notamment les dispositifs de contrôle permanent, de prévention et contrôle des risques de non-conformité et de contrôle périodique.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Les politiques de gestion financière et actif-passif de Calyon sont définies par le Comité Actif Passif de la Banque, en étroite coordination avec Crédit Agricole S.A. Présidé par le Directeur Général Délégué en charge des Finances, ce Comité réunit les membres du Comité exécutif, le Responsable Finance, de la Trésorerie et du Credit Portfolio Management, ainsi qu'un représentant Finance de Crédit Agricole S.A. et des représentants des équipes de contrôle des risques de marché de la Banque et de Crédit Agricole S.A. Il est animé par le responsable de la Gestion Actif-Passif de Calyon.

⁽¹⁾ A ce titre, cette information est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »)

Ce Comité se réunit une fois par trimestre et constitue l'organe de décision en matière de gestion actif-passif pour l'ensemble de Calyon. Il intervient soit en gestion directe, soit en supervision et en coordination générale pour les domaines de gestion actif-passif formellement délégués aux succursales étrangères et aux filiales.

La gestion des risques financiers comprend le suivi et la supervision des risques financiers structurels et opérationnels de Calyon en France et à l'étranger, à l'exclusion de ceux pris dans les salles de marché. Elle inclut la gestion directe des positions de « haut de bilan » de Calyon, la consolidation des positions de cette nature au niveau du Groupe et un suivi particulier des entités spécifiquement exposées à un risque de taux hors métiers de marchés ou au risque de liquidité du fait de leurs activités.

Risques de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de l'actif et du passif du Groupe, ainsi qu'à optimiser le rendement et la stabilité du placement du fonds de roulement. La valeur patrimoniale évolue du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que des actifs et des passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Exposition

Calyon utilise la méthode des gaps pour mesurer son risque de taux d'intérêt global. Celle-ci consiste à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixes, révisables ou liés à l'inflation : jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisables, la date contractuelle pour ceux à taux fixes et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Calyon gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une limite en gaps définie par Crédit Agricole S.A. de 3 milliards d'euros amortissable sur 10 ans.

L'exposition de Calyon au risque de taux sur ces opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux auprès des équipes de marché applicable à ses

financements clientèle, ainsi que du volume réduit des dépôts non rémunérés.

Le reste de l'exposition mesurée intègre notamment le risque de taux d'intérêt provenant des fonds propres et des participations.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Mesure

Les gaps de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2007, sur le périmètre des entités consolidées par intégration globale par Calyon traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt :

en milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Gaps moyens (sur toutes devises)	1,9	1,6	0,8

En terme de sensibilité du PNB de la première année (2008), Calyon pourrait perdre 19 millions d'euros de revenus en cas de baisse durable des taux d'intérêt de 100 points de base, soit une sensibilité de 0,6 % pour un PNB de référence de 3,3 milliards d'euros en 2007.

Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des 10 prochaines années en cas de variation défavorable de 200 points de base de la courbe des taux représente moins de 2 % des fonds propres prudentiels du Groupe.

Scénarios de stress

Par ailleurs, des mesures d'impact en résultat de cinq scénarios de stress – trois historiques et deux hypothétiques – sont effectuées sur base trimestrielle et portées à la connaissance du Comité Actif Passif.

Les scénarios retenus sont ceux utilisés par le département Trésorerie de Calyon :

Les scénarii historiques sont : la crise majeure sur le marché

des actions (Lundi Noir de 1987) ; la hausse massive des taux (Krach obligataire de 1994) ; la forte hausse des spreads émetteurs (hausse des spreads de crédit de 1998). Les scénarios hypothétiques reposent l'un sur l'anticipation d'une reprise économique (hausse des marchés actions, des taux, du spot USD, du pétrole et baisse des spreads émetteurs) et l'autre sur une crise de liquidité suite à la décision de la Banque Centrale de relever ses taux directeurs.

Les simulations se calculent à partir de la sensibilité de l'impasse de taux de Calyon. La sensibilité se définit comme le gain ou la perte généré par une variation de 1% des taux d'intérêt. Cette sensibilité est déclinée en EUR et USD. Elle se calcule sur des encours moyens par année glissante.

Les chocs de ces scénarios sont calculés sur une base de dix jours selon la méthodologie de scénario de stress de Calyon. Cette sensibilité est « choquée » sur différents points. Le résultat d'un stress correspond à la valeur actuelle nette encourue en cas de variation des caractéristiques du scénario.

L'application de ces stress met en évidence des impacts relativement limités puisque la valeur actuelle nette de la perte potentielle maximale encourue représente 0,3 % des fonds propres prudentiels et 1,1 % du PNB au 31 décembre 2007.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Calyon, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Gestion de la liquidité

La politique de gestion par Calyon de son risque de liquidité, à court terme comme à moyen terme, est définie par son Comité Actif Passif, dans le cadre de la politique du groupe Crédit Agricole.

Un Comité de financement commun à la Direction de la Trésorerie et au Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière se réunit périodiquement pour analyser l'évolution des besoins en ressources longues et celle des conditions de marché. Il détermine les conditions financières des nouvelles opérations.

Gestion à moyen et long terme

La gestion de la liquidité à moyen et long terme de Calyon est assurée de manière centralisée par le Département de Gestion Actif-Passif de la Direction financière. Il définit les politiques, règles et procédures internes en matière de transformation, sur une base globale pour les devises majeures et de manière spécifique pour certaines devises locales. Il détermine les besoins de financement à moyen et long terme ainsi que les besoins d'opérations financières de haut de bilan.

Gestion à court terme

La gestion de la liquidité à court terme est confiée à la Direction de la Trésorerie de la Banque. Elle assure le renouvellement des financements et la gestion des portefeuilles d'actifs liquides. Elle fixe les règles et limites aux différents centres de liquidité mondiaux de la Banque. Enfin, elle assure le respect du coefficient de liquidité réglementaire applicable.

Mesure du risque de liquidité

La mesure du risque de liquidité s'effectue via différents indicateurs selon les échéances (cf. note 4.4 aux états financiers consolidés, pages 142 à 144) :

Risque à court terme

Le risque de liquidité à court terme est mesuré via le calcul du ratio de liquidité réglementaire à un mois établi à partir de la comparaison de l'échéancier des actifs devant être remboursés et des passifs exigibles, ainsi qu'à partir du Contingency Funding Plan.

Le Contingency funding Plan est destiné à évaluer l'impact de différents scénarios de stress et la capacité de la banque à mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires afin de

maintenir sa situation de trésorerie positive à trois mois. Il couvre le périmètre de consolidation mondiale. Depuis la crise de l'été 2007, cette production est passée de trimestrielle à mensuelle.

La trésorerie effectue aussi un calcul quotidien des gaps de liquidité prévisionnels des principaux centres de liquidité. Ces gaps sont calculés sous l'hypothèse de la stabilité des actifs et en appliquant aux passifs des hypothèses diversifiées de renouvellement selon leur nature. L'horizon de calcul est de 3 mois.

Risque à moyen et long terme

Le risque à moyen et long terme se mesure par le calcul de l'impasse de transformation de la Banque à un et cinq ans. Celle-ci est la différence entre les emplois longs résultant des concours bancaires, des titres détenus et des immobilisations d'une part, et les ressources financières disponibles à long terme d'autre part. Le calcul de l'impasse de transformation s'effectue en appliquant différentes conventions d'écoulement aux actifs et passifs sans maturité contractuelle et en tenant compte des engagements de financement contingents accordés par la Banque. Par exception, des conventions d'écoulement sont également appliquées aux dépôts à terme de la banque privée.

L'impasse de transformation à un an doit rester en deçà d'une limite fixée en tenant compte de la pression exercée sur les marchés court terme par les opérations de la trésorerie. Des sets de limite spécifiques sont appliqués aux éléments les plus sensibles de l'activité de Calyon.

Financements de Calyon

Le financement à court terme

Outre les sources classiques de liquidité à court terme, Calyon met en œuvre une politique active de diversification de ses sources de financement. Elle s'est traduite, en 2007, par la mise en place d'un programme d'émissions structurées spécifique au marché US, d'un programme d'émission de CPs domestiques au Japon et la mise en place d'un programme de CDs basé à Londres et destiné à être vendu en Asie.

Le financement à moyen et long terme

Les ressources de liquidité longue de Calyon proviennent des dépôts de la clientèle, d'emprunts interbancaires et d'émissions de titres de créance sous diverses formes (Certificats de dépôt, BMTN, EMTN).

Les opérations de haut de bilan participent également au financement de la Banque, bien que ce ne soit pas leur finalité première.

• Euro Medium Term Notes

Calyon utilise largement ses programmes d'Euro Medium Term Notes (EMTN) : il existe un programme en droit anglais, d'un montant maximal de 40 milliards d'euros et un programme en droit français d'un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Sauf exception, les émissions effectuées sous ces programmes pour les besoins de la clientèle internationale et domestique de Calyon sont dites « structurées » c'est à dire que le coupon payé et/ou le montant remboursé à l'échéance comporte une composante indexée sur un ou plusieurs indices de marché (action, taux d'intérêt, change ou matière première).

De même, certaines émissions sont dites « Credit Linked Notes » c'est à dire que le remboursement est minoré en cas de défaut d'un tiers défini contractuellement lors de l'émission. De plus, Calyon New York et Calyon Hong-Kong émettent régulièrement des certificats de dépôt à long terme. Calyon Australie et Calyon Afrique du Sud ont leur propre programme local d'émissions longues.

• Dette subordonnée remboursable

Compte tenu de la structure actuelle de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A., Calyon n'émet pas de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) mais met en place des emprunts subordonnés contractés auprès de Crédit Agricole S.A. Ce sont des emprunts généralement à taux révisable.

Les emprunts subordonnés se distinguent des emprunts et des obligations classiques par rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des emprunts contractés par Calyon, et en cas de liquidation éventuelle, leur remboursement interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs de Calyon.

• Titres super subordonnés

Les Titres Super Subordonnés émis par Calyon sont des emprunts à taux fixe ou à taux révisable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions ordinaires mais subordonnés à l'ensemble des dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et subordonnés au résultat annuel de Calyon qui doit être suffisant pour rester positif après paiement du coupon dû au titre de l'exercice concerné. Les émissions effectuées par Calyon présentent la possibilité de remboursement anticipé par l'émetteur après le dixième

anniversaire de la mise en place, sous réserve de l'accord préalable du Secrétariat général de la Commission bancaire. Selon les émissions, le taux d'intérêt est majoré ou non d'une sur-rémunération après la première date possible de remboursement anticipé par l'émetteur.

A ce jour, sept émissions de Titres Super Subordonnés ont été effectuées, trois sont à taux fixe, quatre à taux révisable. Elles ont été toutes souscrites par Crédit Agricole S.A.

Risques de change

Le risque de change s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe résulte de ses investissements durables dans des actifs en devises étrangères, essentiellement les fonds propres de ses entités opérationnelles à l'étranger, qu'ils trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du Siège ou une capitalisation de résultats locaux.

Les positions de change structurelles sont déterminées dans la devise des comptes de chacune des entités du Groupe à partir des valeurs comptables retenues dans les états financiers consolidés. Les positions non utiles à l'immunisation du ratio de solvabilité aux fluctuations de change étaient couvertes à plus de 95% au 31 décembre 2007.

La politique du Groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement afin d'insensibiliser l'investissement réalisé contre le risque de change. Les emprunts sont alors documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement. Dans certains cas, et notamment pour les devises peu liquides, l'investissement donne lieu à achat de la devise locale ; des couvertures du risque de change par des opérations à terme sont alors, si possible, mises en place.

Globalement, la politique de gestion des positions de change structurelles du Groupe a deux objectifs principaux :

- tout d'abord prudentiel, pour immuniser le ratio de solvabilité du Groupe contre les fluctuations de change ; dans cette optique, les positions de change structurelles non couvertes seront dimensionnées aux niveaux équilibrant la part des devises concernées dans les encours pondérés qui n'est pas

couverte par d'autres types de fonds propres dans la même devise ;

- puis patrimonial, pour diminuer le risque de perte de valeur des actifs considérés.

Les actions de couverture du risque de change structurel sont gérées de manière centralisée et mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif de la Banque.

Les positions de change structurelles de Calyon sont en outre intégrées dans celles du groupe Crédit Agricole S.A., présentées cinq fois par an à son Comité Actif Passif, présidé par son Directeur général.

Risque de change opérationnel

La Banque est en outre exposée à des positions de change opérationnelles sur ses produits ou charges en devises étrangères, constatés tant au Siège que dans ses implantations de l'étranger.

La politique générale du Groupe est de limiter au maximum ses positions de change opérationnelles nettes, en procédant à leur couverture sur base périodique, sauf exception sans couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de probabilité est fort et le risque de dépréciation élevé.

Les positions de change opérationnelles issues des résultats 2007 ayant vocation à être couverts l'ont été en quasi-totalité. Les règles et délégations applicables pour la gestion des positions opérationnelles sont mises en place sur décisions du Comité Actif-Passif.

Contrôle et suivi du risque de change

Dans les succursales et filiales du Groupe, les Chief Operating Officers sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des principes de gestion du risque de change sous le contrôle du Senior Country Officer qui s'appuie, le cas échéant, sur les équipes de contrôle locales.

Il est de la responsabilité du Comité Actif-Passif de chaque entité de s'assurer de la bonne application de l'ensemble de ces dispositions.

Au niveau du Siège, le risque de change est géré par une équipe dédiée au sein de la Gestion Financière Actif Passif.

L'état des positions de change, la mise en œuvre des décisions adoptées et les résultats de scénarios de stress sont présentés trimestriellement lors des séances du Comité Actif Passif.

GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE, DE MARCHÉS, OPÉRATIONNELS ET AUTRES RISQUES

Organisation de la fonction risques

La Direction Risk and permanent Control (RPC) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Calyon. Elle exerce ses missions de pilotage et de contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la fonction Risk and Permanent Control au sein de Calyon s'intègre dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, Calyon se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la RPC reporte régulièrement ses grands risques à la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le « Comité des Risques Groupe » (CRG) de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.

Au sein de Calyon, la RPC est une organisation mondiale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- le regroupement au sein d'une même Direction de l'ensemble des fonctions et métiers de risques, quelles qu'en soient la nature ou la localisation. Elle comprend six départements : les Risques individuels de Contrepartie, l'Administration des Risques de Contrepartie, les Risques Pays et Portefeuilles, les Risques de Marché (ce dernier intègre également les méthodologies de mesure des risques de marché et de risques de contrepartie sur opérations de marché), les Contrôles permanents et les Risques opérationnels, ainsi que le Secrétariat général et les Etudes ;
- le rattachement de l'ensemble des responsables locaux et régionaux de la RPC de Calyon, au sein du réseau international, aux responsables Siège de la RPC ;
- le rattachement fonctionnel des responsables du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de sécurité de l'information au responsable du département Contrôles Permanents et Risques opérationnels ;

- le rattachement hiérarchique du Directeur de Risk and Permanent Control de Calyon au Directeur des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- le rattachement fonctionnel du Directeur de Risk and Permanent Control à la Direction Générale de Calyon, ce dernier étant membre du Comité de Direction de Calyon ;
- la gouvernance est structurée autour des instances suivantes :
 - un Comité des Risques de Contrepartie, qui statue sur les risques individuels (demandes d'autorisations ponctuelles et dispositifs de lignes annuelles), quelle que soit la nature de l'opération concernée (bilan ou hors-bilan, crédit ou transactions de marché) ;
 - un Comité des Risques de Marché qui fixe le montant global des limites de marché, effectue un suivi étroit des positions de marché ainsi que du dispositif de contrôle,
 - un Comité Stratégies et Portefeuilles, qui examine et décide, pour chaque métier et chaque implantation de la Banque, les grandes lignes directrices régissant le développement des activités ; il détermine également les principales enveloppes de risques composant le portefeuille global, et en revoit périodiquement l'utilisation.

RPC est également en charge de la mise en œuvre du projet Bâle II pour l'ensemble de Calyon.

Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Gestion du risque de crédit

Principes généraux de la gestion des risques de crédit

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier ou chaque entité géographique devra inscrire son activité : secteurs industriels visés (ou exclus), types de contreparties, nature et durée des transactions ou produits autorisés, catégorie ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel et global, critères de diversification.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (entreprises, souverains, banques, institutions financières, collectivités publiques, SPV, etc.). Les délégations sont fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation interne de la contrepartie. La décision de crédit doit s'inscrire dans le cadre de stratégies risques formellement validées.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par le secteur « Risk and Permanent Control », complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et de nos engagements.

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation collective et spécifique est mise en œuvre.

Processus de décision de crédit

La sélection des opérations nouvelles est effectuée par un processus de décision reposant sur deux signatures de front-office, l'une d'une unité d'analyse des engagements et l'autre d'un responsable de front-office en tant que signataire autorisé. La décision s'appuie sur un avis indépendant de la Direction Risk and Permanent Control et doit prendre en compte les paramètres Bâle II, notamment la note interne de la contrepartie et le Loss Given Default (LGD) prédictif attribué aux transactions proposées ; un calcul de rentabilité ex-ante (RAROC) doit également être intégré au dossier de crédit. Dans l'hypothèse où l'avis de l'équipe des Risques est négatif, le pouvoir de décision monte au président du comité supérieur, et le cas échéant, jusqu'à la Direction générale via le Comité des Risques de Contrepartie.

Méthodologie et système de mesure et d'évaluation du risque

Achèvement du chantier Bâle II

Dans le but de finaliser le dispositif Bâle II, les principaux travaux menés en 2007 ont porté sur :

- l'achèvement des travaux méthodologiques et des travaux de back-testing et benchmarking des différentes méthodologies de notation ;
- l'achèvement des travaux consacrés à la définition et la gestion du défaut ;
- la poursuite des évolutions des systèmes d'information,
- une attention renforcée à l'appropriation de la réforme au sein de la banque, au travers notamment d'actions de formation largement déployées ;
- des actions de surveillance du processus de notation et de la qualité des données ;
- la fiabilisation des données risques par la mise en place ou le renforcement de niveaux de contrôles à chaque étape clef de la production, en particulier le rapprochement de la base risques avec la comptabilité.

Calyon a obtenu fin 2007 l'autorisation de la Commission Bancaire d'utiliser son système de notation interne du risque de crédit pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires.

Système de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs, l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble de nos expositions.

Calyon s'appuie sur un dispositif de notation interne permettant d'évaluer la qualité du risque pris sur l'ensemble des contreparties face auxquelles elle porte des risques. Les méthodologies utilisées couvrent l'ensemble des types de contreparties, et mixent des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, elles sont élaborées en faisant appel à l'expertise des différents métiers de financement de Calyon ou du groupe Crédit Agricole si elles couvrent des clientèles partagées par l'ensemble du Groupe. L'échelle de notation est composée de quinze positions. Ces méthodologies sont toutes présentées et validées par le Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole S.A. qui en assure ainsi l'homogénéité avec les autres méthodologies du groupe.

Le suivi de la notation interne des entreprises fait l'objet d'un dispositif commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole, appelé « FRANE » (Fonction Réglementaire d'Accompagnement de la Notation Entreprises), permettant de garantir une notation homogène au sein du Groupe et d'organiser les travaux de backtesting sur les clientèles partagées.

Au sein de Calyon, la notation interne des contreparties constitue la base des délégations d'engagements, et l'un des éléments fondamentaux de l'octroi, de la surveillance et de la quantification des risques de crédit.

Calyon ayant opté pour l'approche avancée des notations internes dans le cadre de la réforme Bâle II, des méthodologies de notation des emprunteurs et d'estimation des pertes en cas de défaut ont été définies. Ces modèles ont été mis en application dans les outils d'octroi et de quantification du risque de crédit.

Au total, Calyon s'est ainsi organisé pour que les paramètres de risques requis par Bâle II et permettant le calcul des exigences en fonds propres soient mis en œuvre dans la gestion interne de la Banque. Ils sont ainsi utilisés par l'ensemble des acteurs des processus d'octroi, de mesure et de surveillance des risques de crédit. Lors de l'octroi, le calcul de la rentabilité prévisionnelle des nouvelles opérations est basé sur ces paramètres de risques déterminés conformément aux normes Bâle II.

Risques de portefeuille

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de Calyon par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille, et sur chacun des sous-portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques de risques du portefeuille global.

Des revues de portefeuille sont organisées périodiquement sur chaque centre de profit afin de vérifier l'adéquation du portefeuille effectif avec la stratégie risques en vigueur, de relativiser les différents segments du portefeuille entre eux et par rapport aux éléments de conjoncture ou d'impacts exogènes qu'ils pourraient subir, et enfin de reconsidérer le rating interne des contreparties sous revue.

Une analyse est effectuée afin de détecter toute concentration jugée comme excessive au niveau de l'ensemble du portefeuille, et au niveau des sous-portefeuilles le composant.

Pour mettre en œuvre cette approche de portefeuille, Calyon dispose d'outils de modélisation des risques de crédit. Il utilise en particulier un modèle interne de portefeuille permettant de calculer les indicateurs d'Expected Loss, volatilité, Unexpected Loss, et prenant en compte l'impact positif des protections achetées (Credit Default Swaps, titrisations) et de mesurer les effets de la diversification au travers d'un modèle de corrélations.

Enfin, des stress scenarios sont produits régulièrement pour estimer l'impact sur tout ou partie du portefeuille de chocs extrêmes.

Risques sectoriels

Le portefeuille de Calyon est régulièrement analysé selon l'axe des grands secteurs industriels, sur une base a minima trimestrielle. Un examen des risques au sein de chaque secteur en termes d'engagements, de niveau de risque (Expected Loss, Capital économique), et en termes de concentrations est effectué. La concentration est appréciée à deux niveaux : poids du secteur au sein de l'ensemble du portefeuille de Calyon, diversification à l'intérieur de chaque secteur.

En parallèle sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières.

Des stress scenarios peuvent également être élaborés lorsque cela est jugé nécessaire.

La combinaison de ces différentes analyses conduit à préconiser des mesures de diversification ou de protection sur les secteurs susceptibles de se détériorer.

Risque-pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique, et financier spécifique.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein de Calyon est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays dont la note est en deçà d'un seuil fixé dans les procédures fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macro-économiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels la Banque pourrait être exposée dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « Stratégies et Portefeuilles » (CSP) ou « Comités Risques Pays » (CRP) de Calyon et le Comité des Risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de rating pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- le Département des Risques Pays et Portefeuille procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille ;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques.

Politique de risque pays

[Les encours de Calyon sur les pays émergents ont enregistré une progression soutenue en 2007 : + 43 % en USD (+ 27 % en euros). Cette croissance concerne tant les encours logés dans les implantations locales que ceux liés aux opérations off-shore.]

Les pays émergents ont continué de bénéficier d'un environnement économique favorable pendant les trois premiers trimestres 2007 et ont consolidé leurs fondamentaux (croissance soutenue, constitution d'excédents courants, accumulation des réserves de change...), ce qui a permis d'améliorer la notation de 17 pays alors qu'aucun n'était dégradé.

La croissance des actifs est principalement le fait des pays émergents les moins risqués. Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes sur les plans économique, financier ou politique, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en termes de notation que de gestion des limites et expositions du Groupe.

Surveillance des engagements

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les front-office. La direction « Risk and Permanent Control » a en charge les contrôles de deuxième niveau.

Une surveillance des engagements est effectuée à cette fin, et un suivi permanent des affaires en portefeuille est organisé afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer, le plus en amont possible, des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la Banque.

Les principaux moyens mis en place pour assurer cette supervision incluent :

- des « comités contrôles » tenus mensuellement, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, syndications en cours, documentations juridiques imparfaites, périodicité des revues de dossiers, etc.) ;
- des « comités Early Warnings » mensuels, s'efforçant, par divers moyens, d'identifier des signes précurseurs de détérioration potentielle relatifs aux créances saines mais jugées susceptibles d'affaiblissement, afin de réduire ou protéger l'exposition à risque ;
- des revues trimestrielles des Grands Risques, quelle que soit la nature des débiteurs concernés ;

- une recherche régulière des concentrations unitaires jugées excessives, tout particulièrement concernant le montant de capital économique consommé et le montant des engagements existants.

Ces travaux débouchent sur :

- des modifications de ratings internes de contreparties, et si besoin, le classement en affaires sensibles ;
- des décisions d'actions concrètes de réduction ou de protection des engagements à risques ;
- éventuellement, des transferts de créances à l'unité spécialisée dans le recouvrement.

Suivi des affaires sensibles et dépréciation

Les « affaires sensibles », qu'il s'agisse d'affaires sous surveillance sans défaut, ou bien d'affaires douteuses ou litigieuses, font l'objet d'une gestion quotidienne dans les entités, complétée d'une surveillance renforcée sur base trimestrielle :

- des comités trimestriels de revue des affaires sensibles sont tenus localement, pour mettre à jour les évolutions du périmètre et les mouvements de dépréciation sur chaque entité. Des comités centraux sont également tenus, sous la présidence de Risk and Permanent Control, afin de procéder à un examen contradictoire du classement de ces affaires en Affaires sensibles ou en Douteux.
- ces comités proposent les décisions de dépréciation spécifique qui sont validées par la Direction générale.
- la définition du défaut retenue respecte la définition requise dans le cadre de Bâle II ; des procédures et modes opératoires rigoureux d'identification du défaut ont été mis en place sur ces bases.

Stress scenarios

Des stress scenarios de crédit sont effectués afin d'évaluer quel serait le risque de perte qu'encourrait Calyon en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier. Il existe deux types de stress scenarios : la première catégorie est destinée à capter les impacts sur les fonds propres réglementaires Bâle II et sur les revenus d'une dégradation macro-économique impactant l'ensemble du portefeuille. La seconde catégorie concerne des stress scenarios ciblés sur un secteur ou une zone géographique constituant un ensemble homogène de risques ; ces scenarios sont effectués soit dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions, soit pour des besoins ponctuels de surveillance renforcée.

Mécanisme de réduction du risque de crédit

Garanties reçues

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le « Comité des Normes et Méthodologies » (CNM) du Groupe Crédit Agricole. Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du Risque de crédit utilisés au sein du groupe Calyon. Calyon décline ensuite ses procédures opérationnelles et les modalités de gestion détaillée de ces garanties et sûretés.

Les engagements donnés et reçus sont présentés en note 9 des comptes consolidés.

Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat « cadre » a été signé avec la contrepartie, Calyon applique une compensation des expositions de cette dernière. Calyon recourt également aux techniques de collatéralisation (dépôt en cash ou en titres).

Utilisation des dérivés de crédits

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille (Banking Book), la Banque a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations.

Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit corporate, la diversification du portefeuille et l'abaissement des niveaux de perte.

Les risques liés à ces opérations font l'objet d'un suivi par la Direction des Risques de Marchés à l'aide d'un jeu d'indicateurs, dont la VaR pour l'ensemble des opérations liquides d'achat et de vente de protection pour compte propre.

L'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits s'élève en position nominale à 14,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007 ; le montant notionnel des positions à la vente s'établit quant à lui à 2,0 milliards d'euros.

Expositions

Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale de Calyon au risque de crédit représente la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable)	7.2	362 434	324 900
Instruments dérivés de couverture	4.4	472	344
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	7.4	15 251	22 538
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7.5	55 662	59 519
Prêts et créances sur la clientèle	7.5	118 891	101 942
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)		552 710	509 439
Engagements de financement donnés	9	114 741	124 751
Engagements de garantie financière donnés	9	39 226	40 589
Provisions - Engagements par signature	7.18	(19)	(26)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provision)		153 948	165 314
Total Exposition nette		706 658	674 753

Source : états financiers consolidés

Concentrations

Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique

[Au 31 décembre 2007, la ventilation par zone géographique des crédits accordés à la clientèle par le groupe Calyon (403 825 millions d'euros) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2007	31.12.2006
Afrique et Moyen-Orient	6,3 %	5,3 %
Amérique du nord	18,1 %	19,7 %
Amérique Latine	2,4 %	2,1 %
Asie (Hors Japon)	7,9 %	7,4 %
Autres et supranationaux	0,7 %	1,2 %
Autres pays d'Europe	3,4 %	2,3 %
Autres pays d'Europe de l'Ouest	32,5 %	34,8 %
France	25,7 %	23,6 %
Japon	2,6 %	3,4 %
Autres	0,3 %	0,3 %

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan et risque de contrepartie sur opérations de marché du banking book mesuré avec un add-on interne, après effet de compensation et de collatéralisation)

Le portefeuille est géographiquement centré sur l'Europe de l'Ouest qui représente près de 60 % dont plus de la moitié sur la France. Les Etats-Unis, dont la part diminue en raison du cours dollar/euro, représentent 1/5 de nos risques. Les pays émergents, dont la qualité de notation s'améliore en moyenne, voient leur part du total augmenter sensiblement.]

Ventilation des encours bruts consolidés de Calyon par agent économique

Encours bruts (1) en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	en % du total 2007
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	10 033	3 743	6 %
Etablissements de crédit	55 389	58 562	31 %
Grandes entreprises	104 282	95 937	59 %
Clientèle de détail	6 393	3 505	4 %
Total	176 097	161 747	100 %

(1) y compris crédit bail et hors créances rattachées

Source : états financiers consolidés

Les encours ventilés par agent économique se concentrent sur les grandes entreprises, qui contribuent à 59 % des encours bruts consolidés.

Ventilation des risques par filière économique

[Au 31 décembre 2007, la ventilation par filière économique des crédits accordés à la clientèle par le groupe Calyon (403 825 millions d'euros) se répartit comme suit :

Répartition en %	31.12.2007	31.12.2006
Banques	24,0 %	27,8 %
Autres activités financières (non bancaires)	11,4 %	9,6 %
Divers (inclus Titrisation pour compte de tiers)	11,1 %	10,7 %
Energie	10,4 %	10,0 %
Industrie lourde	5,4 %	3,7 %
Immobilier	4,4 %	3,5 %
Secteur public/Collectivité	4,0 %	5,5 %
Maritime	3,5 %	2,6 %
Assurance	3,3 %	2,6 %
Biens de consommation	2,7 %	3,3 %
Aéronautique/Aérospatiale	2,6 %	2,4 %
Telecom	2,6 %	2,9 %
Automobile	2,5 %	3,0 %
BTP	1,9 %	1,5 %
Autres industries	1,8 %	1,8 %
Agroalimentaire	1,7 %	1,6 %
Autres Transports	1,3 %	1,3 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,1 %	1,3 %
Media/Edition	1,0 %	1,2 %
Santé/Pharmacie	0,9 %	1,1 %
Informatique/Technologie	0,9 %	1,1 %
Utilities	0,5 %	0,6 %
Bois/Papier/Emballage	0,5 %	0,5 %
Autres	0,3 %	0,3 %

Source : Risques (engagements commerciaux de bilan et de hors bilan et risque de contrepartie sur opérations de marché du banking book mesuré avec un add-on interne, après effet de compensation et de collatéralisation)

[Le portefeuille de contreparties de Calyon se compose à plus d'un tiers de contreparties des filières financières (hors assurances qui représentent 3,3 %), en montant de risque brut avec un calcul des risques de variation (opérations de dérivés) en mark-to-market plus add-on internes qui majorent les encours (pic des expositions). Ce portefeuille « financier » affiche de très bons ratings (89 % en catégorie investment grade). Il est pour environ 4/5, constitué d'institutions financières d'Europe occidentale et des Etats-Unis.

Globalement, les filières industrielles et commerciales représentent 68,8 % de l'ensemble du portefeuille.

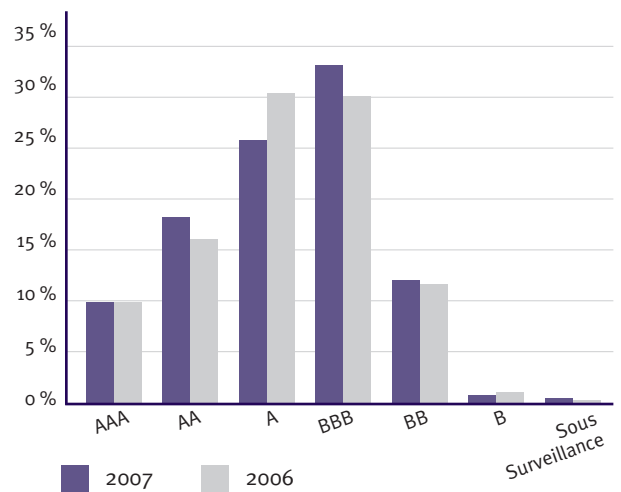
- La filière Energie reste la plus importante. Elle regroupe des contreparties dont l'activité se situe à des niveaux différents de la « filière pétrole » (production-exploration, négoce, raffinage, ...) voire des groupes intégrés (majors) mais elle comprend également les grands électriciens européens. Les financements de projet (notamment au Moyen Orient) complètent le portefeuille. La taille du portefeuille est en rapport avec l'importance du secteur dans l'économie mondiale, notamment compte-tenu du prix élevé du pétrole.
- L'industrie lourde regroupe des industries comme l'aciérie, la chimie, la cimenterie qui bénéficient de la forte croissance mondiale, notamment des pays émergents. Le portefeuille comprend principalement les grands leaders de ces industries qui sont fortement mondialisés. La croissance du portefeuille s'explique en partie par la hausse des cours de plusieurs produits et par le financement d'opérations de consolidation du secteur.
- La part de l'immobilier s'est sensiblement accrue avec une croissance des encours de financements structurés. Les portefeuilles d'immobilier résidentiel anglais et espagnol sont très réduits. Le portefeuille américain est en réduction.
- Calyon est un des leaders du financement du secteur maritime qui tire avantage de la croissance du commerce mondial. La part de ce portefeuille augmente donc.
- Le portefeuille des Biens de consommation comprend essentiellement des distributeurs, et non des producteurs. Il est principalement européen. Sa part relative diminue.
- La croissance du portefeuille Telecom a été volontairement contenue. Il reste fortement axé sur les grands opérateurs européens. La diversification, vers les opérateurs mobiles de certains pays émergents se renforce légèrement.
- La part du secteur Automobile décroît, notamment aux Etats-Unis en relation avec les perspectives économiques de cette filière au niveau mondial.

Les autres filières ont un poids unitaire ne dépassant pas 2 % du portefeuille.]

Qualité des encours

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

[Au 31 décembre 2007, les crédits accordés à des clients sains par le groupe Calyon s'élèvent à 394 223 millions d'euros. Leur notation se répartit de la façon suivante :



Fondée sur les ratings internes de Calyon, regroupés par classe de rating équivalent de Standards & Poors, la qualité moyenne du portefeuille est bonne. La part des contreparties notées Investment Grade est de 82,6 % en 2007 et reste stable par rapport à 2006.]

Politique de dépréciation

La politique de dépréciation s'appuie sur une double logique de provisionnement :

- pour les créances non en défaut, les risques pays et les secteurs sensibles, une dépréciation sur base collective est appliquée ;
- par ailleurs, l'examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la Banque conduit à l'estimation des provisions individuelles.

Provisions collectives

En application des normes IAS 39, des provisions collectives sont constituées dès lors que des indices objectifs de dépréciation sont identifiés :

- actifs présentant un niveau de risque déjà dégradé : la dépréciation est calculée sur des bases statistiques du montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions ;

- secteurs et pays sous surveillance : ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2007 portent sur les LBO, l'automobile, l'immobilier de manière ciblée sur certaines zones géographiques. Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre

échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

L'encours de dépréciations sur base collective est de 1 168 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Provisions individuelles

- Encours douteux non compromis et douteux compromis et dépréciations ventilés par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007					Total
	Encours bruts sains	dont encours douteux non compromis	Dépréciations sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux compromis	
France (y compris DOM-TOM)	37 365	24	(13)	957	(906)	36 446
Autres pays de l'Union européenne	57 890	79	(28)	943	(138)	57 724
Autres pays d'Europe	12 402	11	(9)	6	(5)	12 388
Amérique du Nord	24 118	9	(5)	264	(61)	24 052
Amériques Centrale et du Sud	12 405	45	(12)	136	(101)	12 292
Afrique et Moyen Orient	9 456	3	(1)	105	(84)	9 371
Asie et Océanie (hors Japon)	15 538	12	(3)	26	(26)	15 509
Japon	6 923	4				6 923
Total	176 097	187	(71)	2 437	(1 321)	174 705

Source : états financiers consolidés

Les encours douteux sur les prêts et créances auprès des établissements de crédit et de la clientèle s'élèvent à 2 624 millions d'euros, soit 1,5 % des créances brutes inscrites au bilan au 31 décembre 2007. Les dépréciations sur base individuelle s'élèvent à 1 392 millions d'euros.

La hausse de 42 % à 53 % du taux de couverture des encours douteux dépréciés sur base individuelle provient essentiellement de la dépréciation sur le monoline ACA (807 millions d'euros en 2007).

- Encours douteux non compromis et douteux compromis et dépréciations ventilés par agent économique

en millions d'euros	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont encours douteux non compromis	Dépréciations sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux compromis	
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	10 033	3		71	(71)	9 962
Etablissements de crédit	55 389	4	(3)	43	(43)	55 343
Grandes entreprises	104 282	172	(67)	1 458	(1 169)	103 046
Clientèle de détail	6 393	8	(1)	865	(38)	6 354
Total	176 097	187	(71)	2 437	(1 321)	174 705

Source : états financiers consolidés

Risques de contrepartie sur opérations de marché

Calyon utilise une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Il est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, Calyon, met en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution du taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les risques de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spread de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La maîtrise des risques de marché chez Calyon s'appuie sur un dispositif structuré, comprenant une organisation de Risk Management indépendante, des procédures de contrôle et de reporting robustes et homogènes, appliquées à un système de mesure fiable et exhaustif.

Les efforts de consolidation de cet ensemble ont abouti, sur la majeure partie du périmètre à la validation du modèle interne par les autorités réglementaires.
Il s'applique principalement au trading book.

L'organisation du suivi des risques de marché

Les comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché.

Le Comité, présidé par un membre de la direction Générale de Calyon, se réunit bimensuellement. Il suit et analyse les risques de marché et leur évolution. Il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies. Il octroie des limites aux Pôles opérationnels dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Comité Stratégies & Portefeuilles.

Ce Comité associe notamment les membres du Comité exécutif de Direction générale de Calyon, un membre représentant la Direction des Risques du Groupe de Crédit Agricole S.A., les responsables du Risk Management Marché et les responsables opérationnels des Activités de Marché.

Les comptes rendus des Comités sont adressés au Directeur général de Calyon ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités de Stratégie et de Portefeuille.

Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne du Groupe.

Les fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, au sein de Risk & Permanent Control, qui repose sur trois équipes :

- Le Risk Management assure au niveau mondial le suivi, le contrôle, et le reporting des risques de marchés pour l'ensemble des lignes produits. Ses missions comprennent :
 - la fixation des jeux de limites et le suivi de leur respect,
 - l'analyse en continu des risques sur portefeuilles de marché,
 - la validation des risques et des résultats,
 - l'analyse et le suivi des opérations complexes.

Le suivi des limites

Les limites sont déterminées au niveau Groupe par ligne produit, puis déclinées si nécessaire.

Le Risk Management assure le suivi quotidien de l'ensemble des limites et reporte leur éventuel franchissement aux niveaux appropriés. Les dépassements de limites ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché.

- L'analyse quantitative :
 - identifie et analyse les risques de marché,
 - valide les modèles de valorisation,
 - propose les provisions et ajustements de valorisation,
 - propose les méthodes d'estimation des paramètres de modèle.
- Le Suivi d'Activité a la double mission d'assurer la production des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché. Leurs fonctions couvrent :
 - la collecte de données de marché indépendantes,
 - la production des résultats de gestion,
 - la production des indicateurs de risques.

Des équipes transverses complètent ce dispositif et assurent la consolidation internationale, le reporting, la définition de la politique globale de risque, l'homogénéité des paramètres de marché et le monitoring de la qualité du modèle interne.

Indicateurs de suivi du risque de marché

L'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces limites visent à couvrir l'ensemble des facteurs de risques.

La mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché :

- la VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille de Calyon pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon d'un jour et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an d'historique de données ;

- le modèle interne de Calyon est basé sur un modèle de VaR historique, à l'exception des Matières premières, sur lesquelles un modèle Monte Carlo est appliqué.

De plus, la méthodologie de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risques et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risques ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risques existants.

Au 31 décembre 2007 :

- la VaR Crédit s'établit à 33 millions d'euros ; elle est calculée sur le périmètre des activités de Marchés de crédit.

- la VaR Actions s'élève à 13 millions d'euros ; son périmètre englobe les activités de dérivés actions et fonds et celles des courtiers (CLSA, Cheuvreux, principalement).
- la VaR Taux est de 18 millions d'euros ; elle porte sur les activités de trésorerie et de dérivés de taux.
- la VaR Change est de 3 millions d'euros ; elle concerne les activités de change au comptant et options de change.
- la VaR Matières premières s'élève à 2 millions d'euros.

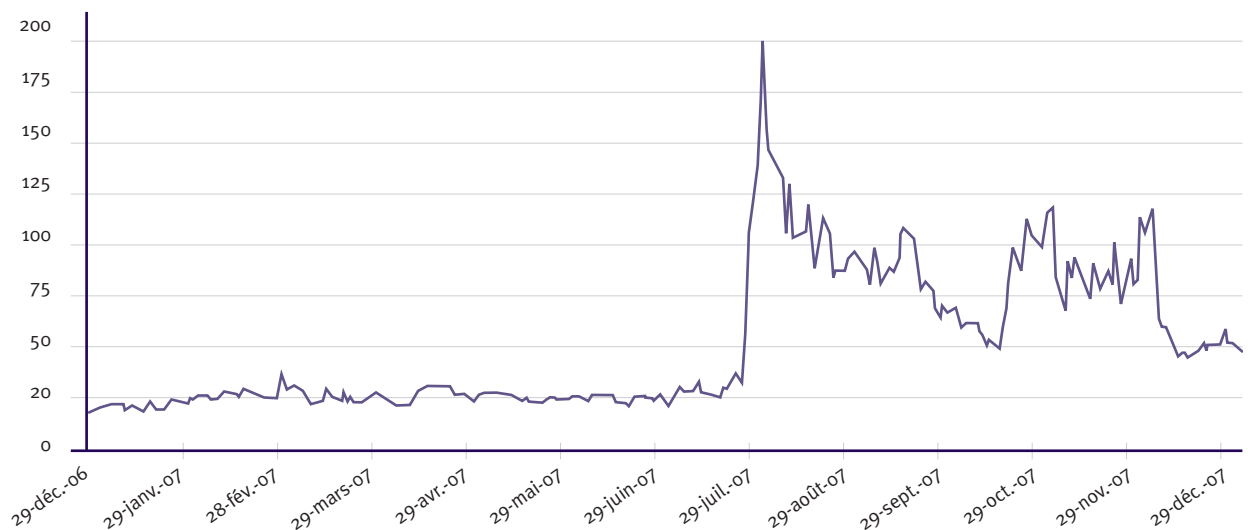
Pour l'ensemble des activités de marché après compensation, la VaR s'élève au 31 décembre 2007 à 44 millions d'euros.

Au cours de l'année 2007, la VaR ressort à un niveau moyen de 48 millions d'euros avec un pic maximum à 196 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous restitue pour 2007 l'évolution de la VaR des activités regroupées selon leur facteur de risque principal :

	Matières premières	Change	Taux	Crédit	Actions	Compensation	Calyon
Max 2007	3	6	23	220	23	(74)	196
Min 2007	1	1	6	6	9	(10)	14
Moyenne 2007	2	3	11	48	15	(31)	48

L'évolution de la VaR globale sur les activités de marché s'est présentée de la façon suivante au cours de l'année 2007 :



La VaR Calyon a connu une très forte hausse à partir de la fin du mois de juillet 2007, pour la quasi-totalité en raison du périmètre Credit Market.

Cette évolution résulte des fortes variations quotidiennes des principaux facteurs de risques qui entrent dans le calcul de la VaR Crédit pendant l'été et à la fin de l'année 2007 : spreads de crédit et structure de corrélation de défaut pour les produits exotiques de crédit.

Sur les autres facteurs de risques (actions, taux, change), on constate une grande stabilité globale tout au long de l'année 2007.

Les stress scénarios

La VaR ne permettant pas d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marché, Calyon s'appuie sur un ensemble de scénarios extrêmes, qui sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
- les scénarios adverses anticipent des mouvements de marchés défavorables au vu des positions courantes de Calyon.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Les portefeuilles sont ainsi évalués régulièrement, voire à la demande, du niveau de portefeuille le plus fin jusqu'au niveau le plus global. Les résultats sont présentés au Comité des Risques de Marché.

Les autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les sets de limites sur un ensemble d'indicateurs permettent de parfaire l'encadrement en risques. Déclinés par activité (risque émetteur, devises autorisées, échéances maximales), ils comprennent également un système de loss alerts et de stop loss ;
- les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management.

L'encadrement de ces activités de marché s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques de marché (mouvements de marchés (taux, actions, change), corrélations, ...).

Le backtesting

Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an.

Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées. Cela permet de confirmer la pertinence de cette mesure. Il a été constaté sur 2007 deux exceptions au niveau de la VaR globale Calyon (à deux dates notre estimation de perte faite la veille a sous estimé la perte constatée).

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La sensibilité de la juste valeur des tranches super seniors de CDO est décrite (page 88). La sensibilité de la juste valeur des autres produits non observables qui représentent 12 % de la juste valeur totale des produits non observables, n'est pas disponible.

L'utilisation des dérivés de crédits

Au sein de ses activités de marchés de capitaux, Calyon a développé une activité de trading, structuration et ventes à sa clientèle de produits dérivés de crédits. Les produits traités vont des produits simples (« Credit Default Swaps »), avec pour facteur de risque principal les « spreads de crédit », à des produits plus structurés introduisant d'autres facteurs de risques plus complexes (corrélation en particulier).

Les positions sont valorisées en juste valeur, incluant des réfections liées aux incertitudes de modèle et de paramètres.

L'encadrement de ces activités s'effectue grâce à un système d'indicateurs de risques de marché, assortis de limites, visant à couvrir l'ensemble des facteurs de risques comprenant :

- la VaR (historique, 99 %, quotidienne, incluant les risques de spread de crédit et de corrélation) ;
- la sensibilité de crédit ;
- la sensibilité à la corrélation ;
- la sensibilité au taux de recouvrement ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt.

Des limites en « stop loss » ainsi que des stress scénarii sont également mis en place.

Des équipes indépendantes, appartenant à la Direction Risk and Permanent Control, sont chargées de la valorisation, du calcul des indicateurs de risques, de la fixation des limites et de la validation des modèles.

Risques sur actions

Le risque sur actions de Calyon provient pour l'essentiel des opérations de trading et d'arbitrages sur actions effectuées dans le cadre des activités de dérivés actions et fonds réalisées au sein des marchés de capitaux, et plus marginalement par les activités de courtage sur actions conduites par CA Cheuvreux et CLSA.

Le risque sur actions généré par les activités de trading et d'arbitrage est suivi en « Value at Risk » (VaR) à 99 % qui mesure le risque le plus élevé calculé à partir de multiples paramètres et en fonction de nombreux scénarios, une fois éliminé 1 % des occurrences les plus défavorables.

Les valeurs de VaR moyennes, minimales, maximales ainsi qu'au 31 décembre 2007 sont détaillées par facteur de risque – et notamment celui sur actions – dans la section « Risques de marché » du rapport de gestion (ci-dessus – cf. page 83).

Risques opérationnels

[Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marchés ou de liquidité.

Conformément aux principes en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction Risk and Permanent Control de Calyon a mis en œuvre un dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels en adéquation avec la réforme Bâle II.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les cinq composantes suivantes :

Organisation de la fonction de gestion des risques opérationnels

La supervision du dispositif est placée sous la responsabilité de la Direction Risk and Permanent Control et est supervisée par la Direction générale au travers du volet risque opérationnel du comité de Contrôle interne de Calyon.

La gestion du risque opérationnel repose tout particulièrement sur un réseau de contrôleurs permanents, assurant également les fonctions de managers des risques opérationnels, couvrant l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe, et supervisés par la Direction Risk and Permanent Control.

Le suivi du dispositif est exercé dans le cadre des Comités de Contrôle interne relevant de la compétence de la direction de chaque entité et auxquels sont confiées les fonctions de contrôle du Siège.

Identification et évaluation qualitative des risques

Le processus de cartographie des risques opérationnels s'applique à toutes les entités du groupe et fait l'objet de mise à jour annuelle. Ces cartographies permettant la surveillance des processus les plus sensibles et l'élaboration des plans de contrôles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs

Une procédure unifiée de la collecte des pertes et de remontée des alertes a été instaurée sur l'ensemble du périmètre. Les données nécessaires à l'alimentation du modèle interne de calcul de l'allocation des fonds propres économiques en conformité avec la méthode avancée Bâle II, sont consolidées dans une base unique qui permet de disposer d'un historique de cinq années.

Calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels

Le calcul des charges en fonds propres est réalisé annuellement au niveau de Calyon en se basant sur l'historique des pertes complété par des scénarios de risques. Il fait ensuite l'objet d'une allocation par ligne de Métier et entités.]

Production d'un tableau de bord des risques opérationnels

[La Direction Risk and Permanent Control produit trimestriellement un tableau de bord des risques opérationnels qui met en lumière les faits marquants et l'évolution du coût de ces risques. Ces tableaux de bord confirment globalement les principales sources de risques : litiges avec la clientèle, gestion des processus (notamment relatifs aux opérations de marchés), lesquelles déterminent les priorités des plans d'actions préventives ou correctives.

Ce dispositif qui s'inscrit dans les conditions d'éligibilité à l'utilisation de la méthode avancée (AMA) pour le calcul des fonds propres au titre des Risques opérationnels a été validé fin 2007 par la Commission Bancaire.

Mesures spécifiques mises en place suite à l'incident de trading intervenu au sein de la succursale de New York

Un incident est survenu à New York au cours de l'été 2007 concernant l'activité de trading pour compte propre de la ligne produit Credit Markets & CDO. Il eut pour conséquence une perte de 230 millions d'euros en résultat net. En réaction à cet incident, Calyon a lancé dès septembre 2007 un projet composé de différents chantiers organisés autour de trois axes :

- le resserrement du dispositif de contrôle avec un renforcement des procédures d'alerte ;
- la responsabilisation des Fronts offices et de la chaîne de commandement ;
- l'amélioration de la mécanique de décision au travers d'une revue du fonctionnement des Comités des Risques de Marché et des Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités.

Compte tenu de la nécessité d'accompagner dans la durée les efforts accomplis et du fait des événements intervenus au sein de la communauté bancaire rendus publics en janvier 2008, la Direction Générale a souhaité maintenir la structure projet jusqu'à la fin de l'année 2008. Dans ce cadre, une série de chantiers complémentaires ont été lancés.]

Risques juridiques

[Calyon est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages dans plusieurs pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources ait lieu.

En 2007, la principale variation de provisions est imputable à une procédure intentée par Calyon devant le juge de l'Etat de New-York, contre une de ses contreparties, dans le cadre d'une vente de protection pour des opérations liées à l'immobilier résidentiel. L'objet de cette procédure est de faire constater la validité de l'engagement contracté par cette contrepartie.

A la connaissance du groupe Calyon, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, autres que celles mentionnées ci-dessous, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs, non reflétés dans les comptes au 31 décembre 2007, sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.]

Assurances et couvertures de risques

[En matière d'assurances, Calyon dispose d'une large couverture de ses risques opérationnels, correspondant aux orientations données par sa maison-mère, Crédit Agricole S.A., dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat.

Calyon bénéficie de l'ensemble des polices Groupe souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, ACE, AGF, CHUBB, GAN Eurocourtage, ZURICH...) pour les risques de forte intensité : Fraude, Tous Risques Valeurs (ou Vol), Perte d'exploitation, Responsabilité Civile Professionnelle, Responsabilité Civile d'Exploitation, Responsabilité Civile des Dirigeants et des Mandataires sociaux et Dommages aux Biens (Immeubles et Informatique).

Par ailleurs, Calyon, comme toutes les filiales des Métiers du Groupe, gère par elle-même les risques de moindre intensité.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. par une des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif général peut varier selon les réglementations locales et les spécificités des pays où le groupe Calyon est implanté. Ce dispositif est généralement complété par des couvertures locales.]

CRISE DU SECTEUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN

Gestion de la crise liée au marché résidentiel américain

Dès le premier trimestre 2007, Calyon a interrompu l'origination de nouvelles opérations de structuration de CDO sur actifs sous-jacents immobilier américain. Un comité hebdomadaire de suivi des activités de structurés de crédit a été constitué, présidé par la Direction Générale et composé des équipes Risques, Marchés et Finance.

Durant le deuxième semestre 2007, devant l'ampleur de la crise financière sur le marché de la liquidité, a été mis en place un comité de suivi de la liquidité conjoint avec Crédit Agricole S.A., présidé par la Direction Générale de Crédit Agricole SA. Dans le périmètre de ce comité, est inclus l'examen de la liquidité des conduits de titrisation pour le compte de la clientèle. Le comité hebdomadaire de suivi des activités de structurés de crédit a été maintenu, sans discontinuer. Il a notamment supervisé le recensement des positions du Groupe susceptibles d'être affectées par les risques garants ainsi que leurs modalités d'évaluation.

Expositions de Calyon

Celles-ci sont de deux natures :

- des expositions au secteur immobilier résidentiel américain non garanties ;
- des expositions couvertes par des garants jugés à risques.

Exposition non couverte par des garants

Exposition au 31 décembre 2007

en milliards d'euros	Valeur nette		Taux de décote			
	31.12.2007	30.09.2007	31.12.2007	30.09.2007	30.06.2007	31.03.2007
Portefeuille d'ABS ⁽¹⁾	1,0	1,1	29 %	15 %	2 %	1 %
Parts de CDO						
Mezzanine	0,1	0,2	89 %	80 %	47 %	21 %
Super senior	2,7	4,0	33 %	5 %	1 %	-
Total	3,8	5,3				

(1) dont 41 % AAA et 46 % AA au 31 décembre 2007.

Ce portefeuille est couvert partiellement par des achats de protection (évalué en Mark to Market à 639 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 564 millions d'euros au 30 septembre 2007).

- ABS (Assets Back Securities)
Valorisation à partir de prix indépendants.
- Tranches Mezzanines de CDO d'ABS
Valorisation uniforme en fonction du rating de la tranche de Mezzanine correspondante.

Impact net en PNB 2007 : (2 198) millions d'euros

- ABS (327) millions d'euros
- CDO super seniors (1 344) millions d'euros
- CDO mezzanine (527) millions d'euros

Décomposition des tranches de CDO super senior au 31 décembre 2007

en millions d'euros	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Total
Nominal	812	598	507	566	397	612	523	4 015
Décote	81	60	459	57	40	353	290	1 340
Valeur nette	731	538	48	509	357	259	233	2 675
Taux de décote	10 %	10 %	91 %	10 %	10 %	58 %	56 %	33 %
Point d'attachement	51 %	51 %	7 %	51 %	51 %	40 %	30 %	
Sous-jacent	High Grade	High Grade	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	
% des actifs subprime sous-jacents produits avant 2006	12 %	33 %	27 %	27 %	71 %	0 %	38 %	
% des actifs subprime sous-jacents produits en 2006 et 2007	27 %	10 %	31 %	31 %	22 %	98 %	50 %	

En 2007, l'évaluation des tranches super seniors a été déterminée à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO.

Ce scénario se décompose :

- sous forme de pertes finales, calibrées en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel :
 - subprime produits en 2006 et 2007 : 20 % ;
 - subprime produits avant 2006 : 10 % ;
- la durée de constatation de ces pertes a été fixée à 40 mois ; la valorisation ainsi obtenue a été confrontée à une valorisation résultant de l'application des indices ABX.

Une décote de 10 % a été appliquée aux tranches super seniors non touchées par ce scénario (celles dont le point d'attachement est supérieur à 51 %).

Sensibilité de la juste valeur des paramètres non observables : La sensibilité à une variation des taux de perte estimés par année de production est la suivante :

- une hausse du taux de perte estimé de 12,5 % (taux passant de 20 % à 22,5 % par exemple) induirait une dépréciation complémentaire de 217 millions d'euros en PNB ;
- une baisse du taux de perte estimé de 12,5 % diminuerait la dépréciation de 265 millions d'euros en PNB.

Exposition couverte par des garants (monolines)

Tous les vendeurs de protection ont fait l'objet d'un examen de leur situation financière telle que connue et appréciée lors de la clôture des comptes. Les monolines ont été considérés comme les principaux garants à risques.

Une estimation de chaque monoline sur sa capacité à honorer ses engagements a conduit à déterminer une réfaction sur l'exposition de Calyon au 31 décembre 2007. Cette exposition correspond à la juste valeur positive de la protection achetée sur les parts de CDO, valorisées selon les mêmes principes que les CDO non couverts (cf. paragraphe précédent).

En 2007, Calyon a enregistré une dépréciation de 807 millions d'euros sur le monoline ACA en coût du risque et une réfaction 1 210 millions d'euros sur les autres monolines en PNB.

L'exposition est de 4,1 milliards d'euros qui, après dépréciation et réfaction de 2 milliards d'euros, donne une exposition nette de 2,1 milliards d'euros répartie de la manière suivante :



Autres impacts liés à la crise

L'évolution du spread émetteur a engendré un profit en PNB de 188 millions d'euros en 2007 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Conduits

Calyon n'a pas consolidé de conduits en 2007.

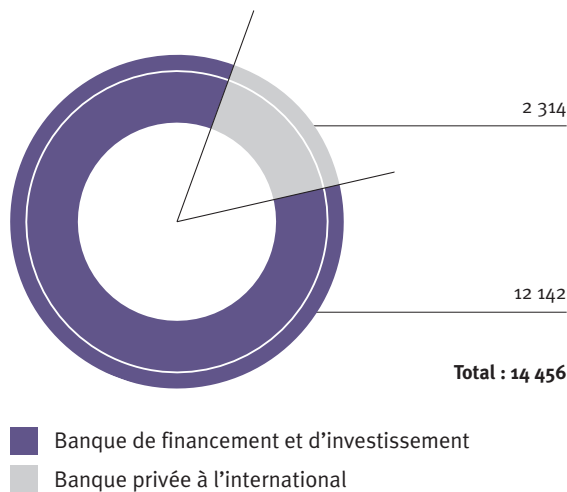
INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

INFORMATIONS SOCIALES

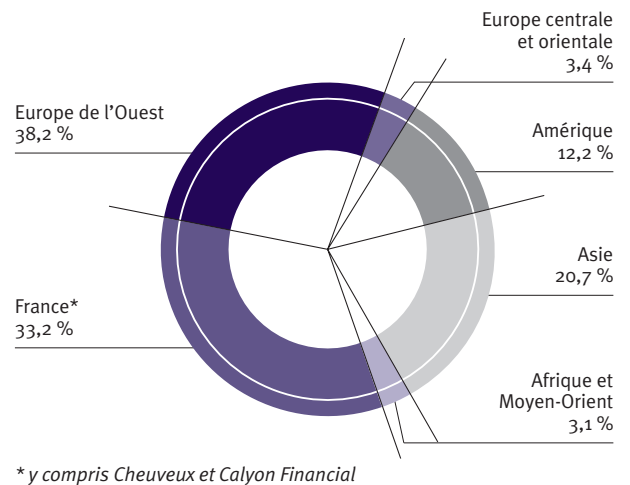
Effectif global de Calyon

Source : Direction des Ressources Humaines

Répartition par pôle de l'effectif global du Groupe
au 31 décembre 2007



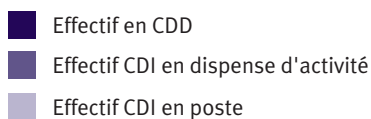
Répartition géographique des effectifs dans le monde
au 31 décembre 2007



Effectif de Calyon en France

Source : Direction des Ressources Humaines

Répartition par type de contrat
au 31 décembre de l'année
(en nombre)

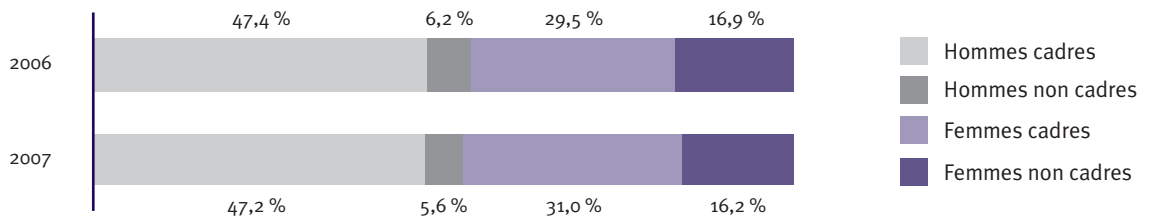


Contrats de formation

en nombre de contrats signés	2006	2007
Stages écoles	272	328
Contrats de professionnalisation (ex. : qualification, orientation, adaptation)	32	15
Contrats d'apprentissage	4	121

Structure des effectifs CDI en poste à fin 2007

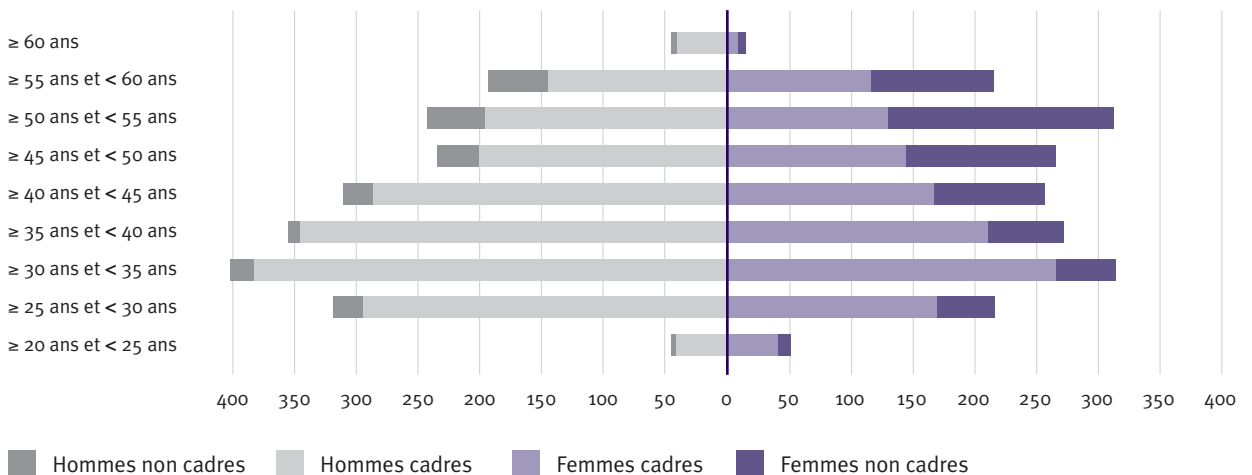
Répartition par sexe et statut



Age et ancienneté

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne n'ont pas connu d'évolution significative entre 2006 et 2007 ; ils s'établissent respectivement à 44 ans et à 17 ans.

Pyramide des âges



Organisation du travail

Régime de travail

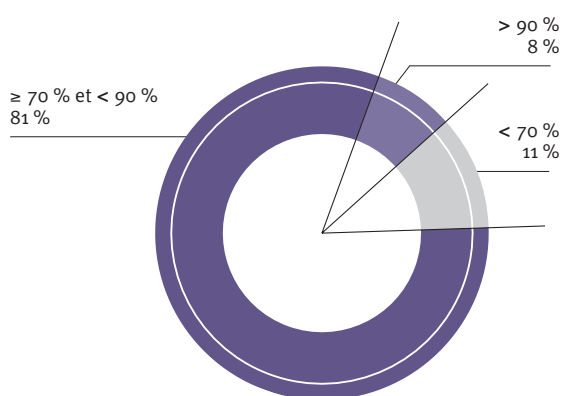
Parmi les effectifs CDI en poste (en nombre)	Cadres	%	Non cadres	%	Total	%
Régime heure	85	3 %	886	100 %	971	24 %
Régime jour	3 098	97 %			3 098	76 %
Total	3 183	100 %	886	100 %	4 069	100 %

Temps partiel

(nombre de personnes en CDI à temps partiel selon leur taux d'activité en 2007)	Cadres	Non cadres	Total
< 70 %	18	25	43
≥ 70 % et < 90 %	153	153	306
≤ 90 %	16	15	31
Total	187	193	380
% des effectifs CDI à temps partiel	5,9 %	21,8 %	9,3 %

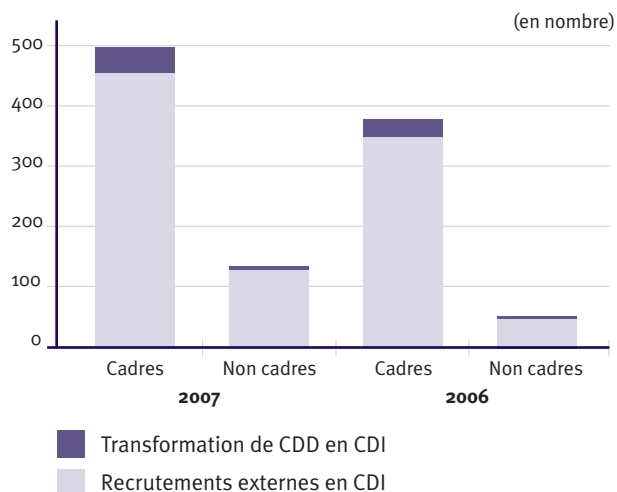
Répartition des effectifs à temps partiel

selon leur taux d'activité en 2007



Gestion de l'emploi

Les recrutements en CDI



Les sorties des CDI (flux définitifs)

(en nombre)	2007				2006	
	Cadre	Non cadres	Total	%	Total	%
Démissions	149	3	152	54 %	107	39 %
Départs volontaires (mobilité externe)		1	1	ns	28	10 %
Retraites et préretraites	62	36	98	35 %	76	29 %
Licenciements	14	1	15	5 %	47	17 %
Décès	7	2	9	3 %	8	3 %
Autres (rupture en période d'essai, ...)	6	2	8	3 %	5	2 %
Total	238	45	283	100 %	271	100 %

Les promotions

(en nombre)	2007			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Promotion dans la catégorie non cadre	33	101	134	40	106	146
Promotion de non cadre à cadre	15	36	51	21	52	73
Promotion dans la catégorie cadre	212	159	371	190	118	308
Total	260	296	556	251	276	527
%	47 %	53 %	100 %	48 %	52 %	100 %

Rémunération

Rémunération individuelle

Salaires mensuels moyen des CDI actifs en 2007 (en euros)	Hommes	Femmes	Salaire moyen total
Cadres	5 823	4 274	5 209
Techniciens	2 428	2 452	2 446
Total	5 464	3 650	4 607

Rémunération collective

Rémunération variable globale versée sur 2007 (en euros)	Montant brut versé	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen
Participation			
Intéressement 2006 versé en 2007	41 489 998	4 617	8 986
Abondement	6 005 553	4 100	1 465

Dialogue social

Accords d'entreprise signés au cours de l'année 2007

Thèmes	Nombre
Rémunérations et périphériques	3
Institutions Représentatives du Personnel (IRP)	1
Formation	0
Déménagement	1
Total	5

Absentéisme du personnel actif

Absentéisme en jours calendaires / motif / statut

Motifs d'absence	2007						2006	
	Cadres		Non cadres		Total		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre	%	Nombre	%
Maladie de 1 à 3 jours	575	677	195	683	2 130	4 %	1 923	3 %
Maladie 4 jours et +	5 479	6 110	2 079	8 268	21 936	37 %	24 542	41 %
Accidents de trajet	69	35	428	169	701	1 %	1 396	2 %
Accidents de travail	10	109	17	490	626	1 %	746	1 %
Maternité/allaitement/ paternité	1 243	14 007	161	2 076	17 487	30 %	⁽¹⁾ 20 759	34 %
Congés autorisés	1 134	3 442	208	1 426	6 210	11 %	⁽²⁾ 3 560	6 %
Autres absences ⁽³⁾	3 528	5 060	343	583	9 514	16 %	⁽²⁾ 7 382	12 %
Total	12 038	29 440	3 431	13 695	58 604	100 %	60 308	100 %

(1) Les informations publiées antérieurement sur les congés pour « maternité/allaitement/paternité » n'incluaient pas les absences pour congés d'adoption.

(2) Au 31 décembre 2006, le document de référence reprenait aussi en « autres absences » et en « congés autorisés », le personnel non actif, soit :

- les congés sabbatiques,
- les congés parentaux,
- les congés de reclassement liés au PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi), etc.

(3) Les absences liées aux grèves ont été reportées dans « autres absences » pour 2006 ; elles étaient de 28 jours. Au cours de l'année 2007, il n'y a pas eu d'absence pour grève.

Formation

		Cadres	Non cadres	Total
Nombre de salariés formés	Hommes	1 358	526	1 884
	Femmes	1 138	562	1 700
	Total	2 496	1 088	3 584
Nombre d'heures de formation		78 791	21 823	100 614

Thèmes	2007		2006	
	Nombre d'heures	%	Nombre d'heures	%
Connaissance du groupe Crédit Agricole S.A.	2 288	3 %	1 216	1 %
Management des hommes et des activités	10 826	15 %	7 900	9 %
Assurance		ns	88	ns
Gestion financière	37 250	50 %	39 947	47 %
Méthode, Organisation, Qualité, Sécurité	320	ns		
Achat, Marketing, Distribution	121	ns	3 544	4 %
Informatique, Réseaux, Télécommunications	6 046	8 %	7 610	9 %
Bureautique, logiciels métiers, NTIC	8 581	12 %	7 328	9 %
Langues étrangères	2 007	3 %	12 000	14 %
Hygiène et Sécurité	293	ns	88	ns
Développement personnel, Communication	6 576	9 %	4 864	6 %
Ressources humaines	215	ns	1 159	1 %
Total	74 523	100 %	85 744	100 %

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Financements des investissements environnementaux

En 2007, Calyon a poursuivi ses actions de financement des énergies renouvelables qui font partie intégrante de la stratégie de la ligne métier des Financements de Projets de Calyon, la banque s'étant engagée sur ce secteur depuis une dizaine d'années avec le financement de ses premiers parcs éoliens en 1997.

Les projets éoliens représentent désormais 10 % des montants engagés en financement de projets de production électrique.

Calyon a en outre pour la première fois en 2007 arrangé le financement d'un projet d'énergie solaire. Il s'agit de deux fours solaires situés dans le sud de l'Espagne, et délivrant chacun 50 MW.

Par ailleurs, Calyon a également soutenu la construction de la première station de recherche antarctique, Princess Elisabeth, conçue pour fonctionner exclusivement au moyen d'énergies renouvelables.

Calyon a aussi sponsorisé l'intégralité des panneaux solaires de la nouvelle station polaire, inaugurée à Bruxelles en septembre 2007, dans le cadre de l'Année Internationale Polaire. Cette station est prévue pour durer au minimum 25 ans. Elle sera ouverte aux chercheurs de novembre à février 2008, durant l'été austral.

Partenariats, initiatives extérieures

Calyon participe depuis 2007 à un programme triennal de préservation de la diversité et de développement de la Communauté de Yunnan Tengchong en Chine, piloté par Heifer International. Cette association à but non lucratif se consacre à la lutte contre la faim dans le monde en fournissant des animaux et en assurant une formation pour aider les familles pauvres à devenir indépendantes.

Initiée et financée par Calyon Fixed Income Markets Asia (hors Japon), cette opération vise non seulement à lutter contre la pauvreté en aidant directement les agriculteurs locaux mais aussi à les préparer et les former à la protection de leur environnement en les sensibilisant à la biodiversité. Grâce à ce programme, quelque 200 ménages bénéficieront d'un prêt sans intérêt qui leur servira à acheter du bétail.

Lors de la mise à disposition de ce prêt, les familles sélectionnées s'engagent à remettre le même montant du prêt reçu dans deux ou trois ans afin d'aider 200 autres familles bénéficiaires de ce programme. Dans un même ordre d'idée, les générations suivantes de ces familles bénéficieront à nouveau d'un prêt de ce programme lorsque les remboursements de la première génération de prêts auront été effectués.

Les Principes Equateur

En juin 2003, dix banques, dont Calyon, rendent publique leur volonté d'adopter un référentiel commun de critères environnementaux et sociaux, sous le nom de Principes Equateur (EP).

Aujourd'hui, plus de cinquante institutions financières se sont engagées volontairement à suivre ces principes, confirmant le bien fondé de la démarche et consacrant son caractère de standard incontournable. Cette démarche s'insère directement dans la politique du groupe Crédit Agricole en matière de développement durable.

Les Principes Equateur constituent une aide méthodologique à la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux au sein du processus de financement des projets. Ils permettent l'évaluation des risques associés aux impacts environnementaux et sociaux générés par les projets de plus de 10 millions d'euros.

Système de classification des projets

Rappelons que le classement des projets est basé sur la classification de la Société Financière Internationale qui comporte 3 niveaux : A, B et C.

- La note A correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes, irréversibles ou sans précédent ;
- la note B correspond à un projet présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- enfin, la note C est attribuée aux projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Suite à la révision des normes environnementales et sociales de la Société Financière Internationale, et après consultation d'un groupe de clients et d'ONG, les banques signataires des Principes Equateur ont proposé une révision de ces Principes (EP2).

L'objectif des EP2 est de permettre une mise en application plus claire et plus large des principes, tout en respectant l'équilibre entre contraintes et exigences. De nouvelles normes ont été intégrées, notamment sociales (en particulier relatives aux conditions de travail : liberté syndicale, lutte contre la discrimination...), dans le respect de l'application des législations locales.

Dans un souci de transparence toujours croissant, les signataires des EP2 s'engagent désormais à rendre publics, annuellement, les processus de mise en œuvre des principes équateurs ainsi que des statistiques sur les catégorisations des projets étudiés.

Cet exemple de bonne gouvernance a été récompensé en 2007 par un Financial Times Sustainability Award décerné conjointement aux 11 principales personnalités issues du secteur bancaire qui ont rendu possible cette coopération. La proactivité de Calyon à cet effet a été primée par l'intermédiaire du responsable de la mise en place des EP qui est devenu en septembre 2007 le responsable du Développement Durable chez Calyon.

Amélioration de l'évaluation des projets

Calyon s'est doté depuis janvier 2007 d'un nouvel outil informatique développé avec le cabinet Sustainable Finance Limited.

La méthodologie sous forme d'une grille d'évaluation rend désormais plus cohérente, plus uniforme et plus fine la notation des projets en fonction de leurs secteurs d'activité (industrie pétrolière, production électrique, infrastructures, etc.) et de leurs localisations.

Fondés sur les EP2, les thèmes abordés reprennent directement les Critères de Performance environnementaux et sociaux de la Société Financière Internationale, et couvrent par le biais de questions plus précises, la majorité des impacts potentiels des projets. La notation finale du projet est proposée directement par le système expert, qui effectue également des contrôles de cohérence entre les différentes réponses.

L'outil traite par ailleurs des prérogatives environnementales et sociales du client et de sa capacité à les respecter.

Evaluation des nouvelles transactions et du portefeuille

Chez Calyon, la mise en œuvre des Principes Equateurs a été développée à l'initiative de la ligne métier Financements de projets. L'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux est en premier lieu réalisée par les chargés d'affaires assistés d'un réseau de correspondants locaux EP qui leur apportent le soutien nécessaire dans chaque centre géographique de structuration des Financements de projets et en lien permanent avec une Cellule de Coordination.

Les Etudes Industrielles et Sectorielles (EIS), partie intégrante de Crédit Agricole S.A, apportent une aide et un éclairage supplémentaire en proposant leurs compétences sur les problématiques environnementales et techniques et permettent ainsi d'affiner l'analyse et l'identification des risques, en fonction des secteurs d'activité.

La Cellule de Coordination, composée d'opérationnels de la ligne de métier Financement de projets, coordonne les aspects pratiques de la mise en œuvre des EP. Elle anime le réseau des correspondants locaux, met en place des formations spécifiques pour les intervenants.

Mis en place en 2006, le Comité Principes Equateur se réunit formellement au minimum deux fois par an et valide la classification des projets en A, B ou C. Une consultation spécifique est néanmoins prévue pour tous les dossiers susceptibles d'être classés en A ou pour toute question urgente.

Fin 2007 l'intégralité des projets présents dans le portefeuille de Calyon a désormais été évaluée par les chargés d'affaires et le département des risques, et à de rares exceptions nécessitant des compléments d'informations, ont été revus et validés en Comité Principes Equateur.

Au total, 433 projets ont fait l'objet d'un classement :

- 27 projets ont été classés A,
- 358 ont été classés B,
- et 48 ont été classés C.

Participation à l'effort collectif d'amélioration de la démarche EP

L'année 2007 a vu la mise en place de groupes de travail au sein du groupe des banques EP sur des sujets aussi divers et importants que la gouvernance, l'échange de bonnes pratiques et le dialogue avec la société civile. Calyon a piloté le groupe consacré à ce dernier thème et qui était plus particulièrement en charge de l'organisation d'une réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2007 à Amsterdam entre 18 banques EP et 15 ONG.

En 2008, le dialogue sera poursuivi avec la société civile sur ces thèmes importants dans le but d'améliorer de manière permanente la qualité de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans l'activité bancaire.

2008 devrait également voir l'aboutissement de la réflexion entamée en 2007 par le groupe des banques EP sur les grands principes de gouvernance.

La recherche financière et responsable

La Chaire de Finance Quantitative et de Développement Durable Calyon – EDF de l'Université Paris Dauphine

Créée sous l'égide de l'Institut Europlace de Finance et bénéficiant du mécénat d'EDF et de Calyon, la chaire a ouvert ses portes à la rentrée universitaire 2006-2007. L'équipe de la Chaire s'entoure de spécialistes internationaux en mathématiques et approches financières quantitatives, afin de les faire travailler avec des experts sur des questions de développement durable et d'environnement.

Calyon a choisi de soutenir ce projet par un apport financier et de compétence, afin de faire progresser le savoir sur ces questions complexes, et de s'appuyer sur les outils développés par la chaire pour continuer d'intégrer le développement durable au cœur de ses activités.

101 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

- 102 Cadre général
- 104 Compte de résultat
- 105 Bilans consolidés
- 107 Tableau de variation des capitaux propres
- 108 Tableau des flux de trésorerie
- 109 Notes annexes aux états financiers
- 180 Rapport des Commissaires
aux comptes sur les comptes consolidés

183 COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2007

- 184 Bilan de Calyon S.A.
 - 186 Hors-bilan de Calyon SA
 - 187 Compte de résultat
 - 188 Notes annexes aux comptes individuels
 - 219 Rapport général des Commissaires
aux comptes sur les comptes annuels
-

>> COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

102	Cadre général
104	Compte de résultat
105	Bilans consolidés
107	Tableau de variation des capitaux propres
108	Tableau des flux de trésorerie
109	Notes annexes aux états financiers
180	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Des informations requises par la norme IFRS7 figurent dans le Rapport de gestion (pages 67 à 85 et 87 à 89) et font partie intégrante des comptes.

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2007

Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 3 mars 2008
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 13 mai 2008

Les états financiers sont constitués du cadre général, du compte de résultat, du bilan, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CALYON

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 30 Avril 2004, la société a pour dénomination sociale : Calyon.
Son nom commercial est : Calyon Corporate and Investment Bank.

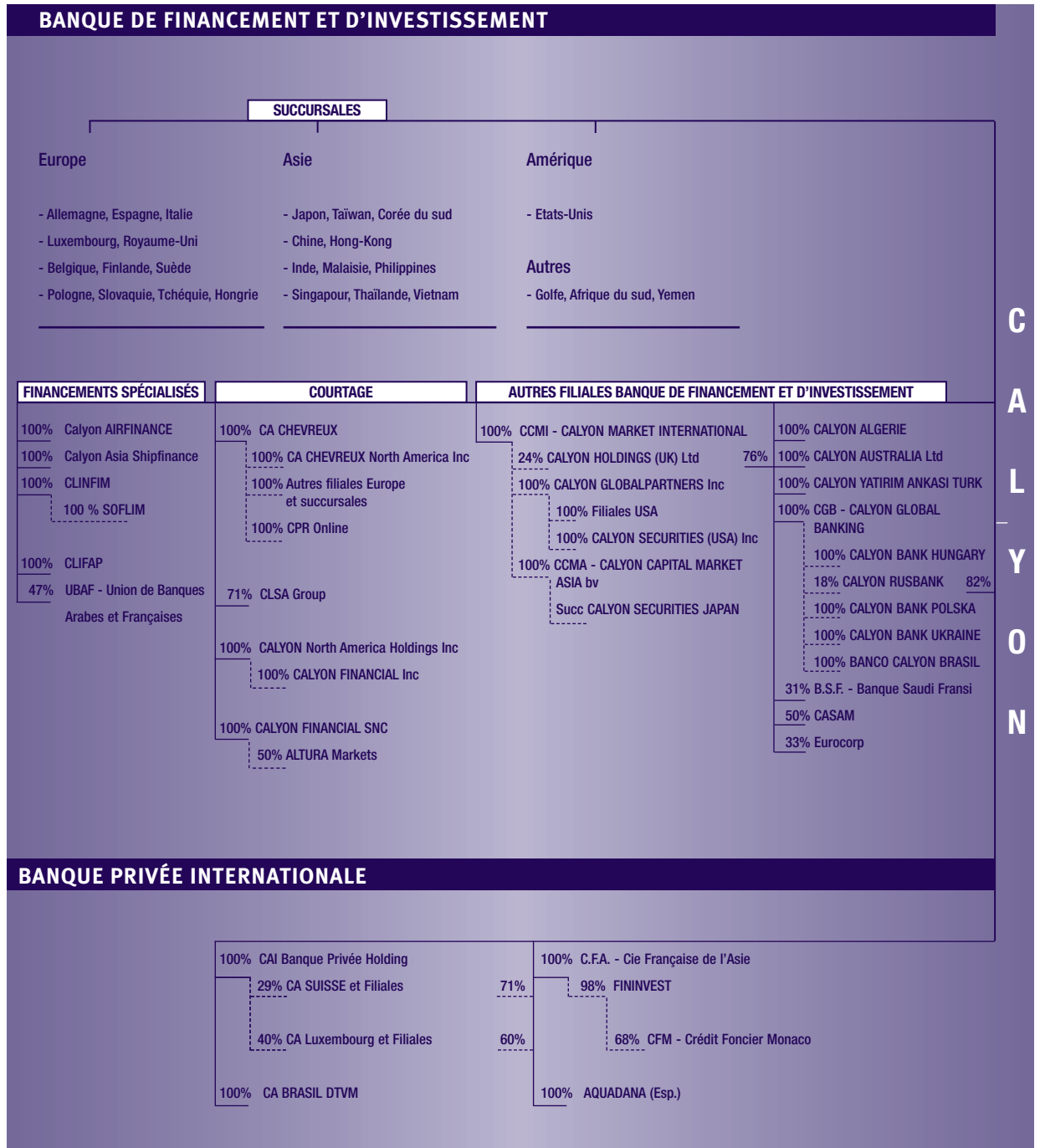
Adresse et siège social de la société :
9 quai du Président Paul Doumer,
92920 Paris La Défense cedex France.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

Code APE : 6419 Z.

Forme juridique :
Calyon est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CALYON



INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Calyon sont constituées des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. avec lesquelles il existe un lien en capital et/ou des dirigeants communs.

L'information présentée ci-dessous se trouve par ailleurs complétée par les éléments figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées en pages 228 à 231.

Relations avec le groupe Crédit Agricole S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Calyon et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2007
ACTIF	
Comptes et prêts	6 249
Instruments dérivés de transaction	8 006
PASSIF	
Comptes et prêts	1 440
Instruments dérivés de transaction	7 542
Dettes subordonnées	(1)9 497
Actions de préférence	374
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	
Engagements de financement donnés	94
Contre garanties reçues	8 216

(1) dont 2 250 millions d'euros d'avances d'actionnaires.

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Calyon et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Calyon assure la relation avec le marché.

L'information relative aux actions de préférence figure en note 7.19.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Calyon

La liste des sociétés consolidées du groupe Calyon est présentée en note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existant en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, ne sont éliminés qu'à hauteur de la part des tiers associés au groupe. Le solde non éliminé affecte les comptes consolidés de Calyon. Au 31 décembre 2007, les encours avec UBAF, Altura et Chauray non éliminés au bilan sont de :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 40 millions d'euros
- dettes envers les établissements de crédit : 78 millions d'euros

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 8.7 « Rémunérations des dirigeants ».

BILANS CONSOLIDÉS**ACTIF**

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Caisse, banques centrales	7.1	10 367	1 787
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	389 364	359 535
Instruments dérivés de couverture	4.2, 4.5	472	344
Actifs financiers disponibles à la vente	7.4, 7.6	16 508	24 551
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.1, 4.4, 7.5, 7.6	55 662	59 519
Prêts et créances sur la clientèle	4.1, 4.4, 7.5, 7.6	118 891	101 942
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6	3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7.6, 7.8		
Actifs d'impôts courants		179	31
Actifs d'impôts différés	7.10	1 841	743
Comptes de régularisation et actifs divers	7.11	45 815	37 053
Actifs non courants destinés à être cédés	7.12	77	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.3	734	668
Immeubles de placement	7.14	6	16
Immobilisations corporelles	7.15	698	646
Immobilisations incorporelles	7.15	147	82
Ecart d'acquisition	3.6	1 161	⁽¹⁾ 1 071
TOTAL DE L'ACTIF		641 928	587 991

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Banques centrales	7.1	383	80
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2	332 943	302 991
Instruments dérivés de couverture	4.2, 4.5	1 493	188
Dettes envers les établissements de crédit	4.4, 7.7	78 505	78 810
Dettes envers la clientèle	4.1, 4.4, 7.7	98 221	84 035
Dettes représentées par un titre	4.2, 4.4, 7.9	72 350	62 830
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		397	438
Passifs d'impôts différés	7.10	137	191
Comptes de régularisation et passifs divers	7.11	36 213	38 175
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	7.17	7	
Provisions	7.18	1 004	920
Dettes subordonnées	4.2, 4.4, 7.9	9 642	6 277
Capitaux propres	7.19	10 633	13 056
Capitaux propres part du Groupe		9 768	12 217
Capital et réserves liées		8 263	7 686
Réserves consolidées		2 141	(1) 2 423
Gains ou pertes latents ou différés		78	370
Résultat de l'exercice		(714)	(2) 1 738
Intérêts minoritaires		865	839
TOTAL DU PASSIF		641 928	587 991

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des réserves consolidées a été réduit au 31 décembre 2006 de 146 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

(2) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat net a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains ou pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées	Élimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2005	3 120	6 127		9 247	233	296	88	1 632	11 496	716	12 212
Affectation du résultat 2005		1 632		1 632				(1 632)			
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾		(115)		(115)					(115)		(115)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	3 120	7 644	0	10 764	233	296	88	0	11 381	716	12 097
Augmentation de capital	316	692		1 008					1 008		1 008
Dividendes versés en 2006		(1 551)		(1 551)					(1 551)	(56)	(1 607)
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)						100			100	1	101
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)							(138)		(138)	(1)	(139)
Résultat au 31 décembre 2006 ⁽²⁾								1 738	1 738	77	1 815
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires ⁽¹⁾		(31)		(31)					(31)	157	126
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		(32)		(32)					(32)		(32)
Variation de l'écart de conversion					(222)				(222)	(50)	(272)
Autres variations		(36)		(36)					(36)	(5)	(41)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	3 436	6 686	0	10 122	11	396	(50)	1 738	12 217	839	13 056
Affectation du résultat 2006		1 738		1 738				(1 738)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	3 436	8 424	0	11 860	11	396	(50)	0	12 217	839	13 056
Augmentation de capital	279	561		840					840	91	931
Dividendes versés en 2007		(2 049)		(2 049)					(2 049)	(66)	(2 115)
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		(205)		(205)					(205)	(47)	(252)
Variation de juste valeur						102	(46)		56		56
Transfert en compte de résultat						(255)			(255)		(255)
Résultat au 31 décembre 2007								(714)	(714)	108	(606)
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		(66)		(66)					(66)		(66)
Mouvements liés aux stocks options et décote sur augmentation de capital réservé		25		25					25		25
Variation de l'écart de conversion				0	(80)				(80)	(60)	(140)
Autres variations		(1)		(1)					(1)		(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	3 715	6 689	0	10 404	(69)	243	(96)	(714)	9 768	865	10 633
Avances d'actionnaires									2 250		2 250
Capitaux propres et avances d'actionnaires au 31 décembre 2007	3 715	6 689	0	10 404	(69)	243	(96)	(714)	12 018	865	12 883

(1) Changement de méthode comptable relatif au traitement des mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(2) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat net a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Calyon.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des

immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

en millions d'euros	2007	2006
Résultat avant impôts	(1 288)	⁽¹⁾ 2 435
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	123	109
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations	794	(118)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(143)	(166)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	117	(7)
(Produits)/charges des activités de financement	383	1 467
Autres mouvements	(987)	1 119
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	287	2 404
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	12 868	(16 545)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 809)	(942)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	19 625	3 788
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(10 295)	(3 347)
Impôts versés	(581)	(107)
Diminution / (Augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	17 808	(17 153)
TOTAL flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	16 807	(12 314)
Flux liés aux participations	296	45
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(253)	(145)
TOTAL flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	43	(100)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 070	(543)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 222	297
TOTAL flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 292	(246)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	942	1 064
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	20 084	(11 596)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(17 669)	(6 073)
Caisse, banques centrales (actif & passif) ⁽²⁾	1 705	4 433
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽³⁾	(19 374)	(10 506)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 415	(17 669)
Caisse, banques centrales (actif & passif) ⁽²⁾	9 982	1 705
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽³⁾	(7 567)	(19 374)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	20 084	(11 596)

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant du résultat avant impôts a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(2) composé du solde net des postes « Caisse et banques centrales » tel que détaillé en note 7.1.

(3) composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 7.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 7.7.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 :	Principes et méthodes applicables dans le Groupe	110
Note 2 :	Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers	125
Note 3 :	Périmètre de consolidation	128
	3.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	128
	3.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice	129
	3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence	129
	3.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés	130
	3.5 Les participations non consolidées	131
	3.6 Les écarts d'acquisition	132
Note 4 :	La gestion financière, l'exposition aux risques et la politique de couverture	134
	4.1 Risque de crédit	134
	4.2 Risques de marchés	138
	4.3 Risque de change	142
	4.4 Risque de liquidité et de financement	142
	4.5 Dérivés de couverture	144
Note 5 :	Notes relatives au compte de résultat	145
	5.1 Produits et charges d'intérêt	145
	5.2 Commissions nettes	146
	5.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	146
	5.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	147
	5.5 Produits et charges nets des autres activités	148
	5.6 Charges générales d'exploitation	148
	5.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	148
	5.8 Coût du risque	149
	5.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	150
	5.10 Impôts	150
Note 6 :	Informations sectorielles	151
	Définition des secteurs d'activité	151
	Présentation des pôles métiers	151
	6.1 Information sectorielle par pôle d'activité	151
	6.2 Information sectorielle par zone géographique	153
Note 7 :	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2007	153
	7.1 Caisse, banques centrales	153
	7.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	154
	7.3 Instruments dérivés de transaction	155
	7.4 Actifs financiers disponibles à la vente	155
	7.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	156
	7.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	157
	7.7 Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle	158
	7.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	159
	7.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	159
	7.10 Actifs et passifs d'impôts différés	160
	7.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers	161
	7.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés	162
	7.13 Participations dans les entreprises mises en équivalence	162
	7.14 Immeubles de placement	162
	7.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	163
	7.16 Ecarts d'acquisition	163
	7.17 Provisions techniques des contrats d'assurance	163
	7.18 Provisions	164
	7.19 Capitaux propres	164
Note 8 :	Avantages au personnel et autres rémunérations	166
	8.1 Charges de personnel	166
	8.2 Effectif moyen	166
	8.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	166
	8.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	167
	8.5 Autres engagements sociaux	169
	8.6 Paiements à base d'actions	169
	8.7 Rémunérations des dirigeants	171
Note 9 :	Engagements de financement et de garantie	172
Note 10 :	Juste valeur des instruments financiers	173
Note 11 :	Evènements postérieurs à la clôture	176
	Communiqué de presse du 2 janvier 2008	176
Note 12 :	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007	177

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE

Cadre réglementaire

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n°1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n°2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005), du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005), du 11 janvier 2006 (CE n° 108/2006) et du 8 mai 2006 (CE n° 708/2006), du 8 septembre 2006 (CE n° 1329/2006) et du 1^{er} juin 2007 (CE n° 610/2007 et n° 611/2007), et du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007).

Normes applicables et comparabilité

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2007 (IAS 39 version dite « carve out »).

Celles-ci sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception du changement de méthode relatif au traitement des intérêts minoritaires décrit en note 1.2. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/07 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives et qualitatives sur les instruments financiers pour l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant et leur gestion ;

- l'amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » relatif aux informations complémentaires quantitatives et qualitatives à fournir sur les capitaux propres ;
- l'interprétation IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyperinflationnistes ;
- l'interprétation IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés ;
- l'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des pertes de valeur (dépréciation) dans l'information financière intermédiaire ;

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2008 ;
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009.

Calyon n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2007.

Format de présentation des états financiers

Calyon, utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Principes et méthodes comptables

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatives à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables » et « non observables ».

Titres

Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- placements détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat - affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Calyon.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée par Calyon pour certaines participations minoritaires détenues par des sociétés de capital risque et évaluées à la juste valeur.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Calyon a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Calyon a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un évènement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés « sur un marché actif » à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, Calyon utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, Calyon retient lorsque cela est possible des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût historique et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Calyon utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement

Calyon enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32) :

- *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres :

Les actions propres et instruments dérivés équivalents rachetés par le groupe Calyon ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Ils ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- *Acquisitions et cessions temporaires de titres*

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

L'activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit de créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit de créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle Calyon distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location financement immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement, pour une contrepartie donnée, des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, Calyon distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances restructurées non douteuses

Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Prise en compte du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Calyon par voie de dépréciation. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Calyon constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Prise en compte du risque de crédit sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Calyon a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques ou de données externes, diverses dépréciations sur bases collectives telles que les dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque, toutes ces dépréciations sont calculées à partir de modèles Bâle II :

- **Dépréciations sur encours sensibles :**
Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction Risk and Permanent Control de Calyon détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'évènement de perte au sens de la norme IAS 39.
Le montant de la dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un horizon de temps allant jusqu'à la maturité des transactions.
- **Autres dépréciations sur base collective :**
Calyon a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays

à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle, métier ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

En cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie, la dépréciation éventuelle est enregistrée en coût du risque.

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de réduire le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'Euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat symétriquement aux opérations couvertes ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe documente ces relations de

couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé est comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché « observables ».

• Instruments traités sur un marché actif

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché sont retenus. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

• Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée grâce à l'utilisation de méthodologies et de modèles de valorisation intégrant tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Ces modèles doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables :
Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisations de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée immédiatement en compte de résultat.
- Instruments valorisés en fonction de modèles internes utilisant des données de marché non observables :
Dans le cas d'instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données non observables, le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restante à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39. »

Les garanties financières et engagements de financement

Sont des garanties financières, les contrats qui prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37,19)

Le groupe Calyon identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, Calyon a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Calyon détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le groupe Calyon n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, Calyon a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Calyon n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions IFRS 2

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Calyon éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que Calyon applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité

et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 8.6 « paiements à base d'actions ».

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Calyon (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1^{er} Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités du groupe Calyon employeurs des bénéficiaires de plans. L'impact sur l'exercice 2007 correspond à une charge de personnel de 20 millions d'euros en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidés part du Groupe ».

Impôts courants et différés

Calyon détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
 - n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

En France, le taux d'impôt sur les bénéfices courants et les impôts différés est de 34,43 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, dans la mesure où elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables

entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. A noter : lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent-elles pas non plus de différences temporelles devant donner lieu à constatation d'impôts différés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable ;
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Calyon applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Calyon suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose Calyon sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Calyon.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Changement de méthode comptable

A compter du 1^{er} janvier 2007, dans un souci de comparabilité avec des pratiques de place, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive est désormais constaté en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe ».

De façon symétrique, en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Calyon dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en « réserves consolidées part du Groupe ».

L'incidence de ce changement de méthode est présentée sur le tableau de variation des capitaux propres. Il réduit de 179 millions d'euros la situation nette part du groupe en contrepartie du montant des écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2007.

En outre, si ce changement de méthode avait été appliqué en 2006, le résultat net sur actifs immobilisés aurait été réduit de 33 millions d'euros au deuxième semestre 2006, en contrepartie des réserves consolidées.

Le groupe Calyon a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est donc désormais le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale déjà consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties à ces actionnaires ;
- la valeur de cette dette ainsi que ses variations ultérieures sont imputées sur les intérêts minoritaires en capitaux propres et à défaut sur les réserves consolidées part du Groupe.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Calyon et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Calyon dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ;
- Calyon détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Calyon détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Calyon détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote y compris potentiels d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Calyon est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) a été précisée par le SIC 12.

Une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Calyon, même en l'absence de lien capitalistique.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Calyon selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Lorsqu'elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Calyon sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Calyon ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Calyon ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale (monnaie de tenue de comptes le cas échéant) à la monnaie de fonctionnement selon la méthode du cours historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement comptabilisés en résultat ;
- puis conversion de la monnaie de fonctionnement dans la monnaie de consolidation selon la méthode du cours de clôture pour les actifs et passifs et au cours moyen de l'exercice pour le compte de résultat ; l'écart de conversion constaté est porté sur une ligne distincte des capitaux propres pour la part revenant à Calyon et dans les intérêts minoritaires pour la part leur revenant. Cet écart est réintégré au compte de résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

La monnaie de fonctionnement d'une entité est très étroitement liée à son caractère autonome ou non autonome :

- la monnaie de fonctionnement d'une entité non autonome correspond à la monnaie de fonctionnement dont elle dépend (i.e. celle dans laquelle ses principales opérations sont libellées) ;
- la monnaie de fonctionnement d'une entité étrangère autonome correspond à sa monnaie locale, sauf cas exceptionnels.

Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence.

Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Calyon dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est désormais constaté en diminution du poste « réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Calyon dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en « réserves consolidées part du Groupe ».

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste

valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

NOTE 2 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, certaines évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

La détermination de la juste valeur de ces instruments repose sur des techniques d'évaluation intégrant des paramètres observables ou non observables.

Classification des paramètres entre « observables » et « non observables »

La classification des paramètres entre « observables » et « non observables » fait l'objet d'une validation par un comité de pricing mensuel qui comprend des représentants du front office, du Département indépendant des Risques de Marché et de la Direction Financière.

- Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des Risques de Marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des Risques de Marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui est souvent retenue.

- A l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

Pour les produits fondés sur des paramètres non observables, les instruments concernés sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés dans la catégorie « non observable » lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des

durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur. Le Département des Risques de Marché est également en charge de valider la méthodologie de calculs de ces différents paramètres non observables.

Comme décrit dans la note relative aux principes comptables, seuls les produits dont les modèles de valorisation n'intègrent que des paramètres jugés observables, voient leur marge reconnue comptablement en résultat dès l'initiation.

L'ensemble des produits de marché, indépendamment de leur modalité de reconnaissance en résultat, est soumis au dispositif de contrôle des risques décrits dans la note relative aux risques de marché. Les produits dont les paramètres sont jugés « non observables » au sens de l'IAS 39 sont donc soumis aux mêmes règles de contrôle que les autres (suivi des indicateurs de risques, stress tests, limites, etc.).

Produits devenus observables en 2007

En 2007, les produits suivants sont devenus observables :

- certains produits dérivés de crédits (Collateralized Debt Obligations dits CDO synthétiques) à sous-jacents corporate ou institution financière lorsque leur structure était suffisamment proche de paniers standards (faisant l'objet d'une valorisation par des organismes recueillant des données d'un nombre suffisant d'acteurs de marché) ;
- certains produits dérivés de taux ont été jugés observables jusqu'à des maturités plus longues que précédemment du fait d'une disponibilité accrue des données sur le marché.

Méthode de valorisation des CDO à sous-jacents résidentiel américain

En 2007, les CDO à sous-jacents résidentiel américain ont été considérés comme non observables. Il en est de même de leurs couvertures éventuelles.

- Tranches mezzanines :

En l'absence de prix externe, les tranches mezzanines de CDO ont été valorisées en appliquant à chaque tranche un taux de décote fonction de sa notation externe en vigueur à la date de clôture.

- Tranches super seniors :

L'évaluation des tranches super seniors a été déterminée à partir de l'application d'un scénario de crédit sur les sous-jacents (prêts résidentiels principalement) des ABS constituant chaque CDO. Ce scénario se décompose :

- sous forme de pertes finales, calibrées en fonction de la qualité et de la date d'origination de chaque prêt résidentiel ;
 - la durée de constatation de ces pertes ;
- la valorisation ainsi obtenue a été confrontée à une valorisation résultant de l'application des indices ABX.

Exposition couverte par des garants (monolines)

Tous les vendeurs de protection ont fait l'objet d'un examen de leur situation financière telle que connue et appréciée lors de la clôture des comptes. Les monolines ont été considérés comme les principaux garants à risques.

Une estimation de chaque monoline sur sa capacité à honorer ses engagements a conduit à déterminer une réfaction sur l'exposition de Calyon au 31 décembre 2007. Cette exposition correspond à la juste valeur positive de la protection achetée sur les parts de CDO, valorisées selon les mêmes principes que les CDO non couverts (cf. paragraphe précédent).

Contribution au 31 décembre 2007 des produits non observables

La contribution des produits intégrant des paramètres non observables est détaillée en note 10 (encours bilan, variations de juste valeur en compte de résultat, reconnaissance de la marge initiale).

Encours de syndication

Les encours destinés à être cédés sont classés en actif à la juste valeur par résultat et sont évalués en mark to market.

Emissions structurées comptabilisées à la juste valeur

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du groupe Calyon.

Engagements sociaux

Régimes de retraites

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraites peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 8.3 aux états financiers consolidés).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Stock options

Les plans de paiements fondés sur des actions de Crédit Agricole S.A. sont évalués pour l'essentiel à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes. Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 8.6 « Paiements à base d'actions ».

Dépréciation durable des titres

Les titres de capitaux propres en portefeuille (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la Direction financière peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur du poste « Prêts et créances » est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Les sous-portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2007 sont les portefeuilles LBO, l'automobile en Europe et aux Etats-Unis, l'immobilier et la construction aux Etats-Unis,

en Espagne, en Grande-Bretagne et en Australie, ainsi qu'une sélection de projets électriques américains. Les pays à risque faisant l'objet d'une provision collective sont les pays dont le rating se situe en-deçà d'un certain seuil dans notre échelle de rating interne, ce qui leur donne le statut de pays sous surveillance.

Provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations : les provisions pour risques juridiques et fiscaux résultent de l'appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Contrôle fiscal en cours chez Calyon

Calyon fait l'objet d'une vérification de comptabilité ayant débuté le 2 février 2007 qui porte sur les exercices 2004 et 2005.

Une proposition de rectification, effectuée à titre interruptif de prescription pour l'exercice 2004 a été reçue fin décembre 2007 et contestée de façon motivée, sur la totalité des points en février 2008 par Calyon. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Calyon.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Une description de la méthode appliquée est détaillée dans la note 3.6 « écarts d'acquisition ».

Impôt différé actif

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées.

NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 est présenté de façon détaillée en note 12.

3.1 - Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Au cours de l'année 2007, le périmètre de Calyon a connu les évolutions détaillées ci-dessous. Ces mouvements n'ont engendré aucun impact significatif sur les comptes.

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 sont les suivantes :

Sociétés sorties du périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes, dont l'activité a cessé ou est devenue non significative, ont été déconsolidées :

- GETIC (ex Ergifrance),
- Calyon Investment Products Limited,
- Indosuez International Finance BV,
- CL Uruguay SA,
- European Sovereign Funding SA,
- FCC Masterace,
- CAI Derivatives Products PLC,
- SNC Haussmann Anjou,
- Alternative Investment & Research Technologies,
- CASAM Cayman Ltd.

Par ailleurs, Calyon ayant désinvesti dans ces fonds, soit totalement soit partiellement avec un pourcentage de détention résiduel inférieur à 50 %, Casam Systeïa Pair Trading, Casam Systeïa Futures Euros et MezzAsia sont déconsolidés en 2007.

Enfin, du fait de son absorption par Calyon France, CISA SA sort du périmètre de consolidation à titre individuel.

Entrées dans le périmètre de consolidation

Les entités suivantes entrent dans le périmètre au cours de l'année 2007 :

- Aguadana S.L.,
- Calliope Srl,
- Indosuez Finance Ltd,
- Calyon Algérie,
- Calyon CLP,
- CA Luxembourg Bank,
- Calyon Financing Luxembourg SARL,
- CAFI KEDROS,
- CAIRS Assurance SA,
- SNC Shaun,
- EDELAAR EESV.

Par ailleurs, Calyon a créé :

- une succursale à Miami qui a acquis le fonds de commerce du CL Miami, exerçant l'activité de banque privée ;
- une succursale en Hongrie qui a repris l'activité de Calyon Bank Hungary Ltd, filiale de Calyon en Hongrie qui sera liquidée dans les prochains mois.

Changement de dénomination sociale

- Indosuez Norte devient CA PB Norte,
- Indosuez Levante devient CA PB Levante,

- CAI Merchant Bank Asia Ltd devient Calyon Merchant Bank Asia Ltd,
- Minerva Srl devient Sagrantino Italy Srl.

Changement de mode de consolidation

Les entités suivantes sont désormais consolidées sous forme de palier, Calyon Global Partners Group étant la société mère du palier :

- Calyon North America Inc,
- CASI,
- Calyon Leasing Corp.

3.2 - Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Au troisième trimestre 2007, Crédit Agricole Luxembourg a acquis la Bank Sarasin Europe S.A, filiale luxembourgeoise de Banque Sarasin. Bank Sarasin Europe S.A. opère désormais sous le nom de Crédit Agricole Luxembourg Bank.

Il est prévu que Crédit Agricole Luxembourg Bank et Crédit Agricole Luxembourg fusionnent d'ici mi-2008.

Avec un prix d'achat de 144 millions d'euros, Calyon a dégagé un goodwill de 96 millions d'euros. Cette société est consolidée à 100 % par intégration globale et contribue au résultat du pôle d'activité « gestion d'actifs ».

3.3 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	31.12.2007					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net	Résultat net bancaire	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail) :	650	3 669	20 506	741	533	131
Banque Saudi Fransi	628	3 669	18 077	716	525	129
Crédit Agricole Financement Suisse	22		2 429	25	8	2
Sociétés non financières (détail) :	84		424	114	25	12
CASAM	24		178	46	7	4
CA AM Espana Holding	16		52	28	14	6
Groupe Cholet Dupont	9		122	25	4	1
Filiales de CASAM aux USA	18		72	15		(1)
Filiale de CLSA BV	17					2
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	734	3 669	20 930	855	558	143

en millions d'euros	31.12.2006					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	Produit net	Résultat net bancaire	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail) :	596	2 934	18 517	853	638	159
Banque Saudi Fransi	574	2 934	16 112	832	635	158
Crédit Agricole Financement Suisse	22		2 405	21	3	1
Sociétés non financières (détail) :	72		450	90	19	7
CASAM	18		179	37	2	1
CA AM Espana Holding	9		38	27	14	6
Groupe Cholet Dupont	8		102	23	4	1
Filiales de CASAM aux USA	21		131	3	(1)	(1)
Filiale de CLSA BV	16					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	668	2 934	18 967	943	657	166

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres.

3.4 - Opérations de titrisation et fonds dédiés

Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle

Ces opérations impliquent généralement la création d'entités dédiées qui ne sont pas consolidées dès lors que Calyon n'en a pas le contrôle, ce critère étant le plus souvent apprécié en substance (sur la base des risques et avantages).

Calyon réalise pour le compte de sa clientèle des opérations de différentes natures :

- Calyon gère en Europe et en Amérique du Nord quatre véhicules non consolidés (Hexagon Finance a.r.l, LMA, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization) relatifs aux opérations réalisées par sa clientèle. Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro et US commercial paper. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit accordées aux véhicules dont le total s'élève à 1,12 milliard d'euros au 31 décembre 2007, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Calyon a également accordé à ces fonds des lignes de liquidité pour un montant total de 23,03 milliards d'euros au 31 décembre 2007. L'encours global sur les conduits est de 16,77 milliards d'euros au 31 décembre 2007 ;
- Calyon gère par ailleurs un véhicule (ESF) qui est en état « dormant » et qui a été déconsolidé en 2007 ;

- Calyon gère enfin un établissement de crédit français consolidé, Ester Finance Titrisation, auquel il a accordé des garanties pour un montant de 162,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, Calyon a par ailleurs consenti 263 millions d'euros de lettres de crédit et 1,92 milliard d'euros de lignes de liquidité à des fonds de titrisation non consolidés et non gérés par la Banque.

Opérations de titrisation assurées pour compte propre

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon procède à la mise en place de titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

En 2007, la Banque a mené à bien un programme d'une nouvelle titrisation en Europe et aux Etats-Unis pour un montant total de 2,37 milliards d'euros. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'évolution des encours de risques de la Banque de financement.

Au 31 décembre 2007, 13 opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2009 à 2013 totalisent un encours nominal de 50,9 milliards d'euros.

Les parts de risques non *investment grade* conservées par Calyon s'élèvent à 1 329 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches *investment grade* de 678 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan ou au hors bilan ; les protections achetées figurent

pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

Autres entités ad hoc - Parts de fonds

Les entités ad hoc & fonds sont consolidés lorsque Calyon en détient le contrôle en substance conformément aux critères définis dans la note 1.2 aux états financiers consolidés.

Lorsqu'elles sont consolidées, les entités sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure dans la note 12 aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2007, Calyon consolide par intégration globale cinq fonds : Casam Systeia Global Macro, Casam Systeia Event Driven, Casam Systeia Equity Quant, Alcor et Korea 21st century Trust.

3.5 - Les participations non consolidées

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Attijari Wafa Bank (ex Banque Commerciale du Maroc)	74	1,44	57	1,44
SIIC de Paris	12	2,00	12	2,00
Gestion Immobilière de Sites Industriels et Commerciaux (GISIC)	17	99,99	16	99,99
1301 Avenue of Americas Ltd Partnership	27	18,26	30	18,26
CA Preferred Funding LLC	15	50,00	16	50,00
CA Preferred Funding II LLC	30	50,00	33	50,00
CLCM Limited Partnership	11	99,90	13	99,90
Bolsas Y Mercados ⁽⁵⁾			56	2,20
Immarex	14	100,00	30	100,00
GATX	9	ns	17	ns
BFO ⁽⁴⁾	44	98,95	138	99,71
CAI Risk Solutions Assurances ⁽²⁾			56	100,00
CAI Risk Solutions Insurances	16	100,00	16	100,00
Sicovam Holding	42	6,37	15	6,37
Indosuez W.I Carr Malaysia ⁽³⁾			11	100,00
Indosuez Beteiligungs und Verwaltungs	14	100,00	13	100,00
Banque Libano Française SAL	19	8,57	19	8,57
Pagson Holding CY	20	100,00	22	100,00
Calyon Algérie ⁽²⁾			26	100,00
Redcliffe Investments Ltd	10	100,00	11	100,00
FX Alliance	10	4,34	12	4,34
Crédit Agricole Egypte SAE	123	13,07	81	13,09
Financière Saint Nicaise ⁽⁵⁾			10	16,70
CL Rouse Ltd	36	100,00	38	100,00
CPR BK ⁽³⁾			337	100,00
CLIAM	14	100,00	14	100,00
Sufinair	19	100,00	19	100,00
Autres titres	124		185	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾		700		1 303

(1) tenant compte de 21 millions d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable en 2007. (2) sociétés consolidées en 2007. (3) sociétés liquidées en 2007. (4) remboursement partiel du capital. (5) titres cédés en 2007.

3.6 - Les écarts d'acquisition

en millions d'euros	01.01.2007	Augmen- tations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	⁽¹⁾ 2				(1)		1
Calyon SA (dont apport Crédit Lyonnais)	682						682
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
CA Suisse S.A.	286				(5)		281
Crédit Agricole Luxembourg	10						10
Crédit Agricole Luxembourg Bank		96					96
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Valeur brute	1 126	96	-	-	(6)	-	1 216
Calyon (dont apport Crédit Lyonnais)	(55)						(55)
Cumul des pertes de valeur	(55)	-	-	-	-	-	(55)
Banque de financement et d'investissement							
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	2				(1)		1
Calyon SA (dont apport Crédit Lyonnais)	627						627
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
CA Suisse S.A.	286				(5)		281
Crédit Agricole Luxembourg	10						10
Crédit Agricole Luxembourg Bank	0	96					96
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne	3						3
Valeur nette au bilan⁽¹⁾	1 071	96	-	-	(6)	-	1 161

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 3).

Au cours de l'exercice 2007, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la juste valeur ou de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La juste valeur correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une

transaction dans des conditions normales de marché. Elle est déterminée sur la base des prix observés sur des transactions récentes pour des entités comparables ou bien sur la base de multiples selon les pratiques d'évaluation courantes du marché ou se trouve l'unité (ex. pourcentage des encours d'actifs sous gestion).

La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles entre 3 et 6 ans,
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT compris entre 0 % et 3,5 %,
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, compris entre 10 % et 15 %.

Ces tests n'ont conduit à l'enregistrement d'aucune charge de dépréciation au cours de l'exercice 2007.

Nous estimons qu'un changement raisonnable des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des UGT n'impliquerait pas d'autres provisions de goodwill.

en millions d'euros	01.01.2006	Augmen- tations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Banque de financement et d'investissement							
Calyon Egypt SAE	25		(25)				0
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	116	93	(14)		(14)		181
Calyon SA (dont apport Crédit Lyonnais)	682						682
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
CA Suisse SA	292				(6)		286
Crédit Agricole Luxembourg	11					(1)	10
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne		3					3
Valeur brute	1 269	96	(39)		(20)	(1)	1 305
Calyon SA (dont apport Crédit Lyonnais)	(55)						(55)
Cumul des pertes de valeur	(55)						(55)
Banque de financement et d'investissement							
Calyon Egypt SAE	25		(25)				0
Crédit Agricole Cheuvreux SA	132						132
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	116	93	(14)		(14)		181
Calyon SA (dont apport Crédit Lyonnais)	627						627
CPR Online	9						9
Banque privée internationale							
CA Suisse SA	292				(6)		286
Crédit Agricole Luxembourg	11					(1)	10
CA Brasil DTVM	2						2
Banque Privée en Espagne		3					3
Valeur nette au bilan	1 214	96	(39)		(20)	(1)	1 250

NOTE 4 : LA GESTION FINANCIÈRE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

Les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, partie « gestion des risques », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

4.1 - Risque de crédit**4.1.1 - Concentrations par agent économique (pays de résidence de la contrepartie)**

Les informations relatives à une ventilation par agent économique de contrepartie suivent désormais les règles lexicales et de correspondances définies dans le reporting FINREP.

Les agents économiques sont modifiés comme suit :

Ancien agent économique	Nouvel agent économique correspondant
« Etats, Administrations et collectivités publiques »	« Administrations centrales et institutions non établissements de crédit »
« Institutions Financières »	« Etablissements de crédit »
« Entreprises et autres agents économiques »	« Grandes entreprises »
« Particuliers et professionnels »	« Clientèle de détail »

La seule modification de correspondance identifiée concerne l'ancien agent économique « Institutions Financières », qui était constitué de la contrepartie « Etablissements de crédit » et de la contrepartie « Institutions de secteur financier issues des créances

sur la clientèle » ; cette dernière contrepartie est désormais rattachée à l'agent économique « Grandes entreprises ». L'impact de cette modification est détaillé dans les tableaux suivants.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2007					Total
	Encours bruts ⁽¹⁾	dont encours douteux non compromis	Dépréciations sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux compromis	
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	10 033	3		71	(71)	9 962
Etablissements de crédit	55 389	4	(3)	43	(43)	55 343
Grandes entreprises	104 282	172	(67)	⁽²⁾ 1 458	⁽²⁾ (1 169)	103 046
Clientèle de détail	6 393	8	(1)	865	(38)	6 354
Total	176 097	187	(71)	2 437	(1 321)	174 705
Créances rattachées nettes						1 016
Dépréciations collectives						(1 168)
Valeurs nettes au bilan						174 553

(1) dont actifs restructurés non dépréciés pour 283 millions d'euros et impayés < 90 jours : 88 millions d'euros et 183 millions d'euros de garanties reçues

(2) dont 807 millions d'euros de dépréciations sur l'assureur monoline ACA

en millions d'euros	31.12.2006					Total
	Encours bruts ⁽¹⁾	dont encours douteux non compromis	Dépréciations sur encours douteux	dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours douteux compromis	
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	3 743			101	(90)	3 653
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	58 562	9	(3)	146	(146)	58 413
Grandes entreprises ⁽¹⁾	95 937	347	(108)	1 315	(419)	95 410
Clientèle de détail	3 505	24	(14)	117	(85)	3 406
Total	161 747	380	(125)	1 679	(740)	160 882
Créances rattachées nettes						1 704
Dépréciations collectives						(1 125)
Valeurs nettes au bilan						161 461
(1) dont reclassement des « Institutions financières »	22 797			39	(38)	22 759

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	8 108	4 917
Grandes entreprises ⁽¹⁾	94 239	84 829
Clientèle de détail	4 048	3 914
Total	106 395	93 660
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	1 326	179
Grandes entreprises ⁽¹⁾	32 042	34 445
Clientèle de détail	324	922
Total	33 692	35 546
(1) dont reclassement des « Institutions financières »		32 989

Dettes envers la clientèle par agent économique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	40 810	6 501
Grandes entreprises ⁽¹⁾	48 768	58 924
Clientèle de détail	8 337	18 334
TOTAL	97 915	83 759
Dettes rattachées	306	276
Valeur au bilan	98 221	84 035
(1) dont reclassement des « Institutions financières »		32 215

Engagements donnés en faveur de la clientèle
par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	33 553	30 449
Autres pays de l'Union européenne	24 063	22 822
Autres pays d'Europe	8 430	4 626
Amérique du Nord	25 003	25 738
Amériques centrale et du Sud	4 762	2 411
Afrique et Moyen Orient	4 368	2 464
Asie et Océanie (hors Japon)	5 206	4 075
Japon	1 010	1 075
Total	106 395	93 660
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	11 551	11 367
Autres pays de l'Union européenne	7 520	8 815
Autres pays d'Europe	2 361	1 595
Amérique du Nord	5 063	4 025
Amériques centrale et du Sud	1 699	3 557
Afrique et Moyen Orient	2 020	1 306
Asie et Océanie (hors Japon)	3 262	4 603
Japon	216	278
Total	33 692	35 546

Dettes envers la clientèle par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	18 707	17 831
Autres pays de l'Union européenne	19 770	21 342
Autres pays d'Europe	9 098	6 881
Amérique du Nord	19 273	8 783
Amériques centrale et du Sud	7 835	4 966
Afrique et Moyen Orient	7 415	6 296
Asie et Océanie (hors Japon)	8 526	10 870
Japon	7 291	6 790
Total	97 915	83 759
Dettes rattachées	306	276
Valeur au bilan	98 221	84 035

4.1.3 - Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 319	553	783	508
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	85 427	75 458	85 180	75 836
Risques sur les autres contreparties	24 414	10 202	9 839	11 387
Total	111 160	86 213	95 802	87 731
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	97 399	60 344	81 671	75 216
- dérivés actions et sur indices	13 760	25 869	14 131	12 515
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	82 438	50 872	82 141	53 250
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	28 722	35 341	13 661	34 481

4.2 - Risques de marchés

4.2.1 - Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Emprunts obligataire	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataire	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR						
Taux fixe		3		333	1	
Taux variable	226	⁽¹⁾ 4 717	675		1 967	31
USD						
Taux fixe		3			3	
Taux variable		1 736	2 426		2 094	1 989
JPY						
Taux fixe		62			64	
Taux variable						
Autres devises						
Taux fixe	96			248		
Taux variable	30			29		
TOTAL	352	6 521	3 101	610	4 129	2 020
Taux fixe	96	68		581	68	
Taux variable	256	6 453	3 101	29	4 061	2 020

(1) dont 2 250 millions d'euros d'avances d'actionnaires

4.2.2 - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – Juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2007					31.12.2006		
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	36			79	23	217	355	168
Futures	33						33	2
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				76	23	217	316	164
Options de taux, Caps-floors-collars				3			3	1
Autres instruments conditionnels	3						3	1
Instruments de devises et or				9	1		10	9
Opérations fermes de change				9	1		10	6
Options de change								3
Autres instruments								2
Dérivés sur actions & indices boursiers								2
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits et autres								
Sous total	36			88	24	217	365	179
Opérations de change à terme				107			107	165
Valeurs nettes au bilan	36			195	24	217	472	344

Instruments dérivés de transaction – Juste valeur actif

en millions d'euros	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	17			31 557	25 255	59 379	116 208	97 331
Futures								
FRA				184	22		206	2
Swaps de taux d'intérêt				29 813	18 571	34 689	83 073	79 653
Options de taux, Caps-floors-collars				1 297	5 327	12 252	18 876	17 651
Autres instruments conditionnels	17			263	1 335	12 438	14 053	25
Instruments de devises et or				3 161	1 931	75	5 167	9 101
Opérations fermes de change				147	1 305	17	1 469	6 119
Options de change				3 014	626	58	3 698	2 982
Autres instruments	3 051	5 333	1 524	6 099	19 965	17 881	53 853	25 064
Dérivés sur actions & indices boursiers	3 051	5 333	1 524	4 728	7 776	902	23 314	8 440
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base				1 068			1 068	1 009
Dérivés de crédits et autres				303	12 189	16 979	29 471	15 615
Sous total	3 068	5 333	1 524	40 817	47 151	77 335	175 228	131 496
Opérations de change à terme				213	4 531	2	4 746	273
Valeurs nettes au bilan	3 068	5 333	1 524	41 030	51 682	77 337	179 974	131 769

Instruments dérivés de couverture – Juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				22	296	24	342	157
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				16	295	21	332	153
Options de taux, Caps-floors-collars				2	1	3	6	3
Autres instruments conditionnels				4			4	1
Instruments de devises et or				1 002	72		1 074	6
Opérations fermes de change				1 002	72		1 074	4
Options de change								2
Autres instruments								
Dérivés sur actions & indices boursiers								
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits et autres								
Sous total				1 024	368	24	1 416	163
Opérations de change à terme				76	1		77	25
Valeurs nettes au bilan				1 100	369	24	1 493	188

Instruments dérivés de transaction – Juste valeur passif

en millions d'euros	31.12.2007						31.12.2006	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en juste valeur	Total en juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	4			33 421	26 963	59 141	119 529	96 801
Futures								
FRA					174		174	1
Swaps de taux d'intérêt				31 113	19 198	33 234	83 545	76 757
Options de taux, Caps-floors-collars				1 519	5 787	13 966	21 272	19 878
Autres instruments conditionnels	4			789	1 804	11 941	14 538	165
Instruments de devises et or				389	5 572	233	6 194	8 273
Opérations fermes de change				178	1 348	8	1 534	5 610
Options de change				211	4 224	225	4 660	2 663
Autres instruments	2 730	4 394	1 221	6 522	19 013	13 576	47 456	21 371
Dérivés sur actions & indices boursiers	2 730	4 394	1 221	4 174	5 739	1 468	19 726	5 677
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base				1 123			1 123	533
Dérivés de crédits et autres				1 225	13 274	12 108	26 607	15 161
Sous total	2 734	4 394	1 221	40 332	51 548	72 950	173 179	126 445
Opérations de change à terme				191	4 007		4 198	346
Valeurs nettes au bilan	2 734	4 394	1 221	40 523	55 555	72 950	177 377	126 791

4.2.3 - Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	11 437 347	10 339 334
Futures	211 293	2 875
FRA	802 755	707 321
Swaps de taux d'intérêt	6 683 571	6 308 202
Options de taux, Caps-floors-collars	3 739 728	3 320 936
Instruments de devises et or :	1 607 720	1 192 791
Opérations fermes de change	841 864	761 855
Options de change	765 856	430 936
Autres instruments :	2 158 690	870 447
Dérivés sur actions & indices boursiers	361 477	249 246
Dérivés sur métaux précieux	293	150
Dérivés sur produits de base	40 364	39 202
Dérivés de crédits	1 756 556	581 849
Sous total	15 203 757	12 402 572
Opérations de change à terme	1 181 589	589 848
TOTAL	16 385 346	12 992 420

4.3 - Risque de change

Contribution des devises au bilan consolidé

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	384 420	363 366	371 872	345 153
Autres devises de l'Union européenne	38 845	37 097	34 736	49 113
USD	149 204	182 509	120 412 ⁽¹⁾	139 735 ⁽¹⁾
JPY	26 178	26 017	22 019	24 008
Autres devises	43 281	32 939	38 952	29 982
Total Bilan	641 928	641 928	587 991	587 991

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le total bilan a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

4.4 - Risque de liquidité et de financement

4.4.1 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	41 037	5 325	5 941	3 086	55 389
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	42 671	17 280	40 143	20 614	120 708
Total	83 708	22 605	46 084	23 700	176 097
Créances rattachées					1 160
Dépréciations					(2 704)
Valeurs nettes au bilan					174 553

en millions d'euros	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	44 554	5 224	5 780	3 004	58 562
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	47 627	9 497	28 593	17 468	103 185
Total	92 181	14 721	34 373	20 472	161 747
Créances rattachées					1 949
Dépréciations					(2 235)
Valeurs nettes au bilan					161 461

4.4.2 - Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	70 797	5 827	815	706	78 145
Dettes envers la clientèle	77 844	2 758	12 888	4 425	97 915
Total	148 641	8 585	13 703	5 131	176 060
Dettes rattachées					666
Valeur au bilan					176 726

en millions d'euros	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	68 070	5 478	1 805	1 472	76 825
Dettes envers la clientèle	68 229	4 209	8 255	3 066	83 759
Total	136 299	9 687	10 060	4 538	160 584
Dettes rattachées					2 261
Valeur au bilan					162 845

4.4.3 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse			35		35
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	20 660	3 053	1 770	38	25 521
- Émis à l'étranger	26 802	11 578	7 342		45 722
Emprunts obligataires			126	226	352
Autres dettes représentées par un titre			7		7
Total	47 462	14 631	9 280	264	71 637
Dettes rattachées					713
Valeur au bilan					72 350
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 482	197	502	3 340	6 521
Dettes subordonnées à durée indéterminée				3 101	3 101
Total	2 482	197	502	6 441	9 622
Dettes rattachées					20
Valeur au bilan					9 642

en millions d'euros	31.12.2006				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1		21	24	46
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	12 201	395	3 105	3 429	19 130
- Émis à l'étranger	19 547	19 197	3 493	123	42 360
Emprunts obligataires	260	190	144	16	610
Autres dettes représentées par un titre			8		8
Total	32 009	19 782	6 771	3 592	62 154
Dettes rattachées					676
Valeur au bilan					62 830
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			589	3 540	4 129
Dettes subordonnées à durée indéterminée				2 020	2 020
Total			589	5 560	6 149
Dettes rattachées					128
Valeur au bilan					6 277

4.5 - Dérivés de couverture

Instruments dérivés de couverture par type de risques

en millions d'euros	31.12.2007		
	Valeur marché positive	Valeur marché négative	Montant notionnel
Couverture de juste valeur	204	1 346	7 041
Taux d'intérêt	94	319	4 281
Capitaux propres			
Change	110	1 027	2 760
Crédit			
Matières premières			
autres			
Couverture de flux de trésorerie	268	150	2 249
Taux d'intérêt	261	23	1 907
Capitaux propres			
Change	7	124	342
Crédit			
Matières premières			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total instruments dérivés de couverture	472	1 493	9 290

en millions d'euros	31.12.2006	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Micro-couverture	320	154
dont couverture de juste valeur	280	127
dont couverture de flux de trésorerie	40	27
dont couverture d'investissements nets à l'étranger		
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de juste valeur)	23	33
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux trésorerie)	1	1
Total instruments dérivés de couverture	344	188

NOTE 5 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 - Produits et charges d'intérêt

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 997	4 697
Sur opérations avec la clientèle	6 878	4 919
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	697	822
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 734	1 208
Sur opérations de location-financement	65	65
Autres intérêts et produits assimilés		18
Produits d'intérêt⁽¹⁾	17 371	11 729
Sur opérations avec les établissements de crédit	(8 931)	(6 184)
Sur opérations avec la clientèle	(4 916)	(2 829)
Actifs financiers disponibles à la vente		(190)
Sur dettes représentées par un titre	(3 656)	(2 779)
Sur dettes subordonnées	(214)	(289)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 846)	(1 374)
Sur opérations de location-financement	(42)	(44)
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêt	(19 605)	(13 689)

(1) dont 153 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2007.

5.2 - Commissions nettes

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	157	(130)	27	29	(134)	(105)
Sur opérations avec la clientèle	404	(78)	326	500	(27)	473
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	1 618	(583)	1 035	1 159	(286)	873
Sur opérations de change	24	(11)	13	7	(20)	(13)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	1 004	(548)	456	863	(340)	523
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	280	(45)	235	191	(41)	150
Fiducie et activités analogues	169	(102)	67	424	(401)	23
Produits nets des commissions	3 656	(1 497)	2 159	3 173	(1 249)	1 924

5.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	137	126
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 630	4 490
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	18	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	982	771
Résultat de la comptabilité de couverture	1	3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 768	5 390

En 2007, les plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature incluent les dépréciations sur CDO à sous-jacents résidentiel américain

et les réfections sur risques monolines et garants, décrits en note 2 aux états financiers.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

en millions d'euros	2007			2006
	Profits	Pertes	Net	Net
Couvertures de juste valeur				
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	69	153	(84)	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	154	69	85	3
Couvertures de flux de trésorerie				
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger				
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers				
Variations de juste valeur des éléments couverts	9	9	-	8
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9	9	-	(8)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt				
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			-	-
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie				
			-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	241	240	1	3

5.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	56	59
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	431	214
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	(41)	24
Plus ou moins values de cessions réalisées sur prêts et créances	63	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	509	297

En 2007, les plus-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente incluent la vente de sièges de bourse.

5.5 - Produits et charges nets des autres activités

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	15	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	4	86
Autres produits (charges) nets	138	125
Produits (charges) des autres activités	157	211

5.6 - Charges générales d'exploitation

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Charges de personnel	(2 526)	(2 435)
Impôts et taxes	(55)	(42)
Services extérieurs et autres charges	(1 126)	(991)
Charges d'exploitation	(3 707)	(3 468)

5.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations aux amortissements	(123)	(107)
Dotations aux dépréciations	1	1
Total	(122)	(106)

Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux dépréciations afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement.

5.8 - Coût du risque

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(1 180)	(392)
Actifs financiers disponibles à la vente	(37)	(1)
Prêts et créances	(1 094)	(221)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	(18)	(52)
Engagements par signature	(1)	(9)
Risques et charges	(30)	(109)
Reprises de provisions et de dépréciations	203	389
Actifs financiers disponibles à la vente		6
Prêts et créances	163	310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	1	9
Engagements par signature	7	28
Risques et charges	32	36
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(977)	(3)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(9)	(21)
Récupérations sur prêts et créances amorties	27	38
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	(1)	(5)
Coût du risque	(960)	9

En 2007, les principales dépréciations en coût du risque portent sur les prêts et créances (dotations nettes de 979 millions d'euros).

Elles se décomposent comme suit :

- 872 millions d'euros de dotations nettes au titre des risques individuels, dont 807 millions d'euros sur le monoline ACA ;
- 107 millions d'euros de dotations nettes au titre des provisions collectives.

5.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	0
Plus-values de cession	1	1
Moins-values de cession	(3)	(1)
Titres de capitaux propres consolidés	1	(28)
Plus-values de cession	2	2 ⁽¹⁾
Moins-values de cession	(1)	(30)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(28)

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des plus-values de cession a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

5.10 - Impôts

Charge d'impôts

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Charge d'impôts courants	(445)	(652)
Charge d'impôts différés	1 127	32
Total d'impôts de la période	682	(620)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2007		
	Base	Taux d'impôt	Impôt	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôts, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	2 269⁽¹⁾	34,43 %	(781)	(1 431)	34,43 %	493
Effet des différences permanentes		2,51 %	(57)		3,63 %	52
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(3,75 %)	85		5,17 %	74
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(8,77%)	199		1,6%	23
Effet des autres éléments		2,91 %	(66)		2,80 %	40
Taux et charge effectif d'impôt		27,33 %	(620)		47,64 %	682

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat avant impôts a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

NOTE 6 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

La définition des métiers de Calyon est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Présentation des pôles métiers

Le portefeuille d'activités s'articule autour de deux métiers prédominants : la banque de financement et la banque de marchés et d'investissement qui, réunis, représentent la quasi totalité du pôle de banque de financement et d'investissement de Crédit Agricole S.A.

La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements

structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, télécom, financements d'acquisition, financements immobiliers, trade finance, export finance et négoce.

La banque de marchés et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, commodities, dérivés de taux, marchés de la dette, marchés de crédit et CDO, et dérivés actions), celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions et futures réalisées par CA Cheuvreux, CLSA et Calyon Financial.

Calyon est également présent dans le domaine de la banque privée à l'international au travers de ses implantations en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil.

6.1 - Information sectorielle par pôle d'activité

en millions d'euros	31.12.2007					Total
	Banque de financement	Banque de marchés et d'investissement	Total Banque de Financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Gestion pour compte propre et divers	
Produit net bancaire	2 268	439	2 707	538	114	3 359
Charges de fonctionnement	(893)	(2 572)	(3 465)	(340)	(24)	(3 829)
Résultat brut d'exploitation	1 375	(2 133)	(758)	198	90	(470)
Coût du risque	(107)	(853)	(960)			(960)
Résultat d'exploitation	1 268	(2 986)	(1 718)	198	90	(1 430)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	130	5	135	8		143
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)		(1)			(1)
Résultat avant impôt	1 397	(2 981)	(1 584)	206	90	(1 288)
Impôts sur les bénéfices	(279)	1 048	769	(55)	(32)	682
Résultat net de l'exercice	1 118	(1 933)	(815)	151	58	(606)
Intérêts minoritaires	(41)	(52)	(93)	(15)		(108)
Résultat net part du Groupe	1 077	(1 985)	(908)	136	58	(714)
Actifs sectoriels dont :						
- parts dans les entreprises mises en équivalence			696	38		734
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			(1)	91		90
Total actif			635 373	6 555		641 928
Fonds propres alloués au 31 décembre 2007			9 900	190		10 090

31.12.2006						
en millions d'euros	Banque de financement	Banque de marchés et d'investissement	Total Banque de Financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Gestion pour compte propre et divers	Total
Produit net bancaire	2 091	3 306	5 397	474	(9)	5 862
Charges de fonctionnement	(843)	(2 406)	(3 249)	(322)	(3)	(3 574)
Résultat brut d'exploitation	1 248	900	2 148	152	(12)	2 288
Coût du risque	5		5	4		9
Résultat d'exploitation	1 253	900	2 153	156	(12)	2 297
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	158	1	159	7	-	166
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾	(5)	(13)	(18)	-	(10)	(28)
Résultat avant impôt	1 406	888	2 294	163	(22)	2 435
Impôts sur les bénéfices	(337)	(243)	(580)	(42)	2	(620)
Résultat net de l'exercice	1 069	645	1 714	121	(20)	1 815
Intérêts minoritaires	(38)	(28)	(66)	(11)	-	(77)
Résultat net part du Groupe	1 031	617	1 648	110	(20)	1 738
Actifs sectoriels dont :						
- parts dans les entreprises mises en équivalence			637	31		668
- écarts d'acquisition liés aux opérations de la période			(27)	(2)		(29)
Total actif⁽²⁾			582 259	5 732		587 991
Fonds propres alloués au 31 décembre 2006			8 100	150		8 250

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des gains ou pertes sur autres actifs a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros (Banque privée internationale : 20 millions d'euros - Banque de marchés et d'investissement : 13 millions d'euros) au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(2) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les fonds propres alloués représentent 6 % des encours pondérés au sens du ratio de solvabilité international.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

Le besoin en fonds propres ainsi calculé est majoré de 50 % de la valeur des titres des sociétés mises en équivalence.

L'allocation des fonds propres de Calyon par pôle est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires.

6.2 - Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Résultat net part du Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net part du Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	(1 566)	93	498 504	390 ⁽¹⁾	2 283	431 474
Autres pays de l'Union européenne	68	852	50 608	356	1 191	38 906
Autres pays d'Europe	169	476	3 205	131	418	27 543
Amérique du Nord	71	465	40 157	470	933	39 254
Amériques centrale et du Sud	3	28	385	(2)	19	215
Afrique et Moyen Orient	172	98	4 914	189	84	4 767
Asie et Océanie (hors Japon)	319	1 136	29 598	⁽¹⁾ 154	772	⁽²⁾ 32 040
Japon	50	211	14 557	50	162	13 792
Total	(714)	3 359	641 928	1 738	5 862	587 991

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat net part du groupe a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros (France – y compris DOM-TOM : 20 millions d'euros - Asie et Océanie – hors Japon : 13 millions d'euros) au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(2) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des actifs sectoriels a été réduit au 31 décembre 2006 de 179 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

NOTE 7 : NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

7.1 - Caisse, banques centrales

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	54		28	
Banques centrales	10 304	376	1 757	80
Total en principal	10 358	376	1 785	80
Créances rattachées	9	7	2	-
Valeur au bilan	10 367	383	1 787	80

7.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	389 273	359 497
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	91	38
Juste valeur au bilan	389 364	359 535
dont titres prêtés	3 979	4 729

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Créances sur la clientèle	3 215	
Titres reçus en pension livrée	95 074	99 057
Titres détenus à des fins de transaction	111 010	128 671
Effets publics et valeurs assimilées	33 074	27 568
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	51 097	66 506
Titres cotés	42 677	59 137
Titres non cotés	8 420	7 369
Actions et autres titres à revenu variable	26 839	34 597
Titres cotés	26 742	34 487
Titres non cotés	97	110
Instruments dérivés	179 974	131 769
Juste valeur au bilan	389 273	359 497

(1) y compris les OPCVM.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Titres détenus à des fins de transaction	91	38
Actions et autres titres à revenu variable	91	38
Titres cotés		
Titres non cotés	91	38
Juste valeur au bilan	91	38

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Titres vendus à découvert	23 270	38 040
Titres donnés en pension livrée	105 540	110 087
Dettes représentées par un titre	26 214	28 073
Dettes envers la clientèle	542	
Instruments dérivés	177 377	126 791
Juste valeur au bilan	332 943	302 991

7.3 - Instruments dérivés de transaction

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 4.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

7.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Effets publics et valeurs assimilées	6 326	12 376
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 816	10 002
Titres cotés	5 729	9 567
Titres non cotés	3 087	435
Actions et autres titres à revenu variable	1 257	2 013
Titres cotés	502	647
Titres non cotés	755	1 366
Total des titres disponibles à la vente	16 399	24 391
Total des créances disponibles à la vente	3	3
Créances rattachées	106	157
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾	16 508	24 551

(1) dont : Titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés = 43 millions d'euros

Titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés = 714 millions d'euros

Aucune garantie reçue sur encours dépréciés

Aucun impayé significatif < 90 jours

556 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2007 et 786 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	6 326	6	23	12 376	2	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 816	13	27	10 002	42	
Actions et autres titres à revenu variable	561	215	2	710	223	
Titres de participation non consolidés	696	136	13	1 303	269	35
Créances disponibles à la vente	3			3		
Créances rattachées	106			157		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	16 508	370	65	24 551	536	36
Impôts différés		(73)	(11)		(103)	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	16 508	297	54	24 551	433	36

7.5 - Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	29 220	28 603
dont comptes ordinaires et débiteurs sains	5 206	3 603
dont comptes et prêts à terme au jour le jour sains	1 857	1 082
Valeurs reçues en pension	2 763	20
Titres reçus en pension livrée	23 273	29 870
Prêts subordonnés	5	4
Titres non cotés sur un marché actif	112	56
Autres prêts et créances	16	9
Total	55 389	58 562
Créances rattachées	364	1 153
Dépréciations	(91)	(196)
Valeur nette au bilan	55 662	59 519

Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 572	8 264
Autres concours à la clientèle	92 538	74 045
Titres reçus en pension livrée	10 088	12 876
Prêts subordonnés	422	440
Titres non cotés sur un marché actif	2 443	2 624
Avances en comptes courants d'associés	3	
Comptes ordinaires débiteurs	5 208	4 463
Total	120 274	102 712
Créances rattachées	793	793
Dépréciations	(2 613)	(2 039)
Valeurs nettes au bilan	118 454	101 466
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	434	472
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		1
Total	434	473
Créances rattachées	3	3
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	437	476
Total	118 891	101 942

7.6 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

en millions d'euros	01.01.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Actifs financiers disponibles à la vente	786	16	78	(284)	(29)	(11)	556
Créances sur établissements de crédit	196		9	(108)	(6)		91
Créances sur la clientèle	2 039	(1)	1 159	(496)	(113)	25	2 613
dont dépréciations collectives	1 125		107		(64)		1 168
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Autres actifs financiers	131		20	(4)			147
Total des dépréciations d'actifs financiers	3 152	15	1 266	(892)	(148)	14	3 407

en millions d'euros	01.01.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Actifs financiers disponibles à la vente	612	240	44	(91)	(19)		786
Créances sur établissements de crédit	266	2	3	(63)		(12)	196
Créances sur la clientèle	2 552	(46)	330	(611)	(139)	(47)	2 039
dont dépréciations collectives	1 119		73		(67)		1 125
Opérations de location financement	1			(1)			
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Autres actifs financiers	18		51	(9)		71	131
Total des dépréciations d'actifs financiers	3 449	196	428	(775)	(158)	12	3 152

7.7 - Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Comptes et emprunts	58 576	59 298
dont comptes ordinaires créditeurs	10 477	9 068
dont comptes et emprunts au jour le jour	4 153	14 991
Valeurs données en pension	1 325	347
Titres donnés en pension livrée	18 244	17 180
Total	78 145	76 825
Dettes rattachées	360	1 985
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	78 505	78 810

Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Comptes ordinaires créditeurs	18 512	19 823
Autres dettes envers la clientèle	70 718	60 736
Titres donnés en pension livrée	8 685	3 200
Total	97 915	83 759
Dettes rattachées	306	276
Valeur au bilan	98 221	84 035

7.8 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Calyon ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

7.9 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	35	46
Titres de créances négociables :	71 243	61 490
Émis en France	25 521	19 130
Émis à l'étranger	45 722	42 360
Emprunts obligataires	352	610
Autres dettes représentées par un titre	7	8
Total	71 637	62 154
Dettes rattachées	713	676
Valeur au bilan	72 350	62 830
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	(1)6 521	4 129
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3 101	2 020
Total	9 622	6 149
Dettes rattachées	20	128
Valeur au bilan	9 642	6 277

(1) dont 2 250 millions d'euros d'avances d'actionnaires.

7.10 - Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Passif

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Actifs disponibles à la vente	60	100
Couvertures de flux de trésorerie	-	(1)
Autres différences temporaires	37	46
Autres impôts différés passif	40	46
Total impôts différés passif	137	191

Impôts différés - Actif

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Provisions pour risques et charges non déductibles	560	404
Charges à payer non déductibles	128	146
Couvertures de flux de trésorerie	50	23
Autres impôts différés actif	1 103	170
Total impôts différés actif	1 841	743

L'augmentation par rapport à 2006 des actifs d'impôts différés est liée pour l'essentiel aux conséquences comptables de la crise des marchés de crédit décrite dans le rapport de gestion. En effet, une partie des provisions et dépréciations constatées en 2007 s'est traduite dans certaines entités du groupe Calyon par un déficit fiscal reportable, et en conséquence par la

constatation comptable d'un actif d'impôt différé. Pour les dépréciations qui n'ont pu être déduites fiscalement en 2007, la différence temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal a donné lieu également à activation d'impôt différé, conformément aux principes et méthodes comptables décrits dans la note 1.2.

7.11 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation – Actif

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Autres actifs	37 045	24 231
Comptes de stocks et emplois divers		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	22 229	19 598
Comptes de règlements	14 816	4 633
Comptes de régularisation	8 770	12 822
Comptes d'encaissement et de transfert	3 815	3 464
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 987	7 976
Produits à recevoir	791	1 133
Charges constatées d'avance	190	152
Autres comptes de régularisation	1 987	97
Valeur nette au bilan	45 815	37 053

(1) dont encours dépréciés : 147 millions d'euros.

Comptes de régularisation – Passif

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Autres passifs⁽¹⁾	30 292	22 993
Comptes de règlements	13 940	5 218
Créditeurs divers et autres	16 351	17 775
Versement restant à effectuer sur titres	1	
Comptes de régularisation	5 921	15 182
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	2 502	4 154
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 283	7 700
Produits constatés d'avance	433	865
Charges à payer	1 565	2 327
Autres comptes de régularisation	138	136
Valeur au bilan	36 213	38 175

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

7.12 - Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Actifs non courants destinés à être cédés	77	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

7.13 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe 3.3.

7.14 - Immeubles de placement

en millions d'euros	Solde 01.01.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	34		4	(11)		(19)	8
Amortissements et dépréciations	(18)			3		13	(2)
Valeur nette au bilan	16	0	4	(8)	0	(6)	6

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

en millions d'euros	Solde 01.01.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2006
Valeur brute	322	(7)	5	(169)	(8)	(109)	34
Amortissements et dépréciations	(122)	7	(6)	13	6	84	(18)
Valeur nette au bilan	200	0	(1)	(156)	(2)	(25)	16

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

7.15 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en millions d'euros	01.01.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 230	8	167	(44)	(37)	7	1 331
Créances rattachées ⁽¹⁾							
Amortissements et dépréciations	(584)	(9)	(96)	37	21	(2)	(633)
Valeur nette au bilan	646	(1)	71	(7)	(16)	5	698
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	256	9	92	(13)	(7)	12	349
Amortissements et dépréciations	(174)	(7)	(27)	12	4	(10)	(202)
Valeur nette au bilan	82	2	65	(1)	(3)	2	147

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

en millions d'euros	01.01.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2006
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	1 120	(2)	109	(73)	(31)	107	1 230
Créances rattachées ⁽¹⁾							
Amortissements et dépréciations	(504)		(89)	66	18	(75)	(584)
Valeur nette au bilan	616	(2)	20	(7)	(13)	32	646
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	228	11	32	(12)	(4)	1	256
Amortissements et dépréciations	(171)		(18)	12	4	(1)	(174)
Valeur nette au bilan	57	11	14	0	0	0	82

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

7.16 - Écarts d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre relatif au « périmètre de consolidation » en note annexe 3.6.

7.17 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions techniques des contrats d'assurance est non significatif.

7.18 - Provisions

en millions d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non-utilisées	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques d'exécution des engagements par signature	26		1		(7)		(1)	19
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	305	2	55	(15)	(13)	(13)	44	365
Litiges divers ⁽²⁾	478	(14)	130	(34)	(31)	(4)	(8)	517
Participations								
Restructurations								
Autres risques	111	11	20	(4)	(29)	(2)	(4)	103
Provisions	920	(1)	206	(53)	(80)	(19)	31	1 004

(1) dont 232 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 5 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2007, l'encours des provisions pour litiges divers, qui est de 517 millions d'euros, se décompose comme suit :

-litiges fiscaux : 94 millions d'euros

-litiges juridiques : 423 millions d'euros.

7.19 - Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2007

Aucune action n'est détenue par Calyon (société-mère) ou par l'une de ses filiales.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Au 31 décembre 2007, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31.12.2007	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	131 083 951	95,28	95,28
SACAM Développement ⁽²⁾	3 068 465	2,23	2,23
C.A. Bourse ⁽¹⁾	2 776 832	2,02	2,02
Delfinances ⁽¹⁾	604 589	0,44	0,44
CPR G ⁽¹⁾	48 539	0,03	0,03
Personnes physiques	16		
Total	137 582 392	100,00	100,00

(1) détenu par le groupe Crédit Agricole S.A.

(2) détenu par le groupe Crédit Agricole.

Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	31.12.2007 en millions d'euros	31.12.2006 en millions d'euros
Calyon Preferred Funding LLC	déc-98	230	156	175
Calyon Preferred Funding II LLC	juin-02	320	217	243
Total		550	374	418

La valeur nominale des actions est de 27 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

Résultat par action

	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en millions d'euros)	(714)	1 738 ⁽¹⁾
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	132 419 957,5	121 402 307,5
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	132 419 957,5	121 402 307,5
Résultat de base par action (en euros)	(5,39)	14,32
Résultat dilué par action (en euros)	(5,39)	14,32

(1) Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le résultat net a été réduit au 31 décembre 2006 de 33 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1 aux états financiers consolidés)

Dividendes

Au titre de l'exercice 2007, le Conseil d'administration de Calyon SA n'a pas proposé de dividende, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Montant net en millions d'euros
2004	250
2005	1 551
2006	2 049

Affectations du résultat et fixation du dividende

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2007 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Calyon du 13 mai 2008.

Le texte de la résolution est le suivant :

Première résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire et connaissance prise du rapport du conseil d'administration à l'assemblée, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, décide d'affecter la perte de l'exercice 2007, soit EUR 2 855 360 275,11, sur les postes suivants :

- primes d'émission pour un montant de 1 949 057 503,99 euros ;
- primes de fusion pour un montant de 356 755 601,15 euros ;
- primes d'apport pour le solde, soit un montant de 549 547 169,97 euros.

L'Assemblée générale prend acte, conformément à la loi, des distributions faites au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par titre (en euros)
2004	115 547 092	⁽¹⁾ 2,16
2005	115 547 092	⁽²⁾ 13,42
2006	127 257 523	⁽²⁾ 16,10

(1) dividende éligible à l'abattement de 50 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.

(2) dividende éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les seuls actionnaires personnes physiques.

NOTE 8 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

8.1 - Charges de personnel

Détail des charges en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(2 014)	(1 845)
Autres charges sociales	(465)	(474)
Intéressement et participation	(8)	(52)
Impôts et taxes sur rémunération	(39)	(64)
Total charges de personnel	(2 526)	(2 435)

(1) dont autres avantages à long terme : médailles du travail pour 5 millions d'euros dont charges sur plans de stock-options pour 19,5 millions d'euros.

8.2 - Effectif moyen

en unités de temps plein	31.12.2007	31.12.2006
France	4 587	4 474
International	9 230	8 627
Total	13 817	13 101

8.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Calyon n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein de Calyon divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « article 83 ».

8.4 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Dette actuarielle au 31.12. N-1	853	774	720
Ecart de change	(49)		
Coût des services rendus sur la période	36	30	26
Coût financier	37	34	31
Cotisations de l'employé	6	7	7
Modification / réduction / liquidation de plan	1	9	(12)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	14		1
Indemnités de cessation d'activité	(1)	1	
Prestations versées (obligatoire)	(31)	(29)	(16)
Gains / pertes actuariels ⁽¹⁾	75	27	31
Dette actuarielle au 31.12.n	941	853	788

La différence de borne entre la clôture de 2005 et l'ouverture de 2006 inclut notamment les effets de périmètre.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Coût des services rendus sur l'exercice	36	30	26
Coût financier	37	34	31
Rendement attendu des actifs sur la période	(32)	(29)	(6)
Amortissement du coût des services passés	(1)	2	
Amortissement des gains / pertes actuariels	8	13	16
Gains / pertes sur les réductions et liquidations		5	(6)
Gains / pertes sur la limitation de surplus			
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	48	55	61

Variation de la juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31.12.N-1	599	540	470
Ecart de change	(36)		
Rendement attendu des actifs	32	29	15
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime ⁽¹⁾	70	23	15
Cotisations de l'employeur	38	25	44
Cotisations de l'employé	6	8	7
Modification / réduction / liquidation de plan	7		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	18	1	1
Indemnités de cessation d'activité			
Prestations versées	(31)	(27)	(12)
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31.12.N	703	599	540

Position nette

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Dette actuarielle fin de période	941	853	788
Coût des services passés non comptabilisés			
Gains / pertes sur la limitation de surplus			
Dette actuarielle nette fin de période	941	853	788
Juste valeur des actifs / droits à remboursement fin de période	703	599	540
Position nette (passif) / actif fin de période	(238)	(254)	(248)

La position nette est couverte par une provision pour engagements sociaux.

Information sur les actifs des régimes⁽²⁾

	2007	2006	2005
Composition des actifs			
- % d'obligations	74 %	74 %	74 %
- % d'actions	16 %	16 %	16 %
- % d'autres actifs	10 %	10 %	10 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	2007	2006	2005
Taux d'actualisation ⁽³⁾		2,25 % à 4,25 %	2,5 % à 4,09 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,5 %	4 %	4 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽⁴⁾		2,65 % à 3,55 %	2,50 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	5 %	4 %	4 %

(1) Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole.

Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole. En revanche, pour Calyon, l'effet d'augmentation sur les engagements de 74 millions d'euros n'a pas d'impact résultat car cette augmentation est compensée par la variation des fonds gérés.

(2) calculé sur la base des actifs de Calyon (société-mère) en France.

(3) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

(4) selon les populations concernées (cadres ou non cadres).

8.5 - Autres engagements sociaux

Calyon associe ses salariés à son développement et à ses résultats à travers différents dispositifs.

Au titre de l'accord de participation, la réserve spéciale est calculée selon la formule légale à compter de 2005 conformément aux dispositions de l'article L.442-2 du Code du travail. Elle est répartie entre les bénéficiaires proportionnellement au salaire brut avec application des plafonds légaux.

Au titre de l'intéressement, un nouvel accord a été signé pour les années 2007, 2008 et 2009. Cet accord conserve les principes de l'accord antérieur, conclu pour les exercices 2004 à 2006. Il associe les salariés à l'amélioration du coefficient d'exploitation et de la performance globale, avant incidence d'éléments de nature exceptionnelle.

Les montants distribués au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

Exercice en millions d'euros	Année de versement	Participation	Intéressement
2006	2007	-	41,5
2005	2006	-	37,1
2004	2005	29,1	-
2003	2004	23,4	10,0
2002	2003	10,7	-

Calyon dispose par ailleurs d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) venant compléter les dispositifs susmentionnés. Il propose un choix diversifié de fonds communs de placement. Calyon complète les versements volontaires par le versement d'un abondement : le taux de l'abondement est de 150 % à compter du 1er mai 2007, dans la limite de 1 500 euros par an (selon l'accord du 24 avril 2007 valable jusqu'au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, Calyon verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

8.6 - Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires de Crédit Agricole S.A. des 22 mai 2002, 21 mai 2003, et du 17 mai 2006, cinq plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. avaient été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. au profit des collaborateurs de Calyon.

Plans d'attribution d'options de l'année 2003

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (autorisations données par les assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002 et 21 mai 2003) a mis en place deux plans d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de

certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dont Crédit Agricole Indosuez, ancienne dénomination sociale de Calyon :

- en avril 2003 au prix d'exercice de 14,59 euros ;
 - en décembre 2003 au prix d'exercice de 18,09 euros ;
- correspondant à la moyenne des vingt derniers cours de bourse ayant précédé la réunion de ces Conseils.

En décembre 2003, dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (dont Crédit Agricole Indosuez), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'Assemblée générale du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des filiales concernées.

Plans d'attribution d'options de l'année 2004

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 23 juin 2004, sur autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dont Calyon. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan pour Calyon est de 5 168 000 titres, au prix

d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil de Crédit Agricole S.A.

Plans d'attribution d'options de l'année 2005

Le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 19 juillet 2005 a procédé, au profit d'un nouveau salarié de Calyon à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros, ce prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion de ce conseil.

Plans d'attribution d'options de l'année 2006

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire de Crédit Agricole S.A. du 17 mai 2006, le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., en date du 18 juillet

2006, a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à sa mise en œuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant pour Calyon sur 5 416 500 options au prix unitaire de 33,61 euros a été mis en place par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. le 6 octobre 2006.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003 étant ouverte il a été procédé, conformément aux décisions du conseil d'administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces deux plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003 et de janvier 2007.

Description des 5 plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. précités :

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003	2004	2005	2006	Total
Date de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006
Date du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	19/07/2005	18/07/2006
Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	19/07/2005	06/10/2006
Durée du plan	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	19/07/2009	06/10/2010
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	19/07/2012	07/10/2013
Nombre d'attributaires Calyon	162	157	588	1	745
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs de Calyon ⁽¹⁾	1 714 447	3 746 001	5 168 000	5 000	5 416 500
Prix d'exercice ⁽²⁾	14,38 €	17,83 €	20,48 €	20,99 €	33,61 €
Conditions de performance	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe					
Démission	perte	perte	perte	perte	perte
Licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Décès	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾	maintien ⁽²⁾
Nombre d'options attribuées aux 10 plus gros attributaires ^{(1) (3)}	1 483 917	400 000	5 000	390 000	
attribuées aux mandataires sociaux de Calyon ⁽¹⁾	756 016	170 000		180 000	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes	Black et Scholes

(1) Sur la base des informations communiquées par Crédit Agricole S.A.

(2) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

(3) Hors mandataires sociaux de Calyon.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et refacture une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans - Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	19/07/2005	06/10/2006
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %	5 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %	3,22 %	3,03 %
Volatilité à la date d'attribution	40%	27 %	25 %	25 %	28 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Le montant de l'augmentation de capital 2007 réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole était de 500 millions d'euros (avant décote). 5 258 salariés du groupe Calyon ont souscrit à cette offre pour un montant moyen de 14 268 euros.

Les actions de Crédit Agricole S.A. ont été souscrites à 22,01 euros (23,38 euros aux Etats-Unis). Ce prix est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. constatés lors des séances de Bourse du 24 septembre au 19 octobre 2007 inclus, à laquelle a été appliquée une décote de 20 % (15 % pour les Etats-Unis).

Le calcul utilisé pour valoriser la décote suit la méthode préconisée par le communiqué du CNC du 21 décembre 2004. Il a consisté à évaluer le coût d'incessibilité à partir d'une stratégie consistant à vendre à terme les actions incessibles et à acheter un même nombre d'actions au comptant, financées par un prêt.

La moyenne des taux ayant permis d'évaluer le coût de ce financement s'établit à 6,38 % (taux sans risque augmenté d'un spread moyen).

Le résultat du calcul a entraîné la comptabilisation de 33 % de la décote, soit une charge comptable de 5 millions d'euros.

8.7 - Rémunérations des dirigeants

Ont été retenus comme dirigeants de Calyon les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'administration de Calyon.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle Interne, en page 50 du présent document de référence.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité exécutif en 2007 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 34,9 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2007 : 6,2 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration de Calyon en 2007 s'élèvent à 0,4 million d'euros.

NOTE 9 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements donnés et reçus et actifs donnés en garantie

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
ENGAGEMENTS DONNES	153 967	165 340
Engagements de financement	114 741	124 751
Engagements en faveur d'établissements de crédit	8 346	31 091
Engagements en faveur de la clientèle	106 395	93 660
Ouverture de crédits confirmés	105 585	92 844
Ouverture de crédits documentaires	12 020	7 499
Autres ouvertures de crédits confirmés	93 565	85 345
Autres engagements en faveur de la clientèle	810	816
Engagements de garantie	39 226	40 589
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	5 534	5 043
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 233	1 971
Autres garanties	3 301	3 072
Engagements d'ordre de la clientèle	33 692	35 546
Cautions immobilières	2 154	1 801
Garanties financières	8 597	7 047
Autres garanties d'ordre de la clientèle	22 941	26 698
ENGAGEMENTS REÇUS	99 699	56 281
Engagements de financement	2 029	5 771
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 373	4 959
Engagements reçus de la clientèle	656	812
Engagements de garantie	97 670	50 510
Engagements reçus d'établissements de crédit	14 453	11 533
Engagements reçus de la clientèle	83 217	38 977
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	10 878	7 994
Autres garanties reçues	72 339	30 983

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Actifs donnés en garantie

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
ACTIFS DONNES EN GARANTIE DE PASSIF		
Passifs	144 922	137 929
Passifs éventuels		

Les montants représentent les titres prêtés, les titres de valeurs donnés en pension, ainsi que les dépôts de garantie sur opérations de marché.

NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	55 662	55 662	59 519	59 519
Prêts et créances sur la clientèle	118 891	118 803	101 942	101 892
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Immeubles de placement	6	6	16	16
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	78 505	78 505	78 810	78 810
Dettes envers la clientèle	98 221	98 221	84 035	84 035
Dettes représentées par un titre	72 350	72 328	62 830	62 830
Dettes subordonnées	9 642	9 642	6 277	6 277

Actifs détenus par prise de possession de garantie

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Calyon n'en possède pas au 31 décembre 2007.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le groupe Calyon et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Calyon.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables

Comme décrit en note 2, la juste valeur de certains instruments financiers est déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables. Il s'agit en particulier au 31 décembre 2007 :

- de parts de CDO à sous-jacents immobilier américain ;
- de la juste valeur des couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobilier américain mentionnés ci-dessous ;
- dans une moindre mesure de la juste valeur d'autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

La variation de juste valeur de -3 179 millions d'euros sur l'exercice 2007 reflète pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

Au 31 décembre 2006, des données de marché étaient disponibles pour la valorisation des parts de CDO et de leurs couvertures.

	31.12.2007			
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché ⁽¹⁾	Variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché ⁽¹⁾
en millions d'euros				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		389 273	14 506	(3 179)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		91		
Actifs financiers disponibles à la vente		16 508		
Prêts et créances	174 553	174 465		
Autres actifs financiers	11 573	11 573		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		332 943	272	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Autres passifs financiers	260 594	260 572		

(1) Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion.

en millions d'euros	31.12.2006		
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché ⁽¹⁾
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		359 497	1 329
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		38	
Actifs financiers disponibles à la vente		24 551	
Prêts et créances	161 461	161 411	
Autres actifs financiers	2 799	2 799	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		302 991	199
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Autres passifs financiers	232 220	232 220	

(1) Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du rapport de gestion.

L'information sur la variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché n'est pas disponible en 2006.

Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine (day one)

en millions d'euros	2007	2006
Marge différée au 1er janvier	444	399
Marge différée générée par les nouvelles transactions de l'année	292	218
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(211)	(166)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année	(75)	(7)
Marge différée au 31 décembre	450	444

**NOTE 11 : EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA CLÔTURE****Communiqué de presse du 2 janvier 2008**

Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon

Société Générale et Calyon ont conclu [le 2 janvier 2008] la fusion annoncée le 8 août 2007, des activités de courtage exercées par leurs filiales respectives Fimat et Calyon Financial. Ceci rend effectif le lancement opérationnel de Newedge, leader mondial de l'exécution et du clearing sur produits dérivés listés. L'objectif des deux actionnaires est d'introduire en Bourse la nouvelle entité dans un délai de 18 à 24 mois.

Newedge est détenue conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon. Le Président, Marc Litzler, Directeur Général de Calyon et le Vice-Président, Philippe Collas, Directeur Général Adjoint de Société Générale en charge des gestions d'actifs et des services aux investisseurs, sont nommés pour une période de deux ans, avec une alternance entre Société Générale et Calyon.

Patrice Blanc, Président Directeur Général de Fimat, est nommé Directeur Général de Newedge et Richard Ferina, Directeur Général de Calyon Financial, est nommé Directeur Général Délégué.

Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, le traitement et le reporting centralisé des portefeuilles clientèle.

Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 70 marchés dans le monde. Ses effectifs comptent près de 3 000 collaborateurs répartis sur 25 places financières mondiales et son siège est situé à Paris.

NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

Filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006
Société mère							
Calyon		France	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Établissements bancaires et financiers							
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Banco Calyon Brasil		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Algérie	E	Algérie	intégration globale	99,98		99,98	
Calyon Australia Ltd		Australie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Hungary Ltd		Hongrie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Polska SA		Pologne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Slovakia AS		Slovaquie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Merchant Bank Asia LTD		Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Rusbank SA		Russie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Yatirim Bankasi Turk AS		Turquie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cogenec		Monaco	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole Financement		Suisse	mise en équivalence	20,00	20,00	20,00	20,00
Crédit Agricole Luxembourg		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Luxembourg Bank	E	Luxembourg	intégration globale	100,00		100,00	
Crédit Agricole Suisse		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Suisse (Bahamas)		Bahamas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	intégration globale	70,13	70,12	68,95	68,94
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CL Uruguay S.A.	ns	Uruguay	intégration globale		100,00		100,00
UBAF		France	intégration proportionnelle	47,32	47,32	47,32	47,32
CPR Online		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Lyonnais Leasing Japan Company Ltd		Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
LF Investments LP		Etats-Unis	intégration globale	99,00	100,00	99,00	100,00
Sociétés de bourse							
Altura		Espagne	intégration proportionnelle	50,00	50,00	34,20	35,00
Calyon Financial Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Financial Pte Singapore		Singapour	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Financial SNC		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB SB		Suède	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Italia SIM SPA		Italie	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Cheuvreux North America, Inc		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cholet Dupont (groupe)		France	mise en équivalence	33,40	33,40	33,40	33,40
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Cheuvreux Securities Ltd		Hong-Kong	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAI Derivatives Products PLC	ns	Irlande	intégration globale		99,98		99,98
Calyon Financial Canada		Canada	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Securities USA Inc.		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLSA BV (groupe)		Hong-Kong	intégration globale	100,00	100,00	70,61	77,74
Calyon Financial Hong Kong		Hong-Kong	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006
Sociétés d'investissement							
Cie Française de l'Asie (CFA)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance SAS		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAFI Kedros	E	France	intégration globale	100,00		100,00	
Fletirec (groupe)		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France	intégration globale	98,27	98,27	98,27	98,27
ICF Cayman Holdings		Cayman	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Air Finance SA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAI BP Holding		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon North America Holding		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
IPFO		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Mescas		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
SAFEC		Suisse	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Assets Management							
Espana Holding		Espagne	mise en équivalence	45,00	45,00	45,00	45,00
European Sovereign Funding SA	ns	France	intégration globale		100,00		100,00
FCC Masterace	ns	France	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Investments		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CASI	P	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Leasing Corporation	P	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Global Partners Group		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon North America Inc.	P	Etats-Unis	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Holdings		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Capital Market International		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Securities Japan		Japon	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Philemon		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lyra Capital LLC		Etats-Unis	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
Alternative Investment and Research Technologies	s	Etats-Unis	mise en équivalence		50,00		50,00
Lyra Partners LLC		Etats-Unis	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
Sociétés de crédit-bail et de location							
GETIC (ex Ergifrance)	ns	France	intégration globale		100,00		100,00
Financière Immobilière Calyon		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Cardinalimmo		France	intégration globale	49,61	49,61	49,61	49,61
Divers							
CA Brasil DTVM		Brésil	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Conseil SA		Luxembourg	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calyon Preferred Funding LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Preferred Funding II LLC		Etats-Unis	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CAIRS Assurance SA	E	France	intégration globale	100,00		100,00	
Calyon CLP	E	France	intégration globale	100,00		100,00	
Calyon Financing Luxembourg SARL	E	Luxembourg	intégration globale	100,00		100,00	
Fonds Mezzasia	C	Hong Kong	intégration globale		100,00		88,87
Fonds Alcor		Hong Kong	intégration globale	99,05	99,05	99,05	93,62

Filiales, coentreprises et entreprises associées	(a)	Implantation	Méthode	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12. 2007	31.12. 2006	31.12. 2007	31.12. 2006
Divers (suite)							
MERISMA		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calixis Finance		France	intégration globale	89,80	89,80	89,80	89,80
LSF Italian Finance Company SRL		Italie	intégration globale	90,00	60,00	67,00	60,00
Sagrantino Italy srl		Italie	intégration globale	90,00	90,00	67,00	90,00
Sagrantino BV		Pays-Bas	intégration globale	100,00	100,00	67,00	67,00
European NPL S.A.		Luxembourg	intégration globale	67,00	67,00	67,00	67,00
DGAD International SARL		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl	E	Italie	intégration globale	90,00		60,30	
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez International Finance BV	ns	Pays-Bas	intégration globale		100,00		100,00
SNC Doumer		France	intégration globale	99,94	99,94	99,94	99,94
Chauray Contrôle SAS		France	intégration proportionnelle	34,00	34,00	34,00	34,00
SNC Haussmann Anjou	ns	France	intégration globale		100,00		100,00
Crédit Agricole Private Banking Levante		Espagne	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Private Banking Norte		Espagne	intégration globale	95,00	95,00	95,00	95,00
Aguadana SL	E	Espagne	intégration globale	100,00		100,00	
Calyon Finance Guernesey		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Indosuez Finance Ltd	E	Royaume-Uni	intégration globale	100,00		100,00	
Ester Finance		France	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Capital Plus		Cayman	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLINFIM		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calyon Global Banking		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Carr Indosuez Asia SA	F	France	intégration globale		100,00		100,00
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd		Hong Kong	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Calyon Investment Products Ltd	ns	Cayman	intégration globale		100,00		100,00
Aylesbury BV		Royaume-Uni	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Bletchley Investments Ltd		Royaume-Uni	intégration globale	82,22	82,22	100,00	82,22
SNC Shaun	E	France	intégration globale	100,00		100,00	
EDELAAR EESV	E	Pays Bas	intégration globale	90,00		90,00	
Korea 21st Century Trust		Corée du Sud	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Casam Cayman Ltd	ns	Etats-Unis	mise en équivalence		50,00		50,00
Casam US Holding Inc		Etats-Unis	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
Casam Systeia Global Macro		Irlande	intégration globale	97,75	99,60	97,75	99,60
Casam Systeia Pair Trading	C	Irlande	intégration globale		99,57		99,57
Casam Systeia Event Driven		Irlande	intégration globale	99,86	99,63	99,86	99,63
Casam Systeia Equity Quant		Irlande	intégration globale	99,90	96,90	99,90	96,90
Casam Systeia Futures Euro	C	Irlande	intégration globale		97,22		97,22
CASAM		France	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
Casam Americas LLC		Etats-Unis	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
Casam Advisers LLC		Etats-Unis	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00

(a) : Entrées (E) dans le périmètre,

Sorties du périmètre car les entités sont non significatives (ns), cédées (C), fusionnées (F), consolidées dans un palier (P).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Calyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthodes comptables et de présentation

La note 1 de l'annexe aux états financiers expose le changement de méthode comptable relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires dans une entité déjà contrôlée. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le bien-fondé de ce changement de méthode ainsi que le caractère approprié des informations communiquées dans les états financiers.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe aux états financiers.

- Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe aux états financiers.
 - Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a mis en place, dans le contexte spécifique de la crise financière, des modalités de valorisation des instruments financiers exposés directement ou indirectement au marché immobilier résidentiel américain. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe aux états financiers.
 - Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux états financiers, votre groupe a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans l'évaluation des « passifs à la juste valeur par résultat ». Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
 - Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé en note 2 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans les notes 1 et 2 de l'annexe aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

»» COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2007

184	Bilan de Calyon S.A.
186	Hors-bilan de Calyon SA
187	Compte de résultat
188	Notes annexes aux comptes individuels
219	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

COMPTES INDIVIDUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2007

en normes françaises – arrêtés par le Conseil d'administration en date du 3 mars 2008

BILAN DE CALYON S.A.

ACTIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Opérations interbancaires et assimilées		182 764	207 707
Caisse, banques centrales, C.C.P.		9 951	1 440
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1, 4.2, 4.3	35 717	36 641
Créances sur les établissements de crédit	2	137 096	169 626
Opérations avec la clientèle	3, 3.1, 3.2, 3.3	117 667	94 410
Opérations sur titres		86 059	98 262
Obligations et autres titres à revenu fixe	4, 4.1, 4.2, 4.3	50 172	61 813
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1	35 887	36 449
Valeurs immobilisées		6 363	6 630
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 6	395	425
Parts dans des entreprises liées	5, 6	5 636	5 972
Immobilisations incorporelles	6	109	64
Immobilisations corporelles	6	223	169
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		103 013	79 836
Autres actifs	7	76 997	59 890
Comptes de régularisation	7	26 016	19 946
Total actif	16	495 866	486 845

PASSIF

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Opérations interbancaires et assimilées		193 238	203 821
Banques centrales, C.C.P.		383	57
Dettes envers les établissements de crédit	9	192 855	203 764
Comptes créditeurs de la clientèle		87 803	76 715
Autres dettes	10, 10.1, 10.2	87 803	76 715
Dettes représentées par un titre	11	79 741	65 367
Comptes de régularisation et passifs divers		116 577	121 660
Autres passifs	12	98 455	104 166
Comptes de régularisation	12	18 122	17 494
Provisions et dettes subordonnées		12 545	9 250
Provisions	13	2 165	2 106
Dettes subordonnées	14	10 380	7 144
Fonds pour risques bancaires généraux		105	105
Capitaux propres (hors FRBG)	15	5 857	9 927
Capital souscrit		3 715	3 436
Primes liées au capital		4 548	4 250
Réserves		417	341
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		32	38
Report à nouveau			331
Résultat de l'exercice		(2 855)	1 531
Total passif	16	495 866	486 845

HORS-BILAN DE CALYON SA

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Engagements donnés	272 907	261 213
Engagements de financement	139 699	128 122
Engagements de garantie	131 506	132 442
Engagements sur titres	1 702	649
Engagements reçus	27 025	36 390
Engagements de financement	10 651	14 112
Engagements de garantie	14 734	20 414
Engagements sur titres	1 640	1 864
AU 31 DÉCEMBRE 2007		
en millions d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements de garantie avec Crédit Agricole S.A.	8 218	96
Engagements de financement avec Crédit Agricole S.A.	-	12

Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises non dénoués :
note 17

Opérations sur instruments financiers à terme : note 18

COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés		(3 168)	(3 035)
Intérêts et produits assimilés	19	16 292	10 775
Intérêts et charges assimilés	19	(19 460)	(13 810)
Revenus des titres à revenu variable	20	394	520
Commissions nettes	21 et 21.1	419	306
Produits nets sur opérations financières		2 982	5 971
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	2 893	5 818
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	23	89	153
Autres produits nets d'exploitation bancaire		(187)	413
Produit net bancaire		440	4 175
Charges générales d'exploitation	24	(2 230)	(2 231)
Frais de personnel	24.1 et 24.2	(1 361)	(1 364)
Autres frais administratifs	24.3	(869)	(867)
Dotations aux amortissements		(71)	(66)
Résultat brut d'exploitation		(1 861)	1 878
Coût du risque	25	(958)	5
Résultat d'exploitation		(2 819)	1 883
Résultat net sur actifs immobilisés	26	53	40
Résultat courant avant impôt		(2 766)	1 923
Résultat net exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	27	(95)	(399)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		6	7
Résultat net		(2 855)	1 531

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Note 1 :	Principes et méthodes comptables	189
Note 2 :	Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	197
Note 3 :	Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle	197
3.1	Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique des bénéficiaires	198
3.2	Opérations avec la clientèle - Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique	198
3.3	Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques	199
Note 4 :	Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	200
4.1	Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	201
4.2	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle	201
4.3	Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique	201
Note 5 :	Titres de participation et filiales	203
Note 6 :	Variation de l'actif immobilisé	204
Note 7 :	Autres actifs et comptes de régularisation	205
Note 8 :	Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	205
Note 9 :	Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	206
Note 10 :	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	206
10.1	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique	207
10.2	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique	207
Note 11 :	Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	208
11.1	Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)	208
Note 12 :	Autres passifs et comptes de régularisation	209
Note 13 :	Provisions	209
Note 14 :	Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle	210
Note 15 :	Variation des capitaux propres	211
Note 16 :	Contributions par devises au bilan	211
Note 17 :	Opérations de change et emprunts en devises non dénoués	211
Note 18 :	Opérations sur instruments financiers à terme	212
18.1	Instruments financiers à terme – Juste valeur	213
18.2	Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle	213
18.3	Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie	214
Note 19 :	Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	214
Note 20 :	Revenus des titres	215
Note 21 :	Commissions nettes	215
21.1	Prestations de services bancaires et financiers	215
Note 22 :	Gains ou pertes sur opérations sur portefeuilles de négociation	216
Note 23 :	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	216
Note 24 :	Charges générales d'exploitation	217
24.1	Frais de personnel	217
24.2	Effectif moyen	217
24.3	Autres frais administratifs	217
Note 25 :	Coût du risque	218
Note 26 :	Résultat net sur actifs immobilisés	218
Note 27 :	Impôt sur les bénéfices	219

NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Calyon sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires selon le référentiel français.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Calyon applique à compter du 1^{er} janvier 2007 le règlement CRC 2007-06 du 14 décembre 2007 afférent au caractère douteux des découverts et modifiant l'article 3 bis du règlement du CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit modifié par le règlement du CRC n°2005-03 du 3 novembre 2005.

Calyon n'a pas réalisé d'opérations nécessitant l'application de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2007-D du 15 juin 2007 afférent aux modalités d'application du règlement n° 2004-01 du CRC relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Par ailleurs, comme en 2006, Calyon n'a pas conclu au cours de l'exercice 2007 de contrats de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Les règlements CRC 2007-04 et 2007-05 publiés le 14 décembre 2007 – qui reprennent les dispositions de l'avis CNC 2006-10 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats – n'induisent ainsi aucun changement de méthode en 2007 pour Calyon.

Enfin, Calyon n'est pas concerné par le règlement CRC 2007-01 publié le 14 décembre 2007 et qui reprend les dispositions de l'avis CNC 2006-02 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Calyon applique le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit modifié par le règlement du CRC

n° 2005-03 du 3 novembre 2005 et par le règlement CRC 2007-06 du 14 décembre 2007. En application de celui-ci, les créances présentant un risque de crédit avéré sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que Calyon est amené à modifier les caractéristiques initiales du contrat (durée, taux, etc.) et à abandonner une quote-part d'intérêts futurs, afin de permettre à ces contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré à titre individuel correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis :
 - six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE)
 - six mois pour les créances sur preneurs de crédit-bail immobilier / location financement sur contrepartie clientèle Particuliers France et UE (trois mois pour particuliers hors France et UE)
 - six mois pour les créances sur les collectivités locales France et UE (trois mois pour collectivités locales hors France et UE)
 - trois mois pour les créances sur administrations centrales, régionales, sur les entités du secteur public (tous territoires)
 - trois mois pour toutes les autres créances (tous territoires)
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Ces conditions comptables ont été mises à jour en 2007 pour être en cohérence avec les règles Bâle 2, en retenant le critère le plus conservateur entre le texte comptable et le texte de transposition de la directive Bâle 2.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

L'ancienneté des impayés relatifs aux découverts est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par Calyon ;
- ou, le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par Calyon dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ;
- ou, le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

En lieu et place de ces critères, l'ancienneté d'un impayé peut être décomptée lorsque le découvert a fait l'objet de la part de Calyon d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur, sous réserve que cette demande de remboursement s'inscrive dans le cadre d'un suivi quotidien et rigoureux des découverts et d'une procédure documentée en fixant les critères de déclenchement.

Parmi les encours douteux, Calyon distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Calyon constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance et la dépréciation calculée sur une créance douteuse sont enregistrées en coût du risque.

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie résiduelle du prêt dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation sont inscrites en coût du risque ; toutefois, l'amortissement de la décote et la reprise de dépréciation qui correspondent à l'effet du passage du temps sont inscrits dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement CRC n° 2005-03.

Provisionnement collectif du risque de crédit

Par ailleurs, Calyon a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Sont provisionnés collectivement, les portefeuilles des contreparties & des pays sous surveillance et des secteurs à risque avéré. Ces provisions visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Elles couvrent notamment les risques associés aux engagements internationaux (risques pays) tels que définis par l'instruction de la Commission Bancaire n° 2001-01 du 2 mai 2001.

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent inscrites dans leur poste d'origine.

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement n° 2005-01 du 3 novembre 2005, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement n° 2005-03 du 3 novembre 2005, en matière d'identification et de dépréciation au titre du risque de crédit des titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de négociation et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Lorsque le marché est non actif, Calyon utilise des méthodes de valorisations internes.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation qui peut être estimée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, prenant la forme d'achat ou de ventes

d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En outre, les titres à revenu fixe présentant un risque de crédit avéré doivent être identifiés comme douteux ; les dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est effectuée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. « Crédits à la clientèle – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel », page 190).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations, les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». Les revenus des actions et autres titres à revenus variables sont portés au compte de résultat sous la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels Calyon dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient.

Toutefois, les moins-values peuvent être dépréciées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie. Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et la dépréciation au titre des pertes avérées.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif par rapport au montant total des titres d'investissement détenus par l'établissement, ce dernier n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC n° 2005-01. Cette disposition ne s'applique pas aux cessions et transferts de titres d'investissement déjà intervenus entre le 1^{er} janvier 2005 et la date de publication de ce règlement du Comité de la réglementation comptable.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

Calyon satisfait aux conditions exigées par le règlement 2000.02 du CRC et l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire pour classer une partie de ses titres dans cette catégorie (activité significative et permanente, exercée dans un cadre structuré et procurant une rentabilité récurrente).

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond

à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet de l'enregistrement d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Calyon détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant Calyon utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Calyon enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées, prêts et emprunts de titres

Pensions livrées

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif le montant décaissé, représentatif de sa créance sur le cédant.

Les produits et charges relatifs aux titres donnés en pension ou reçus en pension sont rapportés au compte de résultat prorata temporis.

Les titres donnés en pension livrée continuent à faire l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie de portefeuille titres dont ils sont issus.

Prêts et emprunts de titres

Chez le prêteur, une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés au prix de marché du jour du prêt est inscrite au bilan, en lieu et place des titres prêtés. A chaque arrêté comptable, la créance est évaluée selon les règles applicables aux titres prêtés, y compris l'enregistrement des intérêts courus sur titres de placement et d'investissement.

Chez l'emprunteur, les titres sont inscrits à l'actif en titres de transaction au prix de marché du jour de l'emprunt. Une dette est enregistrée au passif à l'égard du prêteur en « dettes sur titres empruntés », à chaque arrêté comptable, la dette de titres et les titres sont valorisés au prix de marché le plus récent.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation, autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Immobilisations

Calyon applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Calyon applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose Calyon sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2007.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Calyon, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les logiciels créés par l'entité et destinés à ses besoins propres sont immobilisés à leur coût de production, lorsque les conditions d'immobilisation sont respectées.

Engagements sociaux de fin de carrière

Calyon applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, Calyon provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, soit le montant de la dette actuarielle correspondante.

Pour les régimes de retraite à cotisations définies, Calyon enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice par Calyon SA – incluant ainsi les impôts dus localement par les succursales étrangères. Elle intègre par ailleurs les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Calyon étant détenu à 100 % par Crédit Agricole S.A, fait partie intégrante du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A. Le résultat d'intégration fiscale correspond à la différence entre l'impôt dû par le sous-groupe fiscal Calyon à Crédit Agricole S.A et la somme des impôts individuels des filiales faisant partie intégrante du sous-groupe Calyon. Ce résultat est enregistré sous la rubrique Impôt sur les Sociétés, en charges ou produits.

Conversion des actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers des succursales étrangères

Les bilans ainsi que les comptes de résultats des succursales étrangères sont convertis en euro aux cours de change de fin d'exercice.

Opérations de change

Contrats de change au comptant et à terme

A chaque arrêté comptable, les contrats de change comptant sont évalués au cours de marché au comptant de la devise concernée.

Les opérations de change à terme qualifiées d'opérations de transaction sont comptabilisées en valeur de marché sur la base du cours à terme pour la durée restant à courir.

Le résultat des opérations de change à terme, considérées comme des opérations de change au comptant associées à des prêts et des emprunts, est enregistrée prorata temporis sur la durée des contrats.

Options et futures de change

Les options et futures de change conclus à des fins de négoce sont évalués en valeur de marché et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes, réalisés ou non, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont comptabilisés symétriquement à ceux de l'opération couverte.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- à partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif.
- à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Opérations d'échange de taux d'intérêt ou de devises (swaps, fras, caps, floors, collars, swaptions)

Calyon utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes:

1. maintien de positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ; les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultat, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision ;
2. couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ; les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts ;
3. couverture et gestion du risque global de taux d'intérêt à l'exception des opérations visées en [2] et [4] ; les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultat, les gains et pertes latents n'étant pas comptabilisés ;
4. gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction comprenant des swaps de taux d'intérêt ou de devises, ainsi que d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, des titres ou des opérations financières équivalentes ; les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat en valeur de marché corrigée d'une provision afin de tenir compte des risques de contrepartie et des coûts administratifs futurs afférents aux contrats.

La valeur de marché est déterminée par actualisation des flux futurs suivant la méthode dite du taux zéro coupon.

Les reclassements d'instruments entre les différentes catégories sont, en principe, exclus à l'exception de ceux qui pourraient concerner le transfert de la catégorie [2] vers la catégorie [1] ou [4] en cas d'interruption d'une couverture. Ce transfert est comptabilisé en retenant la valeur nette comptable de l'instrument, ce dernier suivant ensuite les règles de son portefeuille de destination.

Les soultes constatées lors de la mise en place d'un contrat d'échange de taux ou de devises ou lors de la résiliation ou de l'assignation de ce contrat, sont étalées sur la durée de vie résiduelle de l'opération ou de l'élément couvert, sauf pour les contrats faisant l'objet d'une évaluation en valeur de marché, pour lesquels elles sont immédiatement rapportées au résultat.

Autres opérations de taux ou d'actions

Les instruments tels que les futures de taux, les dérivés sur actions conclus à des fins de négoce sont évalués à la valeur du marché, et les gains ou pertes correspondants sont portés en compte de résultat.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés, résultant de l'évaluation à la valeur de marché des contrats de couverture spécifique sont répartis sur la durée de vie de l'instrument couvert.

Dérivés de crédits

Calyon utilise des dérivés de crédits essentiellement à des fins de couverture ou de négoce, sous la forme de Credit Default Swaps (CDS) ou de Credit Linked Notes (CLN). Les CDS sont comptabilisés comme des instruments financiers à terme et les primes payées sont enregistrées en résultat prorata temporis. Les CLN émis à des fins de couverture sont présentés au passif du bilan parmi les 'dettes représentées par un titre'. Les CLN acquis sont présentés parmi les 'opérations sur titres' dans un portefeuille correspondant à leur intention de détention.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de Calyon, un choix de principe. Ce choix a pour objectif de traduire la réalité économique de l'opération conformément aux principes de l'image fidèle et de la prédominance de la substance sur l'apparence.

Dettes représentées par un titre

Les frais inhérents aux emprunts obligataires et les primes de remboursement afférentes, le cas échéant, sont amortis sur la durée de l'emprunt de façon linéaire. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique « intérêts et charges assimilées sur obligation et autres titres à revenu fixe ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements par signature

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour leur partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision enregistrée au passif lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Calyon.

Provisions

Calyon applique le règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions qui entrent dans le champ d'application de ce règlement.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne, le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission Bancaire n° 90-01 du 1^{er} avril 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Calyon à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né, en « frais de personnel ».

Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Calyon.

NOTE 2 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2007							31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 > 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Établissements de crédit								
Comptes et prêts							34 672	32 380
à vue	7 850				7 850	2	7 852	17 422
à terme	13 832	3 674	6 056	3 037	26 599	221	26 820	14 958
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	67 913	29 112	2 898	176	100 099	1 348	101 447	136 634
Prêts subordonnés	301	396	283	68	1 048	8	1 056	694
Total	89 896	33 182	9 237	3 281	135 596	1 579	137 175	169 708
Dépréciations					(34)	(45)	(79)	(82)
Valeur nette au bilan					135 562	1 534	137 096	169 626

Parmi les parties liées, la principale contrepartie est Crédit Agricole S.A. (6 994 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 4 360 millions d'euros au 31 décembre 2006).

NOTE 3 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2007							31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	>1 > 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattaché	Total	
Créances commerciales	1 418	393	120	12	1 943	-	1 943	2 203
Autres concours à la clientèle	32 963	13 453	31 225	18 934	96 575	600	97 175	82 551
Titres reçus en pension livrée	14 557	-	1 045		15 602	34	15 636	8 028
Comptes ordinaires débiteurs	4 264				4 264	11	4 275	2 272
Dépréciations					(1 285)	(77)	(1 362)	(644)
Valeur nette au bilan⁽¹⁾					117 099	568	117 667	94 410

(1) dont encours restructurés

3.1 - Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique des bénéficiaires

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	34 343	21 987
Autres pays de l'Union Européenne	37 761	25 629
Autres pays d'Europe	6 255	6 157
Amérique du Nord	14 055	20 233
Amérique centrale et du Sud	9 338	7 454
Afrique et Moyen Orient	5 933	4 154
Asie et Océanie (hors japon)	8 528	6 378
Japon	2 171	2 499
Valeur brute	118 384	94 491
Créances rattachées	645	563
Dépréciations	(1 362)	(644)
Valeur nette au bilan	117 667	94 410

3.2 - Opérations avec la clientèle - Encours douteux, encours douteux compromis et dépréciations par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007					
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	34 343	82	131	(10)	(93)	48,36 %
Autres pays de l'Union Européenne	37 761	81	109	(36)	(87)	64,74 %
Autres pays d'Europe	6 255	15	10	(9)	(5)	56,00 %
Amérique du Nord	14 055	18	1 109	(3)	(870)	77,46 %
Amérique centrale et du sud	9 338	17	188	(9)	(113)	59,51 %
Afrique et Moyen-Orient	5 933	3	94	0	(31)	31,96 %
Asie et Océanie (hors japon)	8 528	5	18	(1)	(18)	82,61 %
Japon	2 171	4				
Organismes supra-nationaux						
Créances rattachées	645	10	95	(3)	(74)	73,33 %
Valeur au bilan	119 029	235	1 754	(71)	(1 291)	68,48 %

en millions d'euros	31.12.2006					
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis	Couverture en %
France (y compris DOM-TOM)	21 987	89	84	(35)	(56)	52,74 %
Autres pays de l'Union Européenne	25 629	49	107	(17)	(89)	68,62 %
Autres pays d'Europe	6 157	0	7	0	(6)	77,73 %
Amérique du Nord	20 233	151	126	(32)	(88)	42,93 %
Amérique centrale et du sud	7 454	29	182	(17)	(120)	64,85 %
Afrique et Moyen-Orient	4 154	0	49	0	(37)	76,21 %
Asie et Océanie (hors Japon)	6 378	10	47	(4)	(38)	73,54 %
Japon	2 499	7				
Organismes supra-nationaux						
Créances rattachées	563	37	69	(36)	(69)	99,57 %
Valeur au bilan	95 054	372	671	(141)	(503)	61,73 %

3.3 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

en millions d'euros	31.12.2007				
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	1 525	8	248	(7)	(31)
Agriculteurs	59				
Autres professionnels	224				
Sociétés financières	31 521	4	87	(4)	(78)
Entreprises	79 090	213	1 293	(57)	(1 087)
Collectivités publiques	3 851				
Autres agents économiques	2 114		31		(21)
Créances rattachées	645	10	95	(3)	(74)
Valeur au bilan	119 029	235	1 754	(71)	(1 291)

en millions d'euros	31.12.2006				
	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours compromis	Dépréciations sur encours douteux	Dépréciations sur encours compromis
Particuliers	324	8	11	(8)	(10)
Agriculteurs	37				
Autres professionnels	296				
Sociétés financières	31 698		45	(1)	(45)
Entreprises	56 930	364	567	(132)	(406)
Collectivités publiques	3 676		47		(42)
Autres agents économiques	2 093		1		
Créances rattachées					
Valeur au bilan	95 054	372	671	(141)	(503)

NOTE 4 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ET D'INVESTISSEMENT

en millions d'euros	31.12.2007					31.12.2006
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement total	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	30 383	5 303			35 686	36 545
dont surcote restant à amortir		(14)			(14)	
dont décote restant à amortir		4			4	173
Créances rattachées		31			31	97
Dépréciations						(1)
Valeurs nettes au bilan	30 383	5 334			35 717	36 641
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics	333	579			912	1 781
Autres émetteurs	40 399	8 813		13	49 225	59 997
dont surcote restant à amortir		(56)			(56)	
dont décote restant à amortir		3			3	18
Créances rattachées		77			77	51
Dépréciations		(42)			(42)	(16)
Valeurs nettes au bilan	40 732	9 427		13	50 172	61 813
Actions et autres titres à revenu variable :	35 451	326	185		35 962	36 507
Créances rattachées						
Dépréciations		(25)	(50)		(75)	(58)
Valeurs nettes au bilan	35 451	301	135		35 887	36 449
Cumul valeurs nettes	106 566	15 062	135	13	121 776	134 903
Valeurs estimatives	106 566	14 910	184	13	121 673	134 957

4.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

en millions d'euros	31.12.2007				31.12.2006			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	46 688	35 686	27 835	110 209	57 532	36 545	36 380	130 457
Titres non cotés ⁽¹⁾	3 449	0	8 127	11 576	4 246	0	127	4 373
Créances rattachées	77	31	0	108	51	97	0	148
Dépréciations	(42)	0	(75)	(117)	(16)	(1)	(58)	(75)
Valeurs nettes au bilan	50 172	35 717	35 887	121 776	61 813	36 641	36 449	134 903

(1) Part des OPCVM non cotés au 31 décembre 2007 : 7 948 millions d'euros

4.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

en millions d'euros	31.12.2007						Créances rattachées	Total	31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 > 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 396	3 671	12 312	22 758	50 137	77	50 214	61 829	
Effets publics et valeurs assimilés	5 085	5 327	20 189	5 085	35 686	31	35 717	36 642	
Dépréciations							(42)	(17)	
Valeur nette au bilan							85 889	98 454	

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée de détention est inférieure à 6 mois.

4.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	18 740	24 417
Autres pays de l'Union Européenne	37 491	30 405
Autres pays d'Europe	2 580	10 101
Amérique du Nord	2 815	8 220
Amérique centrale et du sud	12 509	11 003
Afrique et moyen orient	439	249
Asie et Océanie (hors japon)	7 748	7 984
Japon	3 501	5 780
Organismes supra-nationaux	0	164
Total en principal	85 823	98 323
Créances rattachées	108	148
Dépréciations	(42)	(17)
Valeur nette au bilan	85 889	98 454

NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

au 31 décembre 2007 (Article L 233-15 du Code du Commerce)

Sociétés	En millions de devise d'origine			Quote-part du capital détenu en %	En millions de contre-valeur euros	En millions de devise d'origine				En millions de contre-valeur euros
	Devises	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des Résultats		Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice

I - Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Calyon**A - FILIALES (détenues à + de 50 % par Calyon)**

BFO	EUR	22	17	98,95	42	USD 1		0	6	
CFA (Cie française de L'Asie)	EUR	183	14	100,00	252			0	19	31
Crédit Agricole Cheuvreux	EUR	39	116	100,00	308	SEK 93 USD 15 CHF 32 EUR 118 USD 59		241	68	22
Crédit Agricole Cheuvreux Securities Ltd	HKD	1 114	(497)	100,00	48			34	40	
Mescas	EUR	31	(52)	100,00	83	EUR 56		-	2	
CAI Risk Solutions Assurance	EUR	50	5	100,00	50			7	8	
Crédit Agricole Luxembourg	EUR	84	55	59,38	71			115	39	
Crédit Agricole Suisse	CHF	579	584	71,23	566	EUR 3 157 JPY 449 USD 32	USD 465 USD 8 EUR 39	736	246	30
Calyon North America Holding	USD	93	82	100,00	76			-	112	
CAI BP Holding	EUR	93	3	100,00	93	CHF 623		-	13	37
Calyon Capital Markets Intl	EUR	231	9	100,00	313	EUR 197 JPY 5 000 USD 144		-	54	26
Calyon Global Banking	EUR	145	15	100,00	311	USD 6		-	39	2
Doumer Philemon	EUR	420	2	100,00	420			26	16	15
SAS Merisma	EUR	1 150	-	100,00	1 150	EUR 45		-	0	
CLIFAP	EUR	110	1	100,00	113			-	(1)	
Calyon Holdings (ex CLI Ltd)	GBP	40	-	76,19	59			-	35	21
Calyon Investments (ex CLCM)	GBP	501	7	99,80	680			-	23	
Banco Calyon Brasil SA	BRL	319	4	86,03	79	USD 10 USD 170		26	18	
Calyon Rusbank	RUB	3 171	431	82,41	66			-	137	
Indosuez Finance (Ltd) UK	GBP	32	-	99,94	45			1	1	
Total					4 825					

B - PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 % par Calyon)

Calyon Preferred Funding LLC	USD	460	59	50,00	157			29	29	5
Calyon Preferred Funding 2 LLC	USD	640	77	50,00	218			39	39	6
CASAM	EUR	78	(6)	50,00	38			48	7	
U.B.A.F.	EUR	249	10	47,32	121			59	19	17
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	EGP	1 148	238	13,09	74			919	524	
Total					608					

II. - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A - Filiales non reprises au I.	375	
a) Filiales françaises (ensemble)	133	
b) Filiales étrangères (ensemble)	242	
B - Participations non reprises au I.	204	
a) Participations françaises (ensemble)	44	
b) Participations étrangères (ensemble)	160	
Total des participations	6 012	

NOTE 6 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

en millions d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Titres de participation et parts dans les entreprises liées							
Valeur brute	7 322	80	303	(897)	(173)	(6)	6 629
Dépréciation	(971)	(68)	(11)	402	6	(5)	(647)
Autres titres détenus à long terme							
Valeur brute	43	-	-	(2)	(2)	-	39
Dépréciation	(9)	-	-	-	-	-	(9)
Avances consolidables							
Valeur brute	3	-	5	-	-	-	8
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	9	-	2	-	-	-	11
Valeurs nettes au bilan	6 397	12	299	(497)	(169)	(11)	6 031
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	205	2	67	(9)	(1)	-	264
Amortissement	(141)	(1)	(22)	9	-	-	(155)
Immobilisations corporelles	169	(1)	58	1	(5)	1	223
Valeur brute	513	(2)	108	(11)	(12)	(3)	593
Amortissement	(344)	1	(50)	12	7	4	(370)
Valeurs nettes au bilan	233	-	103	1	(6)	1	332

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Autres actifs⁽¹⁾	76 997	59 890
Instruments conditionnels achetés	47 205	41 825
Gestion collective des titres CODEVI	-	-
Débiteurs divers	20 950	16 828
Comptes de règlements	8 842	1 237
Capital souscrit non versé	-	-
Comptes de régularisation	26 016	19 946
Comptes d'encaissement et de transfert	2 910	959
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	8 937	4 932
Produits à recevoir	575	833
Charges constatées d'avance	35	71
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	6 007	10 043
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	92	112
Autres comptes de régularisation	7 460	2 996
Valeurs nettes au bilan	103 013	79 836

(1) Les montants indiqués sont nets de dépréciations et incluent les créances rattachées

NOTE 8 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

en millions d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Sur créances interbancaires	82	-	9	(10)	(2)	-	79
Sur créances clientèle	644	-	1 064	(320)	(44)	18	1 362
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	75	-	62	(15)	(5)	-	117
Sur participations et autres titres détenus à long terme	980	68	11	(402)	(6)	5	656
Autres	131	-	20	(1)	-	-	150
Dépréciations d'actifs	1 912	68	1 166	(748)	(57)	23	2 364

NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2007							31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Pertes rattachées	Total	
Comptes et emprunts								
à vue	10 969				10 969	6	10 975	22 572
à terme	48 649	6 457	9 481	5 279	69 866	417	70 283	60 908
Valeurs données en pension	22	0	0	0	22	0	22	
Titres donnés en pension livrée	53 789	23 943	31 188	0	108 920	2 655	111 575	120 284
Valeur nette au bilan⁽¹⁾							192 855	203 764

(1) dont effectué avec CA SA : 1 467 millions d'euros au 31.12.2007.

NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2007							31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	26 806				26 806	61	26 867	19 888
Autres dettes envers la clientèle	34 712	2 396	5 547	2 176	44 831	223	45 054	41 028
Titres donnés en pension livrée	14 177	478	0	1 188	15 843	39	15 882	15 799
Valeur au bilan					87 480	323	87 803	76 715

10.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
France (y compris DOM-TOM)	18 568	18 457
Autres pays de l'Union Européenne	19 780	18 300
Autres pays d'Europe	4 805	5 084
Amérique du Nord	22 123	13 715
Amérique Centrale et du Sud	5 810	3 836
Afrique et Moyen-Orient	3 267	3 676
Asie et Océanie (hors Japon)	6 008	6 548
Japon	7 020	6 299
Organismes internationaux et autres	99	513
Total en principal	87 480	76 428
Dettes rattachées	323	287
Valeur au bilan	87 803	76 715

10.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Particuliers	3 127	3 906
Agriculteurs	1	23
Autres professionnels	108	711
Sociétés financières	56 503	50 302
Entreprises	16 913	11 318
Collectivités publiques	8 088	7 312
Autres agents économiques	2 740	3 143
Dettes rattachées ⁽¹⁾	323	0
Valeur au bilan	87 803	76 715

(1) Au 31 décembre 2006, les dettes rattachées étaient ventilées par agent économique.

NOTE 11 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

en millions d'euros	31.12.2007						Total	31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées		
Bons de caisse		4			4		4	
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables :	46 793	14 592	10 915	6 470	78 770	644	79 414	65 082
Emis en France	26 512	3 283	3 872	6 470	40 137	183	40 320	28 044
Emis à l'étranger	20 281	11 309	7 043		38 633	461	39 094	37 038
Emprunts obligataires (note 11.1)			138	180	318	5	323	285
Autres dettes								0
Valeur au bilan⁽¹⁾					79 092	649	79 741	65 367

(1) dont 37 038 millions d'euros émis à l'étranger en 2006 et 39 094 millions d'euros en 2007.

11.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

en millions d'euros	Échéancier de l'encours au 31.12.2007			Encours au 31.12.2007	Encours au 31.12.2006
	≤ 1 an	> 1 à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Euro		6	180	186	46
Taux fixe		6		6	46
Taux variable			180	180	
Autres devises de l'U.E.					
Taux fixe					
Taux variable					
Dollar					
Taux fixe					
Taux variable					
Yen					
Taux fixe					
Taux variable					
Autres devises		132		132	239
Taux fixe		102		102	239
Taux variable		30		30	
Total en principal		138	180	318	285
Taux fixe		108		108	285
Taux variable		30	180	210	
Dettes rattachées				5	
Valeur au bilan				323	285

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Autres passifs ⁽¹⁾	98 455	104 166
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	15 104	26 037
Dettes représentatives de titres empruntés	10 155	7 266
Instruments conditionnels vendus	49 409	42 529
Créditeurs divers	15 300	25 580
Comptes de règlements	8 319	2 266
Versements restant à effectuer	1	6
Autres	167	482
Comptes de régularisation	18 122	17 494
Comptes d'encaissement et de transfert	5 417	2 035
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2 930	422
Produits constatés d'avance	389	642
Charges à payer	2 086	2 261
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	5 719	9 337
Autres comptes de régularisation	1 581	2 797
Valeur au bilan	116 577	121 660

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

NOTE 13 : PROVISIONS

en millions d'euros	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et Utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques pays	986		123		(61)		1 048
Risques d'exécution des engagements par signature	26		4	(11)			19
Retraites et assimilées	213	(1)	24	(15)	(10)	(6)	205
Litiges divers ⁽¹⁾	392	1	300	(231)	(10)	2	454
Instruments financiers	70		2	(30)			42
Autres risques et charges ⁽²⁾	419	1	269	(287)	(5)		397
Valeur au bilan	2 106	1	722	(574)	(86)	(4)	2 165

(1) 454 millions d'euros au 31 décembre 2007 :

- litiges fiscaux : 69 millions d'euros

- litiges juridiques : 385 millions d'euros

(2) dont 384 millions d'euros au titre de Calyon Paris au 31 décembre 2007 :

- risques sectoriels : 105 millions d'euros

- autres risques et charges : 279 millions d'euros – dont 179 millions

d'euros de provision pour intégration fiscale.

NOTE 14 : DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE
(en monnaie d'émission)

en millions d'euros	31.12.2007					31.12.2006
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Dettes subordonnées à terme :	2 479	1 010	3 222	570	7 281	4 998
Euro	2 479	637	1 050	550	4 716	4 895
Autres devises de l'U.E.				20	20	64
Dollar		313	2 172		2 485	39
Yen		60			60	-
Autres devises						-
Dettes subordonnées à durée indéterminée :				3 080	3 080	2 019
Euro				673	673	30
Autres devises de l'U.E.						-
Dollar				2 407	2 407	1 989
Yen						-
Autres devises						-
Titres et emprunts participatifs						-
Total en principal	2 479	1 010	3 222	3 650	10 361	7 017
Dettes rattachées					19	127
Valeur au bilan					10 380	7 144

Clause de subordination des dettes subordonnées à terme :
en cas de liquidation de l'émetteur, ces dettes seront remboursées à un prix égal au pair. Ce remboursement ne pourra intervenir qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant remboursement des emprunts et titres participatifs émis par l'émetteur.

NOTE 15 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres en millions d'euros	Capital	Primes & réserves	Ecart de Réévaluation	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2005	3 120	3 832		600	45	1 349	8 946
Dividendes versés en 2006				(269)		(274)	(543)
Dividendes en actions	316	692				(1 008)	-
Résultat net 2006						1 531	1 531
Affectation du résultat 2005		67				(67)	-
Dotations nettes					(7)		(7)
Solde au 31 décembre 2006	3 436	4 591		331	38	1 531	9 927
Dividendes versés en 2007		(263)		(331)		(1 455)	(2 049)
Augmentation / Réduction	279	561					840
Résultat net 2007						(2 855)	(2 855)
Affectation du résultat 2006		76				(76)	
Dotations nettes					(6)		(6)
Solde au 31 décembre 2007	3 715	4 965			32	(2 855)	5 857

Au 31 décembre 2007, le capital social est constitué de 137 582 392 actions à 27 € de nominal.

NOTE 16 : CONTRIBUTIONS PAR DEVICES AU BILAN

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	304 238	273 211	306 239	263 883
Autres devises de l'Union Européenne	36 594	38 532	31 622	44 342
Dollar	103 180	135 593	107 513	125 200
Yen	19 048	19 278	19 361	18 073
Autres devises	32 806	29 252	22 110	35 347
Total	495 866	495 866	486 845	486 845

NOTE 17 : OPÉRATIONS DE CHANGE ET EMPRUNTS EN DEVICES NON DÉNOUÉS

En millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant :	35 756	35 743	55 131	55 134
Devises	31 346	30 811	38 388	49 799
Euro	4 410	4 932	16 743	5 335
Opérations de change à terme :	525 795	525 569	347 053	346 019
Devises	406 495	406 620	264 451	264 767
Euro	119 300	118 949	82 602	81 252
Prêts et emprunts en devises				
Total	561 551	561 312	402 184	401 153

NOTE 18 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Opérations de couverture	Opérations de autres que de couverture	Total	Opérations de couverture	Opérations de autres que de couverture	Total
Opérations fermes	18 221	11 590 073	11 608 294	14 554	8 770 463	8 785 017
Opérations sur marchés organisés ⁽¹⁾	-	1 173 504	1 173 504	-	227 293	227 293
Contrats à terme de taux d'intérêt		1 035 079	1 035 079		124 839	124 839
Contrats à terme de change			-			
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		16 762	16 762			
Autres contrats à terme		121 663	121 663		102 454	102 454
Opérations de gré à gré ⁽²⁾	18 221	10 416 569	10 434 790	14 554	8 543 170	8 557 724
Swaps de taux	16 922	7 375 645	7 392 567	12 470	6 223 684	6 236 154
F.R.A.		804 003	804 003		707 311	707 311
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 299	234 201	235 500		112 848	112 848
Autres contrats à terme		2 002 720	2 002 720	2 084	1 499 327	1 501 411
Opérations conditionnelles	70 987	6 477 346	6 548 333	72 127	4 573 548	4 645 675
Opérations sur marchés organisés	72	249 478	249 550	-	5 563	5 563
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés	72	45 428	45 500			-
Vendus		34 154	34 154			-
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		81 925	81 925			-
Vendus		87 643	87 643			-
Instruments de taux de change à terme						
Achetés			-			-
Vendus			-			-
Autres instruments à terme						
Achetés		155	155		2 303	2 303
Vendus		173	173		3 260	3 260
Opérations de gré à gré	70 915	6 227 868	6 298 783	72 127	4 567 985	4 640 112
Option de swaps de taux						
Achetés	305	1 030 985	1 031 290		923 953	923 953
Vendus		1 078 858	1 078 858	305	932 333	932 638
Instruments de taux d'intérêt à terme						
Achetés		647 418	647 418	11	811 432	811 443
Vendus	6	903 253	903 259		653 087	653 087
Instruments sur actions et indices boursiers						
Achetés		51 432	51 432	2	141 229	141 231
Vendus	4	49 746	49 750		152 350	152 350
Instruments de taux de change à terme						
Achetés	264	354 314	354 578	152	211 153	211 305
Vendus	264	410 454	410 718	149	214 815	214 964
Autres instruments à terme						
Achetés		7 057	7 057		7 411	7 411
Vendus		9 449	9 449		7 983	7 983
Dérivés de crédits						
Achetés	67 360	798 056	865 416	67 694	228 710	296 404
Vendus	2 712	886 846	889 558	3 814	283 529	287 343
TOTAL	89 208	18 067 419	18 156 627	86 681	13 344 011	13 430 692

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

(2) dont 910 982 millions d'euros effectués avec CA SA au 31 décembre 2007.

18.1 - Instruments financiers à terme – Juste valeur

en millions d'euros	Total juste valeur		31.12.2007
	Actif	Passif	Total notionnel
Futures	33		209 895
Options de change	3 606	4 566	765 960
Options fermes en devise sur marchés organisés			-
Options de taux	7 363	7 357	2 192 217
F.R.A.	207	170	804 004
Swaps de taux d'intérêt	83 893	83 731	8 217 765
Swaps de devises	1 489	2 603	837 084
Forward taux			-
Caps, Floors, Collars	11 517	13 921	1 548 262
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	24 776	22 048	612 033
Autres	50 725	48 284	1 917 732
Sous total	183 609	182 680	17 104 952
Opérations de change à terme	4 610	4 135	1 051 675
Total général	188 219	186 815	18 156 627

18.2 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels en millions d'euros	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31.12.2007	31.12.2006
	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	3 445 496	4 224 105	4 187 852	450 680	341 208	322 845	12 972 185	10 397 207
Futures	51			178 788	31 056		209 895	125 275
F.R.A.	742 103	61 900					804 003	707 311
Swaps de taux d'intérêts	2 286 892	2 941 154	2 164 528	192 238	310 152	322 845	8 217 808	6 243 501
Options de taux	6 017	602 721	1 503 825	79 654			2 192 217	1 858 446
Caps-floors-collars	410 433	618 330	519 499				1 548 262	1 462 674
Instruments de devises & or	913 242	529 488	160 314	-	-	-	1 603 044	1 183 573
Opérations fermes de change	392 181	330 639	114 264				837 084	757 305
Options de change	521 061	198 849	46 050				765 960	426 268
Autres Instruments	255 519	1 324 998	640 883	195 953	99 973	12 396	2 529 722	1 156 841
Dérivés sur actions & indices boursiers	205 420	151 543	68 740	111 313	63 229	11 788	612 033	406 428
Dérivés sur métaux précieux							-	-
Dérivés sur produits de base	21 145	17 765	1 814	84 640	36 744	608	162 716	165 154
Dérivés de crédits	28 954	1 155 690	570 329				1 754 973	585 259
Sous-total	4 614 257	6 078 591	4 989 049	646 633	441 181	335 241	17 104 951	12 737 621
Opérations de change à terme Trading	934 960	65 306	3 718	-	-	-	1 003 984	665 339
Opérations de change à terme Banking	46 868	732	91	-	-	-	47 691	27 732
Sous-total	981 828	66 038	3 809	-	-	-	1 051 675	693 071
Total	5 596 085	6 144 629	4 992 858	646 633	441 181	335 241	18 156 627	13 430 692

18.3 - Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

en millions d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	1 319	553	783	508
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	122 851	88 697	91 013	79 680
Risques sur les autres contreparties	24 076	9 801	8 450	9 194
Total par contrepartie	148 246	99 051	100 246	89 382
Risques sur contrats de :				
taux d'intérêt, change et matières premières	133 811	77 243	79 864	70 650
dérivés actions et sur indices	14 435	21 808	20 382	18 732
Incidences des accords de compensation	114 174	60 551	78 782	65 856
Total après effet des accords de compensation	34 072	38 500	21 464	23 526

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

NOTE 19 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 077	5 455
Sur opérations avec la clientèle	6 682	4 735
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 20)	502	564
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	31	21
Intérêts et produits assimilés⁽²⁾	16 292	10 775
Sur opérations avec les établissements de crédit	(12 122)	(8 479)
Sur opérations avec la clientèle	(4 028)	(2 717)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 272)	(2 474)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(38)	(140)
Intérêts et charges assimilées⁽³⁾	(19 460)	(13 810)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	(3 168)	(3 035)

(1) dont opérations de change.

(2) dont produits avec CA SA au 31 décembre 2007 : 276 millions d'euros.

(3) dont charges avec CA SA au 31 décembre 2007 : 776 millions d'euros.

NOTE 20 : REVENUS DES TITRES

en millions d'euros	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			388	512
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	480	535	6	8
Titres d'investissement	22	29		
Opérations diverses sur titres				
Revenus des titres	502	564	394	520

NOTE 21 : COMMISSIONS NETTES

en millions d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 117	(2 029)	88	35	(102)	(67)
Sur opérations avec la clientèle	315	(29)	286	295	(21)	274
Sur opérations sur titres	116	(215)	(99)	82	(109)	(27)
Sur opérations de change	1	(6)	(5)	-	(20)	(20)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	113	(30)	83	303	(290)	13
Sur prestations de services financiers (Note 21.1)	261	(195)	66	308	(175)	133
Commissions nettes⁽¹⁾	2 923	(2 504)	419	1 023	(717)	306

(1) dont commissions avec CA SA au 31 décembre 2007 : -47 millions d'euros.

21.1 - Prestations de services bancaires et financiers

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	77	115
Produits nets sur moyens de paiement	19	38
Commissions d'assurance-vie	-	-
Autres produits (charges) nets de services financiers	(30)	(20)
Prestations de services financiers	66	133

NOTE 22 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Solde des opérations sur titres de transaction	(1 257)	5 685
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	3 683	(552)
Solde des opérations de change et autres instruments financiers assimilés	467	685
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	2 893	5 818

NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Titres de placement		
Dotations aux Dépréciations	(12)	(5)
Reprises de dépréciations	9	43
Dotation ou reprise nette pour dépréciation	(3)	38
Plus-values de cession réalisées	120	133
Moins-values de cession réalisées	(39)	(37)
Solde des plus et moins-values de cession	81	96
Solde des opérations sur titres de placement	78	134
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations pour dépréciations	(13)	(3)
Reprises de dépréciations	3	3
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	(10)	-
Plus-values de cession réalisées	22	20
Moins-values de cession réalisées	(1)	(1)
Solde des plus et moins-values de cession	21	19
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	11	19
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	89	153

NOTE 24 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

24.1 - Frais de personnel

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Salaires et traitements	(1 034)	(937)
Charges sociales	(297)	(329)
Intéressement	-	(44)
Participation	-	-
Impôts et taxes sur rémunérations	(30)	(54)
Frais de personnel⁽¹⁾	(1 361)	(1 364)

(1) dont charges de retraite au 31 décembre 2007 : -62 millions d'euros.
dont charges de retraite au 31 décembre 2006 : -73 millions d'euros.

Les effets en France de la loi 2008 sur le financement de la sécurité sociale ont été pris en compte au 31 décembre 2007, sans impact significatif.

Au 31 décembre 2007, la rémunération des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 35,3 millions d'euros.

24.2 - Effectif moyen

en nombre de personnes	31.12.2007	31.12.2006
Cadres	3 372	3 143
Employés	1 133	1 174
Cadres et employés des succursales étrangères	3 858	3 418
Total	8 363	7 735
Dont :		
France	4 505	4 317
Etranger	3 858	3 418

24.3 - Autres frais administratifs

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Impôts et taxes	(54)	(24)
Services extérieurs	(669)	(682)
Autres frais administratifs	(146)	(161)
Total	(869)	(867)

NOTE 25 : COÛT DU RISQUE

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Dotations pour dépréciations	(1 636)	(787)
Dépréciations sur créances douteuses	(1 069)	(452)
Autres dépréciations	(567)	(335)
Reprises de dépréciations	763	962
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	257	518
Autres reprises de dépréciations	506	444
Variation des dépréciations	(873)	175
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(20)	(23)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(91)	(184)
Récupérations sur créances amorties	26	37
Coût du risque	(958)	5

NOTE 26 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	(11)	(82)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(11)	(82)
Reprises de dépréciations	403	58
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	403	58
Dotation ou reprise nette pour dépréciations	392	(24)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	392	(24)
Plus-values de cession réalisées	87	88
Sur titres d'investissement	3	20
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	84	68
Moins-values de cession réalisées	(430)	(27)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(430)	(27)
Solde des plus ou moins-values de cession réalisées	(343)	61
Sur titres d'investissement	3	20
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(346)	41
Solde (en perte) ou en bénéfice	49	37
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cession réalisées	4	3
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde (en perte) ou en bénéfice	4	3
Résultat net sur actifs immobilisés	53	40

NOTE 27 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Impôt courant de l'exercice ⁽¹⁾	(60)	(321)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(35)	(78)
Total	(95)	(399)

(1) après application de la convention d'intégration fiscale entre CA sa et Calyon.

L'IS simulé en l'absence d'intégration fiscale est de 30 millions d'euros en 2007, 168 millions d'euros en 2006.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Calyon, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables liés à de nouvelles dispositions comptables qui sont mentionnés dans la note 1 de l'annexe. Ils concernent essentiellement l'application du règlement CRC 2007-06 relatif au caractère douteux des découverts.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthodes comptables et de présentation

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthodes comptables mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

- Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments et nous avons vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Votre société a mis en place, dans le contexte spécifique de la crise financière, des modalités de valorisation des instruments financiers exposés directement ou indirectement au marché immobilier résidentiel américain. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

»» Informations générales

222 RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

226 RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES

226 Honoraires des Commissaires aux comptes

227 Opérations de titrisation pour le compte
de la clientèle

228 RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES

232 PERSONNES RESPONSABLES
DU DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE ET DU
CONTRÔLE DES COMPTES

232 Attestation du responsable

233 Contrôleurs légaux des comptes

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

SIÈGE SOCIAL

9 quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense
Tél. : 33 1 41 89 00 00
Site Internet : www.calyon.com

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 23 novembre 1973. Elle prendra fin le 25 novembre 2064 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

LÉGISLATION

Calyon est une société anonyme de droit français régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Calyon est un établissement de crédit agréé en France habilité à traiter toutes les opérations de banque et à fournir tous services d'investissement et services connexes visés au Code monétaire et financier. A ce titre, la Société est soumise aux contrôles des autorités de tutelle françaises, notamment de la Commission bancaire. En sa qualité d'établissement de crédit habilité à fournir des services d'investissement, Calyon est soumise aux dispositions du Code monétaire et financier en ce qu'il codifie notamment les dispositions relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et des prestataires de services d'investissement.

CONTRATS IMPORTANTS

Calyon n'a pas conclu de contrats importants – autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires – conférant une obligation ou un engagement important pour le groupe Calyon.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Calyon depuis le 31 décembre 2007, date des derniers états financiers vérifiés et publics. Voir rapport de gestion – paragraphe « Tendances récentes et perspectives ».

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Depuis le 31 décembre 2007, il n'est apparu aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse nouvelle susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la société et du groupe Calyon.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 3 MARS 2008

Une action en justice a été déposée le 10 mars 2008 par l'un des garants de Calyon auprès du tribunal de l'Etat de New York. Cette action vise, pour ce qui concerne Calyon, à faire reconnaître par le juge américain la nullité d'un engagement accordé dans le cadre d'une vente de protection pour des opérations liées à l'immobilier résidentiel américain.

L'ouverture de cette procédure ne modifie pas à ce stade l'analyse du risque lié à cette contrepartie réalisée lors de l'arrêté des comptes.

Le 17 mars 2008, Calyon a déposé une action devant le juge anglais visant à faire reconnaître la validité et l'opposabilité de l'engagement émis par la filiale anglaise de cette contrepartie dans le cadre de cette opération.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés sur

le site internet de Calyon : www.calyon.com ou à son siège social : 9 quai du Président Paul Doumer 92920 Paris La Défense.

d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers tel qu'exigé par l'article 222.7 du Règlement général de l'AMF.

Une copie des statuts peut être consultée au siège social.

PUBLICATIONS DE CALYON

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois par le groupe Calyon pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière

Documentation de référence

Disponible sur le site de Calyon (www.calyon.fr) ainsi que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org)

Dates de publication	Nature des documents
01/06/2007	Document de référence 2006 – Enregistrement AMF n°R.07-088
31/08/2007	Actualisation du document de référence 2006 n°07-0088 – Dépôt AMF D.07-0293-A01

Programmes d'émission et prospectus en qualité d'émetteur ou de garant

Disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et visés par la CSSF

Dates de publication	Nature des documents
17/08/2007	Document de base relatif au programme d'émission de warrants et de certificats de Calyon, Calyon Financial Products (Guernsey) Limited et Calyon Finance (Guernsey) Limited
27/09/2007	Document de base relatif au programme d'émissions de titres (Euro Medium Term Note) de 5 milliards d'euros de Calyon, Calyon Financial Products (Guernsey) Limited et Calyon Finance (Guernsey) Limited
27/09/2007	Document de base/Offering circular relatif au programme d'émission de titres (Structured Euro Medium Term Note) de 40 milliards d'euros de Calyon, Calyon Financial Products (Guernsey) Limited et Calyon Finance (Guernsey) Limited
23/11/2007	Supplément au document de base du 17/08/2007

Disponible sur le site de la Securities and Futures Commission de Hong Kong (www.sfc.hk)

Dates de publication	Nature des documents
28/06/2007	Programme memorandum et document de base relatifs au programme d'émission de Retail Notes de Calyon Financial Products (Guernsey) Limited

Disponibles sur le site du Stock Exchange de Hong Kong (www.hkex.com.hk)

Dates de publication	Nature des documents
11/06/2007	Document de base relatif au programme de warrants émis par Calyon Financial Products (Guernsey) Limited
21/06/2007	Addendum n°1 au document de base du 08/06/2006
17/10/2007	Addendum n°2 au document de base du 08/06/2006

Disponible sur le site du Singapore Exchange Securities Trading Limited (www.sgx.com)

Dates de publication	Nature des documents
20/03/2007	Document de base relatif au programme de placements privés de warrants émis par Calyon Financial Products (Guernsey) Limited

Communiqués

Publiés sur le site de Calyon (www.calyon.com)

Dates de publication	Nature des documents
08/08/2007	Société Générale et Calyon signent un accord de rapprochement entre Fimat et Calyon Financial et annoncent la création de Newedge
30/08/2007	Une nouvelle équipe dirigeante chez Calyon
30/08/2007	Crédit Agricole S.A. - Résultats du 1er semestre : la très forte progression des résultats reflète la nouvelle dimension du Groupe
18/09/2007	Perte de trading de Calyon à New York
25/09/2007	Crédit Agricole Cheuvreux lance un nouveau service de recherche, vente et exécution sur les valeurs grecques et annonce son implantation prochaine en Turquie
31/10/2007	Inauguration de Calyon Algérie
15/11/2007	Crédit Agricole S.A., résultats des 9 premiers mois : une bonne capacité de résistance dans un environnement dégradé
29/11/2007	Crédit Agricole (Suisse) SA se porte acquéreur de la filiale de la Banque Nationale du Canada à Nassau, Bahamas
20/12/2007	Crédit Agricole S.A. précise sa politique rigoureuse de dépréciation des instruments financiers exposés à la crise des marchés de crédit
02/01/2008	Lancement opérationnel de Newedge, filiale de courtage de Société Générale et Calyon

Dépôt de documents au Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre

Disponibles sur le site : www.infogreffe.fr
(n° d'identification de Calyon : 304 187 701)

Avis de dépôt publiés dans la Gazette du palais : 3 Boulevard du Palais 75004 Paris

Dates de dépôt	Numéro de dépôt	Nature des documents référencés sous l'intitulé
23/04/2007	N° 12474	Procès-verbal du Conseil d'administration – Changement d'administrateur(s)
13/06/2007	N° 8949	Comptes sociaux 2006
11/07/2007	N° 20653	Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire Augmentation de capital Changement d'administrateur(s) Procès verbal du Conseil d'administration Statuts à jour
22/10/2007	N° 31179	Extrait du procès-verbal Changement de directeur général

Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Publiées sur le site : www.journal-officiel.gouv.fr/balo

Dates de publication	Nature des documents	Numéro d'affaire
16/03/2007	Situation trimestrielle au 31 décembre 2006	N° 2806
06/04/2007	Avis de réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007	N° 3880
16/05/2007	Situation trimestrielle au 31 mars 2007	N° 6615
15 et 20/06/2007	Comptes annuels 2006	N° 6643 et 9231
05/09/2007	Situation trimestrielle au 30 juin 2007	N° 13985
16/11/2007	Situation trimestrielle au 30 septembre 2007	N° 17444
09/04/2008	Situation trimestrielle au 31 décembre 2007	N° 3463

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES⁽¹⁾

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CALYON⁽²⁾

en milliers d'euros	Ernst & Young				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	4 083	4 283	62,6 %	54,4 %	3 181	2 929	52,6 %	48,2 %
Filiales intégrées globalement	2 036	1 253	31,2 %	15,9 %	2 647	2 758	43,8 %	45,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽³⁾								
Emetteur	329	1 846	5,1 %	23,5 %	104	83	1,7 %	1,4 %
Filiales intégrées globalement	69	297	1,1 %	3,8 %	103	187	1,7 %	3,0 %
Sous-total	6 517	7 679	100 %	97,6 %	6 035	5 957	99,8 %	98,0 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social		176		2,2 %	4	123	0,1 %	2,0 %
Autres à préciser (si > 10 % des honoraires d'audit)		13		0,2 %	10		0,1 %	
Sous-total	-	189	-	2,4 %	14	123	0,2 %	2,0 %
Total	6 517	7 868	100 %	100 %	6 049	6 080	100 %	100 %

AUTRES COMMISSAIRES AUX COMPTES INTERVENANT SUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CALYON, CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

en milliers d'euros	Mazars & Guerard				Deloitte				KPMG				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	150	150	100 %	100 %	161	318	100 %	100 %	110	71	89,4 %	100 %	185	230	100 %	98,3 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ⁽³⁾									13		10,6 %			4		1,7 %
Total	150	150	100 %	100 %	161	318	100 %	100 %	123	71	100 %	100 %	185	234	100 %	100 %

(1) Cette note indique la charge annuelle des honoraires des Commissaires aux comptes

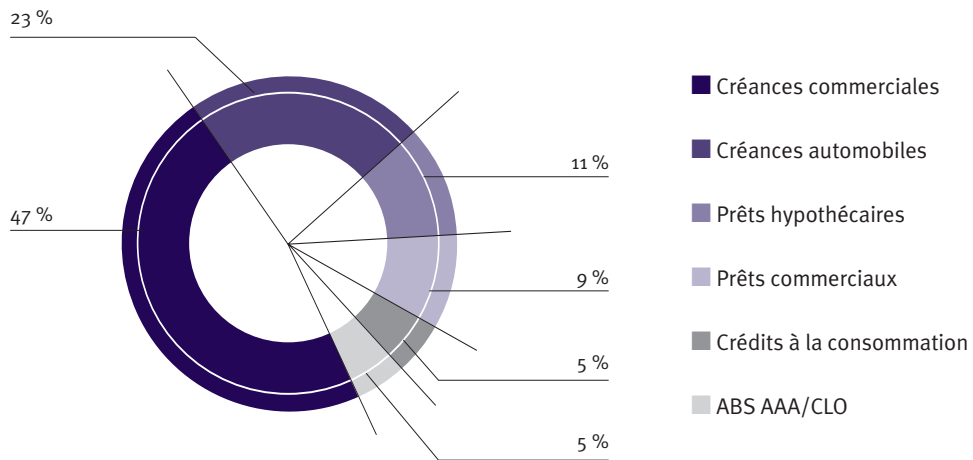
(2) Y compris les filiales de Calyon consolidées par intégration globale et auditées par le collège

(3) Missions accessoires selon le règlement n° 2002-06 de l'AMF

OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Décomposition des encours détenus par les conduits LMA, Hexagon, Atlantic et La Fayette au 31/12/2007

(cf. note 3.4 aux états financiers consolidés)



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

**Avec M. Edouard Esparbès, Directeur Général
de Calyon jusqu'au 30 septembre 2007**

Nature et objet

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 28 août 2007, a pris acte de la démission de M. Edouard Esparbès de son mandat de Directeur Général de Calyon à compter du 1^{er} octobre 2007 et autorisé les conditions de sa cessation de fonction.

Modalités

A compter du 1^{er} octobre 2007, il a été nommé chargé de mission auprès du président de Calyon jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} avril 2008. Il a été décidé que la rémunération fixe de M. Edouard Esparbès serait maintenue au niveau fixé au titre de 2007 et versée sur les mêmes bases en 2008, prorata temporis jusqu'à son départ à la retraite, soit un montant total de 368 000 euros.

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Crédit Agricole S.A.

Souscription d'actions de préférence ou de titres super subordonnés (TSS)

Rappel de la convention

A la suite des opérations de rapprochement des activités de Banque de Financement et d'Investissement des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais, une opération d'apport partiel d'actifs du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez (devenu Calyon) a été réalisée.

Dans cette circonstance, il est apparu nécessaire de renforcer les fonds propres de Calyon. Deux émissions de titres super subordonnés en USD ont été ainsi réalisées en 2004 auxquels a notamment souscrit Crédit Agricole pour un montant de 1 730 millions de dollars US.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Aucun coupon n'est dû par votre société au titre de l'exercice 2007.

Avec le Crédit Lyonnais

Cession par Calyon au Crédit Lyonnais de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)

Rappel de la convention

Afin que BFC-AG dispose d'une tutelle en adéquation avec son activité de banque de détail, Calyon a cédé le 1^{er} juillet 2005 sa participation dans BFC-AG au Crédit Lyonnais qui en est devenu seul actionnaire de référence.

La cession comporte une clause de retour à meilleure fortune arrivant à échéance à l'arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2008 prévoyant un ajustement de prix au cas où les frais de restructurations engagés entre la date de cession et la clôture de l'exercice 2008 seraient inférieurs à 33 millions d'euros.

Cette cession n'a pas donné lieu à de garantie de passif.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

La clause de retour à meilleure fortune n'a pas été exercée sur l'exercice 2007.

Acquisition par Calyon de la participation du Crédit Lyonnais dans l'Union des Banques Arabes et Françaises (UBAF)

Rappel de la convention

Le 1^{er} juillet 2005, Calyon a signé une convention avec le Crédit Lyonnais d'acquisition de sa participation dans l'UBAF. Calyon a acquis la participation de 43,93 % dans l'UBAF pour un prix de 236 millions d'euros. Par ailleurs, Calyon a repris les engagements du Crédit Lyonnais dans la société MACO en contrepartie du transfert du Crédit Lyonnais à Calyon d'une somme permettant de couvrir la perte résultant de la liquidation éventuelle de la société MACO, telle qu'estimée à la date de signature de la convention. Calyon s'est engagé, si la perte effectivement supportée par Calyon lors de la liquidation de la société MACO est inférieure au montant transféré, à reverser au Crédit Lyonnais 80% de la différence entre la perte effectivement constatée et le montant transféré à Calyon. Enfin, Calyon a repris au pair les prêts subordonnés et OBSA consentis par le Crédit Lyonnais à l'UBAF.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Au titre de 2007, le Crédit Lyonnais a perçu de votre société la somme de 2 616 305 d'euros.

Convention d'indemnisation du Crédit Lyonnais par Calyon**Rappel de la convention**

L'activité Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du Crédit Lyonnais a été apportée à Calyon le 30 avril 2004 avec effet rétroactif, comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2004. Toutefois Calyon a préféré convenir d'un effet différé, au plus tard au 31 décembre 2004, en ce qui concerne les encours de crédits commerciaux à court, moyen ou long terme.

Pour respecter le principe de l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, Calyon s'est engagé à indemniser le Crédit Lyonnais des risques de contrepartie afférents à ces encours dès cette date.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Le montant de la garantie s'élevait à 77,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 0,474 millions d'euros.

Garantie de passif illimitée donnée par le Crédit Lyonnais à Calyon dans le cadre de la cession de la société Crédit Lyonnais Rouse Ltd**Rappel de la convention**

Suite à la réalisation de l'apport de la BFI par le Crédit Lyonnais à Calyon (ex CAI), le Crédit Lyonnais a cédé le 28 mai 2004 à Calyon la société Crédit Lyonnais Rouse Ltd qui exerce à Londres une activité de courtage et de trading de futures.

La cession est assortie d'une garantie de passif illimitée donnée par le Crédit Lyonnais à Calyon avec une franchise de l'ordre de 30 millions de livres sterling à la charge de Calyon.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

La garantie n'ayant pas été appelée au cours de l'exercice, aucun impact n'a été enregistré dans les comptes.

Contre-garanties données par Calyon en faveur du Crédit Lyonnais au titre d'émissions effectuées par CFP et CFG**Rappel de la convention**

Parmi les éléments apportés à Calyon par le Crédit Lyonnais figurent la totalité des actions détenues indirectement par le Crédit Lyonnais dans le capital des sociétés Calyon Financial Products (Guernsey) Limited (anciennement « CLFP ») et Calyon Finance (Guernsey) Limited (anciennement « CLFG »), régies par le droit de l'île de Guernesey.

Les émissions ou les programmes d'émission des filiales étrangères du Crédit Lyonnais, apportées le 30 avril 2004 à Calyon (ex CAI) dans le cadre de l'apport de l'activité BFI, ont été garantis par le Crédit Lyonnais. Certaines de ces émissions ne sont pas assorties d'une clause permettant de substituer Calyon (ex CAI) en qualité de garant, en lieu et place du Crédit Lyonnais, lequel restera ainsi garant des émissions précédemment réalisées par des sociétés qui ne sont plus ses filiales à compter de cet apport.

Par conséquent, Calyon a accordé sa contre-garantie au Crédit Lyonnais pour couvrir la garantie de ce dernier relative aux encours existant à concurrence d'un montant d'un montant maximal de 500 millions d'euros.

Cette contre-garantie émise le 30 avril 2004 n'est pas rémunérée.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

La contre-garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Avec CFP, CFG et CNA**Garanties délivrées par Calyon aux dites filiales à l'occasion de leurs émissions de titres de dettes****Rappel de la convention**

Les programmes d'émission des sociétés Calyon Financial Products (Guernsey) Limited (anciennement « CFLP »), Calyon Finance (Guernsey) Limited (anciennement « CLFG ») et Calyon North America (anciennement « CLNA ») concernent les titres

suivants : titres de créances à moyen terme en devises (« Euro Medium Term Notes » ou « EMTN »), papier commercial en devises (« US Commercial Paper » ou « USCP ») certificats et warrants.

Calyon émet des garanties en vue de couvrir le paiement des sommes dues aux porteurs des titres susvisés, émis entre le 1^{er} mai 2004 et le 30 avril 2007 par les sociétés Calyon Financial Products (Guernsey) Limited (« CFP »), Calyon Finance (Guernsey) Limited (« CFG ») et Calyon North America (« CNA ») pour un montant maximal de 28 milliards d'euros en principal à l'émission.

Ces garanties ne sont pas rémunérées.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Les garanties n'ayant pas été appelées, aucun impact n'a été enregistré dans les comptes.

Avec les mandataires sociaux

Garantie donnée par Calyon aux mandataires sociaux sur les opérations aux Etats-Unis

Rappel de la convention

Le Conseil a autorisé la délivrance par Calyon d'une garantie couvrant les risques liés au financement des frais de procédures auxquels un certain nombre de mandataires sociaux et de cadres dirigeants pourraient se trouver personnellement exposés à l'occasion d'opérations financières ayant un impact notamment aux États-Unis.

Sont bénéficiaires de cette garantie, le président et le directeur général, les directeurs généraux délégués ainsi que les Directeurs Adjointes et les cadres dirigeants généralement signataires d'attestations génératrices de responsabilité.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Cette garantie n'a pas été exercée au cours de l'exercice 2007.

Avec SNC DOUMER

Prêt accordé par Calyon à SNC Doumer

Rappel de la convention

L'immeuble du 9, quai du Président Paul Doumer, siège social de Calyon, est détenu par la SNC Doumer. Calyon a consenti à la SNC Doumer un prêt sans marge.

Modalités d'exécution au cours de l'exercice

Le principal du prêt s'élevait au 31 décembre 2007 à 7 265 568,78 euros et les intérêts versés au titre de 2007 se sont élevés à 310 998,92 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Gérard Hautefeuille

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Valérie Meeus

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 51 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux (pages 180 à 181 et 219 à 220 du présent document) qui ne contiennent pas d'observations.

Fait à Courbevoie, le 29 avril 2008

Le Directeur général de Calyon
Marc Litzler

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau Ernst & Young	Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Valérie Meeus	Société représentée par : Gérard Hautefeuille
Siège social : 41 Rue Ibry 92576 Neuilly Sur Seine	Siège social : 63 Rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	M. Pierre Coll
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris
Société représentée par : Denis Picarle	
Siège social : Faubourg de l'Arche – 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie	63 Rue de Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

Mandats

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

La société Ernst & Young et Autres (ancienne dénomination sociale jusqu'au 30 juin 2006 : Barbier Frinault et Autres) a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour six exercices, par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 10 mai 2000. L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

La société PricewaterhouseCoopers Audit a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2004 (en remplacement du Cabinet Alain Lainé, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000 pour six exercices). L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale du 16 mai 2006 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société Barbier Frinault et Autres (devenue Ernst & Young et Autres), la société Picarle et Associés pour une durée de six exercices (en remplacement de M. Peuch-Lestrade, dont le mandat était venu à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 16 mai 2006).

M. Pierre Coll a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit par l'assemblée générale du 30 avril 2004, pour la durée du mandat de son prédécesseur (M. Olivier Peronnet, démissionnaire, qui avait été nommé lors de l'assemblée du 10 mai 2000). L'assemblée générale du 16 mai 2006 a renouvelé ce mandat pour une durée de six exercices.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (annexe XI) pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe XI du Règlement européen n° 809/2004		N° de page
1.	Personne responsable	232
2.	Contrôleurs légaux des comptes	233
		67 à 89
3.	Facteurs de risques	134 à 145
		164
4.	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Histoire et évolution de la Société	10 ; 13 101 ; 222
5.	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	14 à 18
5.1.3	Principaux marchés	14 à 18
6.	Organigramme	102
6.1	Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	2 – 3
6.2	Liens de dépendance entre les entités du Groupe	103
7.	Informations sur les tendances	222
8.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/a
9.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	42 à 49
9.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	50
10.	Principaux actionnaires	164
11.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1	Informations financières historiques ⁽¹⁾	100 à 220
11.2	États financiers	104 à 108 184 à 187
11.3	Vérifications des informations financières historiques annuelles	180 à 181 219 à 220
11.4	Dates des dernières informations financières	101
11.5	Informations financières intermédiaires	N/a
11.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	86 ; 222
11.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	222
12.	Contrats importants	222
13.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/a
14.	Documents accessibles au public	222 – 223

(1) En application des articles 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, le rapport de gestion du Groupe, présentés aux pages 79 à 150, 151 à 152 et 43 à 77 du document de référence 2006 de Calyon enregistré par l'AMF le 1er juin 2007 sous le numéro R. 07-088 et disponible sur le site internet de Calyon (www.calyon.com).